

# Le Monde

CINQUANTE-QUATRIÈME ANNÉE - N° 16590 - 7,50 F - 1,13 EURO

SAMEDI 30 MAI 1998

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY - DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

SUPPLÉMENT

■ Festivals d'été  
■ Musique, arts, théâtre : 8 pages de programmes



2000 2000

## L'arme nucléaire dessine un nouveau monde

● Après l'Inde, le Pakistan franchit le « seuil » atomique, en réalisant cinq essais souterrains ● Incapables de s'y opposer, les Etats-Unis essuient un nouvel échec diplomatique ● Au-delà du sous-continent indien, c'est l'équilibre des forces dans toute l'Asie qui se trouve modifié

### EDF décharge trois réacteurs

Après la découverte d'un incident préoccupant, EDF a décidé de décharger le combustible irradié de trois réacteurs nucléaires à Chooz et Chooz. p. 32

### Le chômage sous les 12 %

Le taux de chômage poursuit son recul, s'établissant à 11,9 % en avril. p. 32

### Génocide arménien

L'Assemblée nationale a adopté une proposition de loi reconnaissant le génocide arménien de 1915. p. 8



### Mai 68, le roman

Vingt-troisième épisode du roman-feuilleton de Patrick Rambaud. Mercredi 29 mai : le Général quitte l'Élysée et file vers Baden-Baden. p. 14 et 15

### Le printemps de la CGT

La perte d'influence du Parti communiste, en dépit de sa participation au gouvernement, profite à la centrale syndicale. p. 6

### Vedel et Orsenna sous la Coupole

Le doyen Georges Vedel et l'écrivain Erik Orsenna ont été élus, jeudi 28 mai, à l'Académie française. p. 12



### Verre de Venise

Reportage dans la tournaise de l'atelier Solvati, maître verrier réinstallé dans ses murs, à Murano. p. 25

### Alpes : la fin du tunnel

Les projets de deux gigantesques tunnels sous les Alpes pourraient être abandonnés. p. 13

### Disques

Rock, jazz, musiques du monde et classique : notre sélection hebdomadaire d'albums. p. 28

Abonnements : 3 DM; Autriche-Guyane, 9 F; Australie, 26 A\$; Belgique, 48 F; Canada, 2,25 \$ CAN; Chine-Inde, 850 F CFA; Danemark, 95 D\$; Espagne, 220 PTA; Grande-Bretagne, 1 £; Grèce, 400 Dr; Irlande, 1,00 £; Italie, 2.000 L; Luxembourg, 40 F; Maroc, 10 DH; Norvège, 34 NOK; Pays-Bas, 3 F; Portugal, 200 Esc; République tchèque, 3 F; Suède, 80 F CFA; Suisse, 18 SFR; Taiwan, 2,10 NT\$; Thaïlande, 1,20 ฿; USA, 10,95 \$; USA (internat.), 2,50 \$

M 0147-530-750 F  
http://www.dalloz.fr

UNE NOUVELLE ASIE vient d'émerger avec les cinq essais nucléaires réalisés, jeudi 28 mai, par le Pakistan dans le désert du Balouchistan. Après la série de tests indiens, les 11 et 13 mai, les deux « frères ennemis » du sous-continent appartiennent désormais au club des détenteurs de l'arme absolue, dessinant ainsi les frontières d'un nouveau paysage nucléaire international. Le premier ministre pakistanais, Nawaz Sharif, a justifié les essais, déclarant qu'ils étaient une réponse à « la militarisation du programme nucléaire indien ». Alors que la tension entre New Delhi et Islamabad a monté d'un cran, le président pakistanais, Mohamed Rafiq Tarar, a décrété l'état d'urgence « en raison des menaces d'agressions sur la sécurité » de son pays. Les tests pakistanais ont été accueillis sans surprise en Inde, où le premier ministre, Atal Behari Vajpayee, a jugé qu'ils « prouvaient » la justesse de la politique de New Delhi.

Les Etats-Unis ont réagi en annonçant des sanctions contre le Pakistan,



comme ils l'avaient fait contre l'Inde. Mais ils n'ont pas été suivis par leurs alliés, à l'exception du Japon. Malgré ces sanctions, qui pourraient affecter gravement une économie déjà à la dérive, ces tests nucléaires sont un motif de fierté pour le Pakistan. L'ancien premier ministre Zulfikar Ali Bhutto avait un jour promis « la bombe » à ses concitoyens, quitte, avait-il dit, à ce que les Pakistanais en soient réduits « à manger de l'herbe ». La réponse attendue d'Islamabad aux essais indiens souligne le degré d'hostilité qui rythme la turbulente relation des deux pays, un demi-siècle après le démantèlement de l'Empire des Indes britanniques.

Lire pages 2 et 3 et notre éditorial page 17

## Zoé Valdés et la France, du Festival de Cannes à la préfecture de police

LA SEMAINE dernière, l'écrivain Zoé Valdés gravissait, sous les flashes des photographes, les marches du Palais des festivals de Cannes. Cabaline installée en France depuis 1995, cette romancière à succès traduite en onze langues avait été choisie par Martin Scorsese pour participer au jury de la compétition. Hommage au cinéma à la littérature, du géant américain à la petite Ile des Caraïbes. Artistes de tous les pays... Vendredi 29 mai, Zoé Valdés devait monter un autre escalier, à la préfecture de police de Paris, cette fois. Elle espère y décrocher cette carte de résident qu'elle réclame en vain depuis plusieurs années, sans trop d'illusions. « Ils vont encore trouver quelque chose », soupire-t-elle, avec ce mélange de colère et d'incompréhension que connaissent des milliers d'étrangers. Son histoire ne relève ni du scandale ni de l'injustice criante. Beaucoup d'étrangers, réunis comme elle d'un simple visa de touriste, aimeraient bien vivre en situation régulière, fût-ce avec une simple carte de séjour d'un an et sans autorisation de travail. Pourtant, à l'heure où le ministre de l'Intérieur

vante les mérites du « cas par cas », comment ne pas trouver quelque absurdité dans le sort réservé au « dossier » de la famille Valdés ? Trois mois après son arrivée en France, en janvier 1995, avec son mari et sa fille d'un an, l'écrivain publiait son premier roman. Depuis, cinq autres livres sont parus. Le dernier, sorti en septembre, *Le Douleur du dollar*, s'est déjà vendu à près de 80 000 exemplaires en France, 200 000 exemplaires en Espagne, 50 000 en Allemagne. Les journalistes du monde entier viennent à Paris pour l'interviewer. Elle leur vante son amour de la France, joue les ambassadrices. Puis, peste, en secret, contre le sort que lui réserve ce pays où elle a choisi de vivre et d'écrire. Sans compter ce qu'endure son mari. Car si Zoé Valdés, malgré son statut précaire, vit confortablement de ses droits d'auteur, son époux, le réalisateur Ricardo Vega, peine davantage. Faute d'une autorisation de travail, il exerce ses compétences quasi clandestinement, bien que souvent au bénéfice d'employeurs très officiels. A la préfecture de police, il a ainsi exhibé une lettre de Pierre-

André Boutang, conseiller du président d'Arte, indiquant le souhait de la chaîne franco-allemande de bénéficier de « son talent et de son expérience ». En vain. Le 26 mai, il a reçu un simple récépissé de demande de carte de séjour, l'emploi du guichet réclamant qu'il fasse la preuve, d'ici un mois, de ressources suffisantes. Une situation absurde, compte tenu de la situation de sa femme, qui s'apprête à acquiescer un appartement dans le quartier de la Bastille, à Paris. La France la boude ? Reste l'Europe. Sur les conseils de son éditeur madrilène, Zoé Valdés a déposé, il y a un an, une demande de naturalisation en Espagne. La réponse du gouvernement conservateur de José-Maria Aznar est tombée en quatre mois : l'Espagne se déclarait fière de pouvoir l'accueillir. C'est donc munie d'un passeport espagnol que l'écrivain devait se rendre, vendredi, à la préfecture de police. Une simple formalité ? « Pas du tout, lui a-t-on indiqué au téléphone. On étudie toujours au cas par cas. »

Nathaniel Herzberg

## Air France annule ses vols mais cherche le dialogue avec les pilotes

AIR FRANCE a annulé la plupart de ses vols du lundi 1<sup>er</sup> au jeudi 4 juin après le préavis de grève déposé par les syndicats de pilotes. Les négociations ont échoué, jeudi 28 mai, malgré l'intervention de Jean-Claude Gassot, ministre des transports. Les pilotes refusent toujours les économies de 500 millions de francs par an sur leurs rémunérations que demande Jean-Cyril Spizetta, le président du groupe public. En échange d'une baisse de 15 % des salaires, la direction leur offre de détenir quelque 10 % du capital. Une paralysie de la compagnie semble inévitable en début de semaine prochaine. Mais le SNPL, syndicat majoritaire, a ouvert une porte en évoquant la possibilité de limiter dans le temps l'échange salaires-actions. La SNCF pourrait aussi faire l'objet de grèves catégorielles et locales.

Lire page 18

## Un statut pour les concubins

QUEL STATUT offrir aux couples qui ont choisi l'union libre ? Catherine Tassa, présidente de la commission des lois de l'Assemblée nationale, a proposé, jeudi 28 mai, de créer un pacte civil de solidarité (PACS) ouvert aux concubins, hétérosexuels ou homosexuels. Le professeur de droit Jean Hauser avait suggéré, il y a deux mois, d'instituer un pacte d'intérêt commun (PIC), tandis que la sociologue Irène Théry préférait une reconnaissance directe, dans le code civil, du concubinage. Le gouvernement doit choisir entre ces trois voies. En 1994, plus de quatre millions de personnes avaient choisi l'union libre, un fait social encore négligé par le droit.

Lire page 10

## De Mitterrand à Arp



ANCIEN MÉDECIN personnel de François Mitterrand, le docteur Claude Gubler a hérité d'une collection d'œuvres de Hans Arp, léguée par la nièce de l'artiste. Alors qu'il s'apprête à la disperser, l'une des trois fondations Arp, sise à Rolandseck, en Allemagne, et défendue par M<sup>rs</sup> Georges Klejman, conteste le testament l'Institut légataire universel et veut empêcher la vente devant le tribunal de Paris.

Lire page 27

### Employez le Rouge

Nouvelle édition Disponible en librairie

L'édition 1998 du Code du travail est dominée par les mesures en faveur de l'emploi ainsi que par une actualité jurisprudentielle riche et variée.

DALLOZ  
http://www.dalloz.fr

### Le négationnisme fait recette au Japon

LE FILM japonais *Fiercé, l'instinct du désin*, qui a pour héros le général Hideki Tojo, premier ministre au moment de l'attaque surprise sur Pearl Harbor, exécuté en 1948 après avoir été condamné par le Tribunal international pour l'Extrême-Orient (pendant de celui de Nuremberg qui jugea les criminels de guerre nazis), vient de sortir dans un climat fiévreux.

La Chine s'insurge, le syndicat de la maison de production Toei, qui coproduit le film, dénonce une « justification du militarisme », des journaux se font l'écho des polémiques qu'il suscite et du risque qu'il comporterait d'enflammer des passions malsaines en ces temps de récession propices, estime le quotidien des milieux d'affaires *Nihon Keizai*, au réveil des sentiments nationalistes. Quant à la presse internationale, elle dénonce une nouvelle expression du négationnisme nippon, au moment où la visite à Londres de l'empereur Akihito a posé de nouveau la question de la reconnaissance par Tokyo de ses responsabilités dans la guerre (Le Monde du 28 mai).

Mais en dépit de la publicité, volontaire ou non, dont il est l'objet, le film est loin, pour l'instant, d'attirer les foules : le jour de sa sortie, une des salles où il était projeté en plein Ginza, à Tokyo, était aux deux tiers vide. Tiré du récit de la vie de Tojo par sa petite-fille, Yuko Iwanami, le film montre un homme ordinaire, bon grand-père et petit-père, aimant cultiver les tomates avec sa femme, qui cherche au cours de son procès à protéger l'empereur en soutenant que celui-ci accepta à contrecœur de lancer le pays dans la guerre. Mais son message est avant tout politique : en redressant l'image de Tojo le « vilain », il s'agit de corriger les distorsions de l'histoire qui se seraient cristallisées sur le personnage depuis la défaite.

En dépit d'interprétations contestables ou de contre-vérités (par exemple le nombre des victimes du massacre des civils à Nankin en 1937, estimé à 300 000 par l'Américain Iris Chang dans son récent livre *The Rape of Nanjing*), le film soulève deux vrais problèmes : le soutien ambigu du Japon aux mouvements nationalistes asiatiques de l'époque et la nature du jugement rendu par le tribunal de Tokyo qui, par bien des aspects, releva du déni de justice.

Philippe Poiris  
Lire la suite page 17

International	2	Tableau de bord	21
France	5	Aujourd'hui	25
Société	10	Météorologie-Jeu	26
Cronique	12	Culture	27
Régions	13	Cronique culturelle	29
Voyages	14	Chronique	30
Entreprises	16	Abonnements	30
Communication	20	Radio-Télévision	31

ds croisés

apprendre à vivre loin de toute

silenna paradisi

folie

**DÉFENSE** Le Pakistan a procédé, jeudi 28 mai, à cinq essais nucléaires « réussis » au Balouchistan. L'état d'urgence a été imposé dans la nuit par le président, Mohammad Rafiq Tarar, « en raison des menaces d'agressions sur la sécurité » du pays. Le premier ministre, Nawaz Sharif, a justifié les tests en dénonçant « la militarisation du programme nucléaire in-

dien ». ● LES ÉTATS-UNIS ont aussitôt annoncé l'imposition de sanctions contre le Pakistan. Mais la décision d'islamabad souligne la faible influence de Washington en Asie du

Sud. ● DEPUIS DIX ANS, notamment grâce à l'aide de la Chine et de la Corée du Nord, les experts soupçonnaient islamabad de s'être doté de charges nucléaires. Les cinq essais de

jeudi, réponse à ceux de l'Inde, symbolisent l'hostilité ininterrompue de deux pays qui se sont affrontés par trois fois depuis la partition de 1947. (Lire aussi notre éditorial page 17.)

Le gouvernement d'islamabad a réalisé, jeudi 28 mai, cinq essais dans le désert du Balouchistan. Les Américains sont isolés dans leur choix d'imposer des mesures répressives aux deux nouveaux venus dans le club des grandes puissances

## Après l'Inde, le Pakistan franchit le « seuil » nucléaire

Le gouvernement d'islamabad a réalisé, jeudi 28 mai, cinq essais dans le désert du Balouchistan. Les Américains sont isolés dans leur choix d'imposer des mesures répressives aux deux nouveaux venus dans le club des grandes puissances

**ISLAMABAD** de notre envoyée spéciale  
Puissance nucléaire après ces cinq essais souterrains « réussis », le Pakistan s'est réveillé, vendredi 29 mai, sous état d'urgence. Dans la nuit, le président Mohammad Rafiq Tarar a annoncé cette décision « avec effet immédiat en raison des menaces d'agressions sur la sécurité du Pakistan ». Les droits fondamentaux, notamment la liberté d'expression, la libre circulation, le droit de manifester ou de tenir des réunions politiques sont suspendus. L'ordonnance présidentielle prévoit des restrictions sur les échanges en devises. Le gouvernement, qui a décrété un congé ce vendredi dans les banques, a gelé tous les comptes en devises étrangers pour éviter une fuite des capitaux qui avait déjà commencé depuis les premiers essais nucléaires indiens le 11 mai.

Ces décisions pourraient ternir la joie manifestée par les Pakistanais à l'annonce, jeudi après-midi, du « succès » des essais nucléaires, les premiers jamais effectués dans l'histoire du Pakistan. Des foules en liesse sont descendues dans les rues des principales villes du pays, chantant et dansant pour célébrer l'événement. Des tonnes de sucres ont été distribués dans les rues et les Pakistanais s'arrachent les premières éditions spéciales des journaux. « Le Pakistan est devenu le premier Etat nucléaire islamique », titrait ainsi le journal *Ausaf*, faisant écho aux cris d'« Allah Akbar » (Dieu est grand) entendus dans les rues.

**MOLLESSE INTERNATIONALE**  
La liesse populaire contrastait avec la solennité de l'adresse à la nation du premier ministre, Nawaz Sharif. Assis à son bureau devant un portrait de Mohammed Ali Jinnah, le fondateur du Pakistan, le visage très composé, il a annoncé que cinq essais souterrains avaient eu lieu à 15 h 23 (heure locale) sur le site de Chagai, dans le désert occidental du Balouchistan. Pendant une demi-heure, M. Sharif a expliqué à ses compatriotes les tenants et les aboutissants de cette « décision historique », déclarant : « Nous avons égalé l'Inde (avec cinq essais de chaque côté). C'est un jour béni d'une importance historique. » M. Sharif a justifié les essais par les menaces nées de la nucléarisation de l'Inde et la mollesse des réactions internationales qui ont suivi. « Le Pakistan a été obligé d'exercer son option nucléaire du fait de la militarisation du programme nucléaire indien. Celle-ci a détruit la dissuasion et a radicalement bouleversé l'équilibre stratégique de notre région.

a-t-il dit. Notre sécurité, la paix et la stabilité de toute la région étaient gravement menacées. Nous n'avions pas le choix », a-t-il ajouté. « La réponse internationale aux tests nucléaires indiens n'a pas été à la hauteur de la situation, à en croire le président M. Sharif. Alors que l'on nous demandait d'exercer notre retenue, des voix puissantes poussaient à accepter la militarisation nucléaire de l'Inde comme un fait accompli. Je ne suis pas le représentant d'une nation lâche. » Comme l'avait fait le premier ministre indien, M. Atal Behari Vajpayee, après les tests indiens, M. Sharif a cependant tendu la main à l'Inde en affirmant : « Nous sommes prêts à reprendre le dialogue indo-pakistanaï pour discuter de tous nos différends, y compris la question centrale du Cachemire, aussi bien que la paix et la sécurité. » M. Sharif a réitéré

l'offre d'un pacte de non-agression à l'Inde « sur la base d'un juste règlement de la question du Cachemire ». Faite à la tribune des Nations unies en septembre 1997, cette offre avait été jugée non avenue par New Delhi. M. Sharif a plaidé la responsabilité de son gouvernement : « Nous n'avons pas transféré et nous ne transférerons pas de technologie sensible à d'autres pays ou groupes mais nous nous opposerons à tout embargo visant à empêcher le Pakistan d'exercer son droit de développer des technologies variées pour sa défense et des buts pacifiques. » Le premier ministre a réitéré l'engagement du Pakistan à soutenir le désarmement nucléaire et la non-prolifération, affirmant : « Nous sommes prêts à engager un dialogue constructif avec les autres pays, en particulier les grandes

puissances, sur la manière de promouvoir ces buts dans le cadre de la situation nouvelle. »

### SOUTIEN DE L'IRAN

Pour faire face aux sanctions, M. Sharif a appelé ses compatriotes à « se serrer la ceinture » et voulu donner l'exemple : le président et lui-même quitteront leurs imposantes résidences de fonctions au cœur d'islamabad. Interrogé jeudi soir sur l'effet des sanctions sur le Pakistan déjà au bord de la banqueroute, le ministre des finances, M. Sartaj Aziz, a affirmé : « Il y aura des coupes budgétaires et des restrictions, mais notre sécurité n'a pas été affectée. Notre développement sera affecté mais j'espère que nous serons capables de faire face à cela. » M. Aziz a toutefois précisé que le budget de la défense ne serait pas affecté, au contraire.

Consulté avant ces essais, l'Iran aurait, selon le ministre du pétrole, M. Chaudhry Nisar Ali Khan, un proche de Nawaz Sharif, offert d'aider le Pakistan à faire face aux sanctions. D'autres pays musulmans que M. Ali Khan n'a pas nommés auraient aussi proposé leur aide. Le Pakistan n'a donné aucun détail sur les cinq explosions. Selon un institut géologique australien, qui a enregistré les cinq essais comme une seule explosion, la magnitude de celle-ci aurait atteint 5 degrés sur l'échelle de Richter, correspondant à une puissance de 5 à 20 kilotonnes. La presse pakistanaïse spéculait sur une puissance d'environ 40 kilotonnes. L'Inde avait fait exploser le 11 mai une bombe thermonucléaire suivie d'explosions d'une puissance de 53 kilotonnes. Bien qu'attendus en Inde, les

essais pakistanais y ont provoqué une vive polémique. Au Parlement, l'opposition a accusé les nationalistes hindous du Bharatiya Janata Party (BJP) au pouvoir d'avoir provoqué, par les essais indiens, cette réponse pakistanaïse. Le premier ministre, M. Atal Behari Vajpayee, a répondu : « Ceci prouve seulement que la politique indienne était correcte. Nous sommes prêts à répondre à tout défi. » Le ministre des affaires étrangères a affirmé : « Le gouvernement a pris toutes les mesures pour assurer la sécurité de la nation. Cet événement justifie notre jugement et notre politique ainsi que les mesures que nous avons prises. » Au Cachemire, cœur du conflit indo-pakistanaï pour lequel les deux pays se sont déjà affrontés à deux reprises, les explosions ont été saluées par des feux d'artifices.

### REGRETS CHINOIS

Avant les tests, la Chine, soupçonnée d'avoir contribué au programme nucléaire pakistanaï, a exprimé ses « profonds regrets » et appelé « tous les pays concernés en Asie du Sud à exercer la plus grande retenue et à abandonner immédiatement tous leurs programmes de développement d'armes nucléaires afin d'éviter une aggravation de la situation ». Ce communiqué contraste singulièrement avec la ferme condamnation que les essais indiens avaient entraînée de la part de Pékin. Le premier ministre pakistanaï, qui, dès les essais indiens, avait envoyé une émissaire à Pékin, a dans son adresse à la nation, « tous » les relations étroites entre le Pakistan et la Chine et s'est déclaré « fier » des relations de son pays avec ce « grand » voisin. Peu avant l'annonce officielle des tests, un porte-parole chinois avait rejeté la responsabilité de la situation sur l'Inde affirmant : « La situation actuelle en Asie du Sud est causée par l'Inde et l'Inde seule. »

A court terme, les essais vont apporter un sursaut de popularité au premier ministre pakistanaï, M. Nawaz Sharif. C'est une situation qui pourrait lui permettre de prendre des décisions hardies pour tenter un dialogue réel avec l'Inde.

Jacques Isnard

Françoise Chipaux

## Moins de trente ans pour maîtriser l'arme atomique

C'EST à la suite de la guerre perdue contre l'Inde au Bangladesh, en 1971, que le Pakistan s'est lancé dans un programme nucléaire sur une initiative du premier ministre de l'époque, Ali Bhutto. Soit trois années avant que n'explose la première bombe indienne en mai 1974.

Alli Bhutto a alors réuni, à Multan, des physiciens pakistanaï autour du président de la commission de l'énergie atomique, Ishrat Usmani, l'homme en quelque sorte, du savant indien Homi Bhabha, considéré comme le « père » du projet nucléaire indien. Mais, dès le départ, Ishrat Usmani déplore que le Pakistan s'oriente vers la recherche militaire et il démissionne. Le flambeau sera repris par Abdul Quadeer Khan qui va donner sa pleine puissance au projet, en prenant soin toutefois de l'entourer de pas mal d'ambiguïtés, voire de dénégations, qui ne tromperont pas l'Inde, mais, malgré des réalités concrètes de plus en plus évidentes sur le terrain.

A partir d'une demi-douzaine d'installations, dont des réacteurs de puissance canadiens, d'ateliers pilotes de retraitement, à Sialkot, et de deux usines de production d'eau lourde à Multan et près de Karachi, une usine d'enrichissement par ultra-centrifugation à Kohat, dans le nord du pays, commence à produire de l'uranium enrichi en 1984. Un réacteur de recherche fonctionne à Nilore. Islamabad reçoit une forte assistance de la Chine. Pour autant, le Pakistan affirme, en 1989-1990, avoir interrompu unilatéralement sa production d'uranium enrichi.

Puis, dans les années 1990-1992,

nouveau revirement : Abdul Quadeer Khan se porte garant du fait, face à des soupçons de la communauté internationale, que son pays n'a fabriqué que des charges nucléaires en plusieurs tronçons et qu'il n'en a assemblée aucune à des fins opérationnelles. La raison en est que le Pakistan tient à rassurer les Etats-Unis, pour continuer à bénéficier de leur aide économique, en laissant ses charges suffisamment dissociées pour être inoffensives et pour ne pas tomber entre des mains étrangères.

Mais, en réalité, les experts ont acquis la conviction qu'islamabad détient des charges nucléaires, en kit, depuis 1987 et que son effort, entamé à partir de 1991, pour obtenir des missiles de la Chine (le M11, d'une portée de 300 kilomètres) et de la Corée du Nord (le Ghauri, d'une portée de 1 500 kilomètres) témoigne de sa volonté de dissiper le doute sur sa capacité à déployer un arsenal de dissuasion face aux Indiens.

Entre-temps, le Pakistan s'est toujours refusé, sur le plan de sa doctrine de défense, à respecter un quelconque engagement international sur le non-emploi en premier des armes nucléaires. Il a même préconisé l'utilisation des moyens nucléaires à des fins tactiques, c'est-à-dire sur des

concentrations de blindés, des nœuds de ravitaillement ou de communications, ou sur des centres de commandement et de contrôle, de façon à pouvoir compenser son infériorité militaire classique sur le champ de bataille. Ce qui suppose que les Pakistanais seraient parvenus à miniaturiser leurs têtes nucléaires et à rendre précis leurs vecteurs.

### MEMBRE DU CLUB

En 1995-1996, en pleins préparatifs - suspendus suite à une intervention de Washington - de ses essais par New Delhi, le Pakistan avait laissé croire qu'il ne répondrait pas du tac au tac à chaque explosion indienne.

Ce qui contredisait déjà les observations entreprises par des analystes occidentaux sur de curieux travaux menés, depuis quelques mois, sur les sites d'expérimentation dans le désert du Balouchistan. Désormais, le Pakistan cesse d'être un « pays du seuil », comme on le dit des Etats suspects d'être proches de détacher des armes nucléaires opérationnelles sans avoir pratiqué des essais au vu et au su du monde entier. Islamabad, après l'Inde qui a confirmé, les 11 et 13 mai, son accession au « club » des puissances nucléaires acquise depuis son expérimentation de 1974,

vient de franchir ledit « seuil » en faisant officiellement reconnaître une capacité militaire que certains observateurs avaient cru pouvoir parfois lui dénier.

Cette notion même de « seuil », déjà assez théorique, va devenir, dans les faits, de plus en plus contestable, et s'avérer inquiétante s'agissant de pays dont le comportement demeure ambigu. Il en est ainsi, par exemple, du cas d'Israël. Cet Etat partage avec l'Inde et le Pakistan le fait de n'avoir pas signé le traité de non-prolifération (TNP). Du même coup, Israël entretient l'équivoque, une équivoque qui ne trompe personne. Il ne vient pas à l'esprit, en effet, de nier le fait qu'Israël est de facto une puissance nucléaire. Soit que les Etats-Unis aient fait, en son temps, des expériences secrètes pour le compte des Israéliens. Soit qu'Israël et l'Afrique du Sud aient réalisé ensemble, en 1979, un essai détecté par un satellite américain et resté encore mystérieux à ce jour. Depuis, avant même l'arrivée au pouvoir de Nelson Mandela, Pretoria a annoncé que ses ingénieurs ont démantelé les six têtes nucléaires que l'Afrique du Sud avait avoué avoir conçues.

## Un sérieux revers diplomatique pour Washington

Bill Clinton a annoncé des sanctions économiques

### WASHINGTON

de notre correspondant

Les services de renseignement américains n'ont pas été pris de court par la série d'essais nucléaires pakistanaï comme ils l'avaient été pour l'Inde, mais ces essais jettent une lumière crue sur le peu d'influence de l'Amérique en Asie du Sud. Ni les menaces de sanctions ni les promesses de « récompenses » d'ordre économique et militaire n'ont dissuadé le Pakistan. La capacité de Washington à dominer les crises internationales paraît tout à coup érodée.

C'est avec regret que Bill Clinton a annoncé, jeudi 28 mai, des sanctions économiques contre Islamabad. Cette décision était aussi inévitable que dans le cas de l'Inde, en raison du caractère quasi automatique des dispositions de la loi Glenn-Symington de 1976. M. Clinton a reconnu que le Pakistan n'a fait qu'emboîter le pas à l'Inde, et que son premier ministre, Nawaz Sharif, était soumis à de fortes pressions politiques, mais il a souligné que, ces circonstances ne pouvaient servir de justification. Le camouflet infligé à l'administration démocrate est d'autant plus net que d'intenses efforts diplomatiques se poursuivaient.

Dans la soirée de mercredi, Bill Clinton avait encore eu une conversation téléphonique avec Nawaz Sharif. L'administration avait laissé entendre qu'elle encouragerait le Congrès à revenir sur l'amendement Pressler qui, depuis 1985, impose déjà des sanctions à Islamabad. A l'époque, le Congrès avait voulu porter un coup d'arrêt aux efforts déployés

par le Pakistan pour se doter de l'arme nucléaire. Washington était prêt à reprendre une importante aide militaire et économique : dans les années 80, celle-ci atteignait 600 millions de dollars par an, faisant du Pakistan le troisième bénéficiaire de l'assistance américaine, après Israël et l'Egypte. Le Congrès n'aurait cependant accepté d'ef-

facier l'amendement Pressler qu'en échange d'un engagement formel et permanent du Pakistan de ne pas procéder à des essais. D'autre part, l'administration Clinton n'était pas disposée à fournir à Islamabad un « parapluie » de sécurité.

Les responsables américains récusent tout parallèle entre l'équilibre de la terreur « américano-soviétique » et le nouveau statut nucléaire de l'Inde et du Pakistan : l'animosité historique marquant les relations indo-pakistanaïses crée selon eux une situation infiniment plus volatile et dangereuse. Cette escalade nucléaire a enfin pour conséquence de compliquer davantage le voyage de Bill Clinton en Chine à la fin du mois prochain. Bien que Pékin ait assuré avoir mis fin à sa coopération nucléaire avec le Pakistan, c'est grâce à celle-ci qu'islamabad est parvenu à entrer dans le « club atomique ». De même, l'expertise et la technologie chinoises (et nord-coréenne) ont été déterminantes pour la mise au point du missile pakistanaï Ghauri, qui a servi de prétexte à l'Inde pour procéder à ses essais nucléaires.

Laurent Zecchini

Caribes - Amazonie et Orénoque - Côte Est Américaine et Canadienne  
Saint-Laurent et Grands Lacs - Labrador et Baie d'Hudson

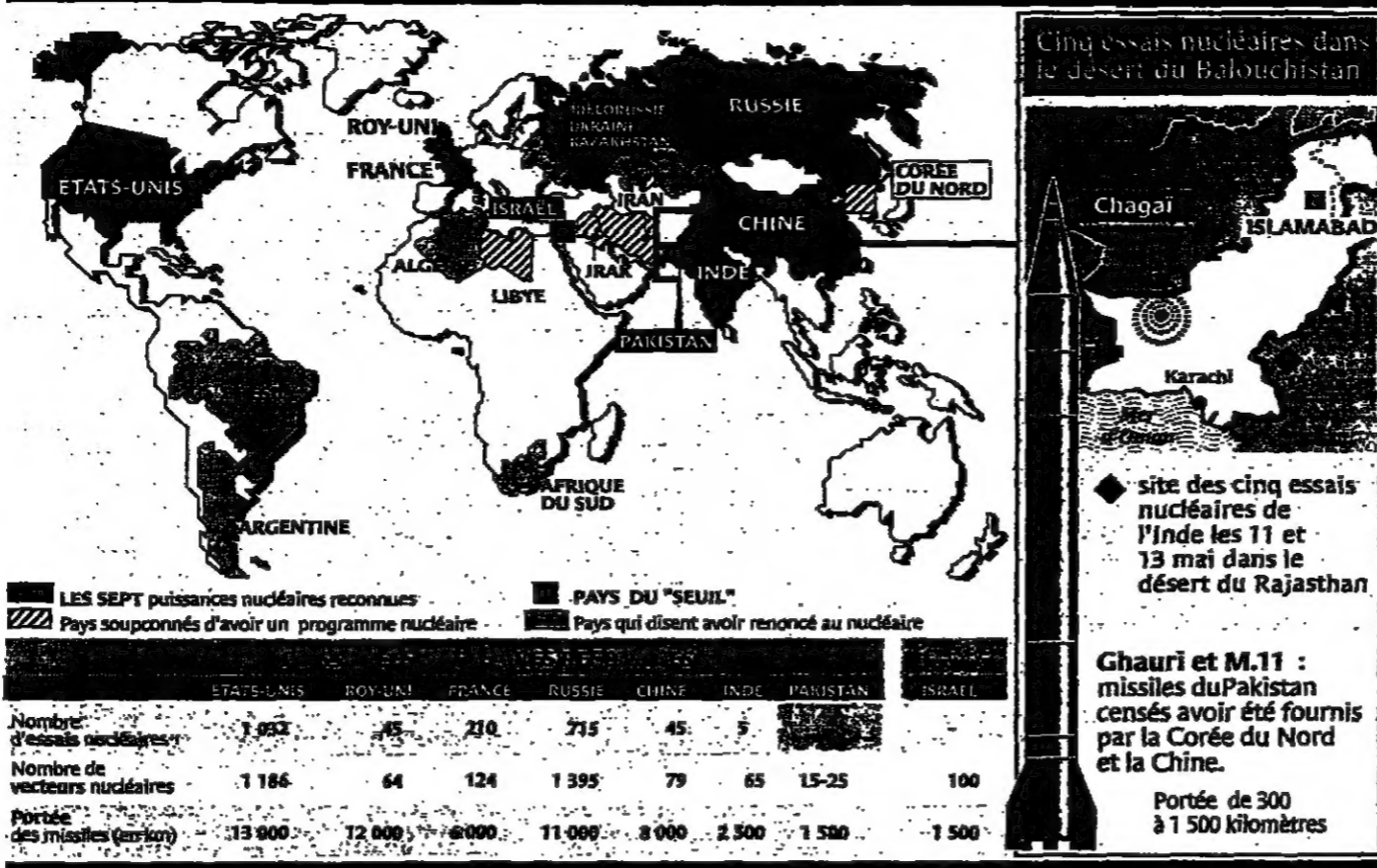
La nature offre les plus beaux spectacles, nous vous invitons à y assister aux plus belles places.

Pour découvrir un nouveau style de croisières aux itinéraires sans pareil, demandez notre nouveau catalogue au 0 800 778 516 (appel gratuit) ou à votre agent de voyage.

COMPAGNIE DES ILES  
PONANT

Notre bord est votre plus beau port d'attache.

Les détenteurs réels et potentiels de l'arme nucléaire



Cinq essais nucléaires dans le désert du Balouchistan

Chagai ISLAMABAD

Karachi

site des cinq essais nucléaires de l'Inde les 11 et 13 mai dans le désert du Rajasthan

Ghauri et M.11 : missiles du Pakistan censés avoir été fournis par la Corée du Nord et la Chine.

Portée de 300 à 1 500 kilomètres

Jonathan Eyal, du Royal United Services Institute  
 « Le Pakistan devrait défendre son statut de seule puissance nucléaire islamique »

« Comment peuvent réagir les grandes puissances nucléaires ?  
 - Elles sont placées devant un choix dramatique. Ou bien elles reconnaissent que l'Inde et le Pakistan font désormais partie du club nucléaire et les admettent en son sein pour empêcher la prolifération, ou bien elles s'y refusent, au risque de provoquer un regain de prolifération. Mais plus on admet de nouveaux pays, plus on risque d'en inciter d'autres à faire de même et de placer le reste du monde devant le fait accompli. Ce n'est pas un choix facile. Le meilleur moyen serait d'accueillir ces deux pays dans le club nucléaire en échange d'un engagement de leur part à signer les traités de non-prolifération et à se comporter de manière responsable. Mais le ne pense pas que la Chine - qui a largement aidé le Pakistan - accepte l'admission de l'Inde.  
 - Le risque de prolifération va-t-il s'accroître ?  
 - Maintenant qu'il dispose de l'arme nucléaire, le Pakistan devrait être de plus en plus réticent à exporter sa technologie. Il va profiter de son statut de seule puissance nucléaire islamique pour accroître son influence en Asie et au Proche-Orient et n'aura aucune envie d'aider des concurrents comme l'Irak ou l'Iran. Une fois en possession de l'arme atomique, ni l'Inde ni le Pakistan n'ont intérêt à la prolifération. Le prix qu'ils demandent - un siège dans le club - nous ne sommes pas encore prêts à le leur accorder. Nous risquons de passer les prochaines années à prétendre que le monde n'a pas changé.

« Il n'y a pas de pays ayant développé l'arme nucléaire qui aient décidé de s'en débarrasser »

« Le génie est sorti de sa bouteille. Il n'y a pas d'exemple, dans l'histoire, de pays ayant développé l'arme nucléaire qui aient décidé de s'en débarrasser. L'Afrique du Sud et l'Argentine étaient sur le point d'y parvenir lorsqu'elles ont abandonné leur projet ; l'Irak a vu ses installations détruites. L'Occident n'a pas réussi, malgré tous ses efforts, à convaincre Islamabad de renoncer. La politique de sanctions du président Clinton est un échec total »

Entre New Delhi et Islamabad, un demi-siècle d'hostilité absolue

CEIL POUR CEIL, dent pour dent. La nature même des relations indo-pakistanaïses, dont l'hostilité s'enracine dans une histoire antérieure à l'indépendance des deux pays,

ANALYSE  
 Le malentendu de départ : le Pakistan a été créé sur un concept

Le chiffre ferait même sourire s'il ne s'agissait de nucléaire : l'Inde frappe, le 11 mai, les trois premiers coups, suivis, le 13 mai de deux nouveaux essais. Le Pakistan, après un temps d'hésitation, réplique en procédant à cinq tests d'un coup. Il ne sera pas dit, fût de Pakistanais, que le « pays des purs » serait en reste ! Un demi-siècle après le démantèlement du *British Raj*, c'est donc un peu comme si on en était revenu à la case départ quand, en octobre 1947, éclate le premier conflit sur la question du Cachemire, un royaume himalayen revendiqué par les deux pays.

L'Union indienne et la République islamique du Pakistan ont à peine une moisson d'existence que, déjà, leurs armées font parler la poudre. L'atmosphère est volatile : quelques mois plus tôt a eu lieu l'un des plus grands massacres de l'histoire, la partition de l'Empire des Indes britanniques ayant provoqué la mort de plus de 500 000 personnes, victimes des tueries interconfessionnelles quand les musulmans fuirent vers le Pakistan et les hindous vers l'Inde.

En l'occurrence, ce sont les Pakistanais qui vont tirer les premiers : sous couvert d'une invasion de tribus pathanes venues « libérer » le Cachemire, dont le souverain est hindou mais la population majoritairement musulmane, les Pakistanais finissent par intervenir directement et tentent de s'emparer de l'état. Les troupes aéroportées indiennes repoussent l'ennahisseur.

Ce fut l'un des plus longs conflits de l'après-guerre. Un cessez le feu, le 1<sup>er</sup> janvier 1949. Mais le référendum prévu par une résolution de l'ONU n'eut jamais lieu et le Cachemire se retrouva divisé entre les deux puissances sous-continentales. Si l'Inde échoua à garder la totalité d'un Cachemire d'origine, portée émotionnelle était forte pour le Pandit Nehru ; les Pakistanais ne purent, en outre, plus s'emparer par la force d'un royaume qui leur tenait particulièrement à cœur.

Une nouvelle guerre éclate en août 1965. C'est un autre territoire disputé, le *Rann de Kutch*, situé sur la frontière entre l'état indien du Gujerat et la province pakistanaïse du Sind qui en est, au départ, le théâtre. Mais le conflit s'étend une fois de plus au Cachemire. Les Pakistanais sont repoussés et, finalement, l'impression demeure que l'engagement a plutôt tourné à l'avantage de New Delhi.

L'année 1971 marquera un autre tournant. Depuis des mois, la révolte gronde au Pakistan oriental, la majorité bengalaise refusant le « régime » imposé par les autocrates du Pakistan occidental : culturellement, à l'exception de l'Islam, tout sépare les *Pendjabis*, majoritaires dans le « West Pakistan » à leurs « frères » Bengalis, vivant dans cette étrange excroissance pakistanaïse, 2 000 kilomètres plus à l'est. Des centaines de milliers de réfugiés fuirent en Inde alors que la répression bat son plein et que se multiplient les escarmouches entre guérilleros et soldats pakistanaïses. Indira Gandhi décide d'intervenir

directement, se saisissant notamment du prétexte de l'afflux de réfugiés sur son territoire. En quelques semaines l'affaire est réglée. Dacca, capitale du futur Bangladesh, tombe aux mains de l'armée indienne le 16 décembre 1971. Pour les Pakistanais, c'est l'humiliation. Cette fois, le doute n'est plus permis : l'armée d'Islamabad a été écrasée par les indiens et le Pakistan sortira brisé de ce dernier conflit.

L'hostilité quasi-ininterrompue qui a marqué cinquante ans de ce turbulent voisinage s'exprime dans un malentendu de départ. Avant la partition, le Pakistan n'est qu'un concept. Un rêve du grand poète j'bal qui est l'intuition que les musulmans du sous-continent méritent une patrie pour eux seuls. La lutte d'indépendance anti-britannique sera marquée par cette volonté de créer deux entités au nom de la « théorie des deux nations », une théorie basée sur la différence religieuse : l'Inde, à majorité hindoue, le Pakistan à majorité musulmane.

À la différence du Pakistan, l'Inde est peut-être, elle aussi, une « idée » mais la patrie de Gandhi n'a, contrairement à son voisin, pas eu besoin de « naître » à l'existence. L'Inde était déjà là, elle a continué sa route. Le Pakistan, lui, a dû arracher son existence au forceps, dont la partition sera le sanglant acte de naissance. Il n'avait alors d'autre choix que de se forger une identité négative contre son puissant voisin, allant même jusqu'à retrouver ses racines dans l'histoire des empereurs de Samarkand, s'inventant une proximité avec le Proche-Orient pour nier sa culture profondément sous-continentale.

Pour de nombreux hindous d'aujourd'hui, et notamment les supporters de ce courant nationaliste et antimusulman qui vient d'arriver au pouvoir, l'heure de la revanche a donc sonné. Les essais nucléaires en sont l'expression. L'Inde a besoin de se réconcilier avec son passé, pour exercer ces siècles de domination

musulmane et britannique, quand les « étrangers » imposent leurs diktats sur « *Bharat Mata* » (la mère Inde).

Comme nous le disait récemment le grand écrivain britannique d'origine indienne V. S. Naipaul, partisan des nationalistes : « Pour la première fois, l'Inde a un gouvernement qui ne ment pas. L'Inde a un passé de pays vaincu. Pour la première fois depuis des milliers d'années, les non-musulmans ne se racontent plus d'histoires sur eux-mêmes. Ils relèvent la tête. Car les conséquences [des invasions musulmanes] sur l'Inde, c'est comme si Hitler avait gagné la guerre en Europe... »

Bruno Philp

Propos recueillis par Patrice de Beer

La « bombe » avantage le plus petit des protagonistes

DEPUIS la partition de 1947, trois guerres ont opposé les forces armées indiennes et pakistanaïses et chaque conflit a été l'occasion de montrer la supériorité militaire des premières sur les secondes. De ce point de vue, la dissuasion nucléaire, par « le pouvoir égalisateur de l'atome » qu'elle manifeste dans la pratique politique, est une certaine façon de rétablir un semblant d'équilibre entre deux puissances inégales.

Globalement, les forces indiennes alignent deux fois plus d'hommes (1 145 000) et de moyens que les forces pakistanaïses (587 000), avec, cependant, si besoin était, des masses de réservistes mobilisables, au moins dans l'armée de terre, relativement équivalentes. La différence entre les deux pays est encore plus sensible dans l'armée de l'air et dans la marine, qui sont deux armes grâce auxquelles l'Inde - davantage que le Pakistan - affiche sa volonté de devenir une puissance régionale.

La faible profondeur du territoire pakistanaïse et la relative proximité des grands centres urbains et économiques avec la frontière indo-pakistanaïse accroissent la vulnérabilité et la fragilité du pays. Néanmoins, la variété de ses équipements et la qualité de l'instruction de ses cadres donnent à l'armée pakistanaïse une aptitude à opérer aussi bien en zone montagneuse qu'en plaine ou sur les plateaux désertiques. L'hétérogénéité de l'équipement pakistanaïse tient au fait qu'Islamabad a d'abord cherché à jouer des concurrences entre ses deux fournisseurs principaux qui sont, de longue date, les États-Unis et la Chine populaire.

De son côté, l'Inde, qui ne souhaite plus trop dépendre de l'ancienne URSS pour ses approvisionnements ni se jeter à contraindre dans les bras des Américains, s'est lancée, depuis quelques années, dans une politique tous azimuts de renouvellement de ses matériels en présentant à des pays, tels les États

européens, dont la France, des listes d'achats hors de proportion avec ses capacités de financement, assez limitées. Une telle politique est fondée sur le besoin de l'Inde d'établir des coopérations industrielles à long terme, et sur l'obtention de compensations ou de transferts de technologies qui font que les engagements de New Delhi en la matière peuvent s'étaler sur des périodes de cinq à dix années.

C'est une manière de constater que l'Inde, en misant sur ses capacités à remplir par elle-même ses besoins de défense, a des difficultés dans la constitution d'une panoplie qui soit maintenue en état opérationnel.

Les deux armées sont suffisamment appréciées des experts militaires internationaux pour qu'il leur ait été demandé de participer à plusieurs contingents de l'ONU pour des opérations de maintien de la paix.

J. I.

Nous aussi, nous sommes au-dessus des partis.

The Economist

# L'OTAN va mener des manœuvres militaires en Macédoine et en Albanie pendant l'été

## Pour Hubert Védrine, il faut être « prêt à toute éventualité » au Kosovo

La réunion semestrielle des ministres des affaires étrangères de l'OTAN, jeudi 28 mai à Luxembourg, a vu son ordre du jour passable-

ment bousculé par l'annonce des essais nucléaires pakistanais. Les seize pays membres de l'Alliance sont néanmoins parvenus à définir

une position et un plan d'action communs face à la crise qui oppose, au Kosovo, les autorités de Belgrade à la communauté albanaise de souche.

**LUXEMBOURG**  
de notre envoyé spécial  
Les seize se déclarent « profondément préoccupés par la situation au Kosovo », et estiment que le regain de violence dont cette province serbe, peuplée à 90 % d'Albanais de souche, est actuellement le théâtre, « risque de mettre en péril l'accord de paix en Bosnie-Herzégovine ». Ils formulent le souhait que les protagonistes sur le terrain aboutissent à un accord politique qui « préserve l'intégrité territoriale de la République fédérale de Yougoslavie et sauvegarde les droits de l'homme ainsi que les droits civiques de tous les habitants du Kosovo quelle que soit leur origine ethnique ».

monde le redoute mais personne n'exclut totalement que les efforts du groupe de contact sur l'ex-Yougoslavie et ceux de Richard Holbrooke, envoyé spécial américain dans la région, se révèlent impuissants à empêcher l'escalade : « Nous ne voulons pas que se reproduise la situation d'impréparation devant laquelle nous nous sommes trouvés en 1991 au moment du déclenchement des affrontements en Yougoslavie », explique Hubert Védrine, ministre français des affaires étrangères, et nous devons être prêts à toute éventualité ».

### EMBŪCHES POLITIQUES

Hubert Védrine et ses collègues disposaient, pour éclairer leur choix, des premières études effectuées par le comité militaire de l'OTAN, qui évaluait les moyens en hommes et en matériels correspondant aux options possibles d'intervention. Celles-ci vont d'une simple action de formation des

forces albanaises et macédoiennes pour « sécuriser les frontières » à un déploiement de troupes dans la région sur le modèle de la SFOR en Bosnie. Ces études, menées sous la direction du général Wesley Clark, commandant en chef des forces de l'OTAN en Europe, soulignent les difficultés d'intervention sur un terrain montagneux et dépourvu d'infrastructures. « Cela ressemble à la piste Hô-Chi-Minh », estime ainsi Jamie Shea, porte-parole du secrétariat général de l'OTAN, qui signalait ainsi le peu d'enthousiasme des militaires, notamment américains, à se voir engagés sur un théâtre d'opérations qui leur évoque de si mauvais souvenirs.

Aux obstacles naturels s'ajoutent les embûches politiques qui les dressent lorsqu'il s'agit, pour l'Alliance, d'engager des moyens militaires hors de la zone de sécurité collective, ce qui est le cas pour l'ex-Yougoslavie. Il faudrait alors que le Conseil de sécurité de l'ONU se prononce sur un mandat confié aux forces de l'Alliance à l'image de celui pour la Bosnie. Evgueni Primakov, le ministre russe des affaires étrangères, qui était présent à Luxembourg pour la réunion du conseil conjoint de partenariat OTAN-Russie, a été très clair sur ce point. Moscou approuve aujourd'hui les mesures visant à fermer les frontières du Kosovo aux infiltrations d'hommes et d'armes destinées à soutenir les « séparatistes » (il désigne ainsi les habitants de souche albanaise de la province en révolte contre Belgrade), mais n'est pas disposé pour l'instant à donner son aval à des mesures plus radicales pour faire plier Slobodan Milosevic. On en restera donc à des manœuvres militaires ostentatoires menées par les forces de l'Alliance en Albanie et en Macédoine dans le courant de l'été.

Luc Rosenzweig

# Les Danois entérinent le traité d'Amsterdam

## Le royaume reste néanmoins divisé sur l'Europe : près de 45 % des électeurs ont voté « non » au référendum du 28 mai

### COPENHAGUE

de notre envoyé spécial

Oui : 55,1 % des suffrages exprimés. Non : 44,9 %. Les partisans du traité d'Amsterdam l'ont emporté, mais l'ampleur de la victoire n'a rien d'exceptionnel pour la large coalition informelle ayant milité en faveur du traité, et qui regroupe le gouvernement de centre gauche, la droite traditionnelle, la puissante confédération syndicale (LO) et le patronat. D'autant plus que le document avait été présenté aux 5,3 millions de Danois comme étant « le plus favorable qui soit » à leurs intérêts et préoccupations. Que cela soit en matière d'environnement, de transparence, d'emploi ou de défense des droits de l'homme - autant de thèmes de prédilection sous ces latitudes -, il propose une action commune renforcée au niveau des Quinze. Le traité constitue en outre une étape vers l'élargissement de l'Union européenne, l'un des chevaux de bataille favoris des autorités danoises.

défense commune, de citoyenneté européenne, ainsi que de coopération policière et judiciaire. Un régime spécial qui leur permet d'adopter le traité lors d'un nouveau référendum en 1993.

La dérogation susceptible de disparaître la première est celle concernant l'euro. Le chef du Parti libéral, la deuxième force politique du royaume, estime « réaliste » de soumettre son annulation au verdict populaire « vers 2002 ». Cette échéance, M. Rasmussen refuse de la commenter : « Nous allons attendre de voir comment les choses vont se passer » au sein de l'Union économique et monétaire (UEM). En attendant un gouvernement ou d'attendre un référendum sur la question, son gouvernement voudrait lier sa devise, la couronne, à l'euro avec « la plus faible marge de fluctuation possible », a précisé le ministre des finances, Mogens Lykketoft. Une marge d'environ 1 %.

### « SMALL IS BEAUTIFUL »

Ce référendum prouve que le peuple danois reste toujours aussi méfiant vis-à-vis de la construction européenne. « Les résultats sont dans la lignée de ceux de 1993, fait remarquer Lars Billé, professeur de sciences politiques, ce qui signifie qu'en cinq ans, la population n'a pas penché davantage en faveur de l'UE ». Nombreux sont ceux qui craignent de perdre leur identité dans cette vaste Union. D'où le glissement du débat observé pendant la campagne. Du contenu du traité d'Amsterdam, on est passé aux thèmes de la souveraineté et des frontières, que l'extrême droite et les mouvements de gauche « anti-UE » ont exploités.

« Nous sommes un petit pays ressentant très fortement le concept de nation », avec son cortège de symboles, tels le drapeau, la monnaie, la famille royale. En plus, nous n'avons pas connu d'immigration jusqu'à récemment », observe Steen Gade, un responsable des Socialistes du peuple, passé de la résistance à l'Europe à sa défense. Et ce barbu d'ajouter : « Nous avons le sentiment de pouvoir vivre dans le confort et le bien-être, dans une société exemplaire, bien que nous ne soyons pas une superpuissance. En fait, pour de nombreux Danois, "small is beautiful" ».

Antoine Jacob

# Dans l'ouest du Kosovo, des villages albanais attaqués, des maisons brûlées, des populations expulsées...

**PEC (Kosovo)**  
de notre envoyé spécial  
Les forces de sécurité serbes poursuivent leurs opérations visant à « nettoyer » les régions

### REPORTAGE

Le but recherché est clair : empêcher le retour de ceux qui ont fui

ouest du Kosovo (à 90 % albanais comme sur l'ensemble du pays). Celles-ci ont commencé la semaine passée et semblent s'intensifier. Les villages albanais sont attaqués, les populations expulsées et les maisons brûlées. Entre la ville de Pec et le chef-lieu du pays, Pristina, des colonnes de fumée s'élevaient dans le ciel. Le village de Dolovo (sud-ouest) a été rayé de la carte, celui de Grabanica (à 30 kilomètres à l'est de Pec) a subi le même sort. Une piste caboteuse mène à ce hameau composé d'une trentaine d'exploitations agricoles réduites aujourd'hui à des décombres.

Le bétail est à l'abandon, des cadavres de chiens gisent sur le flanc. Au détour d'un virage, un véhicule blindé est à l'arrêt. Trois policiers serbes adossés à un mur interdisent le passage. D'autres policiers arpentent le chemin. Une opération est en cours. Des nuages noirs s'échappent à intervalles réguliers d'une cour de ferme. « Vous ne devez pas rester là, l'UCK (Armée de libération du Kosovo) vient d'attaquer le village », ordonne un des policiers qui dit s'appeler Dragan Dgurić. « Ils peuvent se mettre à tirer à tout instant », ajoute-t-il. Rien n'indique pourtant l'imminence d'un danger. Les policiers ne portent ni casque ni gilet pare-balles. Un paysan, serbe probablement, vague dans un champ, à bord de son tracteur. Dragan Dgurić précise en allumant une cigarette que les paysans de la Drenica étaient pour la plupart serbes. Les quelques pièces d'identité retrouvées dans les ruines des alentours attestent qu'ils étaient, au contraire, albanais.



PHOTO

secteur bouclé. Ces actions qui tendent à se généraliser ressemblent dans leur déroulement à celles menées par les Serbes de Bosnie dès 1992. Une attaque massive est conduite, accompagnée d'une destruction systématique des habitations. Celles qui auraient échappé aux flammes sont méthodiquement brûlées quelques jours plus tard. Le but re-

cherché est clair : empêcher le retour des populations qui ont fui. Les forces serbes, après avoir paru frôler ces dernières semaines face à la tactique de harcèlement de l'UCK - qui a fait plusieurs victimes parmi les civils (serbes) -, semblent regagner le terrain perdu. L'UCK a tenté de s'assurer une continuité territoriale allant des régions frontalières de l'Albanie, où elle s'approvisionne en munitions, jusqu'à la Drenica. Ce couloir lui aurait permis d'achever son armement en plein cœur du Kosovo. L'offensive serbe de la semaine passée a, semble-t-il, fait échouer ce plan. Le barrage érigé par l'UCK au lieu-dit d'Orlat, sur l'axe routier principal du pays menant de Pec à Pristina, vient d'être levé. Il n'y a pas eu d'échanges de tir : l'UCK s'est apparemment replié.

Dans le même temps, Belgrade renforce sa présence policière et militaire au Kosovo. Lundi soir, une colonne impressionnante de cinquante véhicules dont des blindés et des autobus remplis d'hommes cagoulés a été vue se dirigeant vers l'ouest du pays. Les combats font aujourd'hui rage autour de la région de Decane, au sud de Pec, et à quelques kilomètres de la frontière entre l'Albanie et le Kosovo. Le secteur a été bouclé par les policiers serbes qui empêchent les journalistes d'y pénétrer. « Vous aurez accès à ce territoire lorsqu'il sera libéré », lâche un officier serbe à la sortie de Pec.

### TRAUMATISMES

Les autorités serbes limitent aussi la liberté de mouvements des organisations humanitaires. Elles ne peuvent pas apporter assistance aux populations déplacées qui s'entassent dans les villes où continuent à se terrer dans les forêts. « La situation n'est pas encore alarmante mais elle pourrait le devenir. Ces populations rurales ne pourront pas, dans l'état actuel des choses, travailler dans les champs cet été. On redoute une catastrophe lorsque l'hiver arrivera », prévient François Filie, le coordonnateur de Médecins sans frontières (MSF) à Pec. MSF, qui fournit en médicaments 80 dispensaires sur le territoire du pays a stoppé ses activités, faute d'autorisation pour circuler. « Il existe des régions qui nous sont aujourd'hui inaccessibles comme celles autour de Dakovica (sud-ouest) qui représentent d'inquiétantes taches d'ombre », poursuit François Filie.

Handicap international, qui a pu se rendre récemment à Dakovica, s'est vu « confisquer » par les autorités locales serbes les 50 tonnes de vivres destinées aux personnes déplacées. Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ne peut plus assurer les évacuations médicales des zones de combats vers les hôpitaux des villes. « On a constaté que les populations dites fragiles, des enfants surtout, présentent de profonds traumatismes », avance Béatrice Weber, déléguée du CICR sur place. Elle précise que la plupart des allégations concernant les souffrances infligées aux civils albanais sont « vérifiées ».

# M. Jospin examine l'idée d'une ratification sous conditions

LA RATIFICATION par la France du traité d'Amsterdam est un nouveau casse-tête pour Lionel Jospin. Au sein de sa majorité, le Parti communiste, le Mouvement des citoyens - qui réclament un référendum - et les Verts ne cachent pas leur hostilité. Mais les turbulences risquent de venir aussi du Parti socialiste. Le premier, Jack Lang avait agité la menace d'un vote hostile au traité. Sous la pression de Laurent Fabius et de ses amis, le premier ministre, comme le PS, ont fait de cette réforme des institutions un préalable à l'élargissement de l'Union européenne. La Gauche socialiste réclame un référendum interne au PS contre le traité d'Amsterdam.

Consentent des écueils à venir, et sachant que la France risque d'être un des derniers pays à le faire, M. Jospin tente de baliser la voie de la ratification. Celle-ci nécessite deux étapes : en premier lieu, un projet de loi de révision constitutionnelle, qui passe par un accord entre Jacques Chirac et Lionel Jospin ; en second lieu, un projet de loi de ratification du traité. Le 25 avril, lors d'un séminaire du bureau national du PS à Saint-Germain-en-Laye, le premier ministre avait souligné que c'était d'abord à ceux qui avaient négocié le traité - M. Chirac et l'ancienne majorité - de s'engager pour sa ratification.

Hollande à M. Fabius et M. Lang. La discussion, exclusivement exploratoire, a porté sur le calendrier et l'accompagnement politique de la ratification du traité. Aucune décision n'a été prise, celle-ci étant subordonnée à un entretien entre M. Chirac et M. Jospin qui devrait avoir lieu prochainement. La révision de la Constitution, sous la forme d'une réunion du Congrès, devrait avoir lieu avant la fin de l'année ou au plus tard au début 1999, une date plus rapprochée étant difficile compte tenu du programme de la session. Le traité lui-même pourrait alors être ratifié par les députés et les sénateurs au premier trimestre 1999, l'objectif étant que le vote n'intervienne pas trop près des élections européennes de juin.

Un consensus s'est opéré, le 26 mai, sur l'idée d'une ratification conditionnelle. La France conditionnerait l'application du traité à un engagement de ses partenaires à reprendre le chantier de la réforme des institutions. La conditionnalité pourrait apparaître dans un article 2 du projet de ratification, plutôt que dans l'exposé des motifs, ce qui suppose, selon Matignon, « une formule juridiquement et politiquement acceptable ». L'autre solution serait que la France preme parallèlement une initiative, avec plusieurs de ses partenaires, pour une nouvelle négociation sur la réforme des institutions.

Michel Noblecourt

**S'envoler ça donne des ailes**

**VOLS**

DEPART DE PARIS

LONDRES	570F
LA CORSE	890F
ROME	890F
IRLANDE	990F
PALMA	1000F
ATHENES	1190F
TUNIS	1200F
CONSTANZA	1200F
ISTANBUL	1210F
DAKAR	2090F
LES ANTILLES	2340F
LOME	2590F
SAN FRANCISCO	2790F
LA REUNION	3380F

ALLER RETOUR

\* DEPART DE LORNE, NANTES, TOULOUSE ET NANTES 2 740 F

\*\* DEPART DE LORNE ET NANTES 3 780 F

A CERTAINES DATES BONS TAUX AERIENS 180 AERENES EN FRANCE 0 803 33 33 33 (1,099 LA MINUTE) 3515 ET (à partir de 0,957 LA MINUTE) (1,207 la minute et 2,027 au maximum de 10h à 18h de samedi 10h au lundi 10h) <http://www.nouvelles-frontieres.fr>

**NOUVELLES FRONTIERES**

distributeur d'énergie

Le Bundestag vote la loi des victimes de la bombe...

BONN. Les députés fédéraux ont voté mardi 26 mai la loi sur les victimes de la bombe...

Au Royaume-Uni, un peu inférieur...

LONDRES. Les élections locales ont été gagnées par les conservateurs...

L'OMC donne quinze jours pour prouver le...

BRUXELLES. Le conseil des ministres de l'Union européenne a adopté...

Testament optimiste de l'Institut monétaire...

FRANCFORT. Le rapport de l'Institut monétaire européen sur la conjoncture...

Une Convention dans l'Union européenne...

BRUXELLES. Le conseil des ministres de l'Union européenne a adopté...

DÉPÊCHES ISRAËL. Une victoire électorale pour le Likoud...

# Les Danois entérinent le traité d'Amsterdam

Le royaume danois a voté le traité d'Amsterdam sur l'Europe...

## Le Bundestag vote la réhabilitation des victimes de la justice nazie

BONN. Les députés du Bundestag ont voté, jeudi 28 mai, une loi réhabilitant globalement les victimes de la justice nazie...

## Au Royaume-Uni, un salaire minimum un peu inférieur au SMIC français

LONDRES. Les conditions de l'introduction d'un salaire horaire minimum au Royaume-Uni se précisent...

## L'OMC donne quinze mois à l'Europe pour prouver le danger des hormones

BRUXELLES. L'Union européenne pourrait être obligée de lever, à compter de la mi-juillet 1999, l'embargo qu'elle applique aux importations de viande bovine élevées aux hormones...

## Testament optimiste de l'Institut monétaire européen

FRANCFORT. Dans son dernier rapport annuel, avant de céder sa place à la Banque centrale européenne, le 1<sup>er</sup> juin à Francfort, l'Institut monétaire européen (IME) dresse un tableau globalement favorable de la conjoncture européenne pour 1998 et 1999...

## Une Convention facilitant le divorce dans l'Union européenne est signée

BRUXELLES. Les ministres de la justice des Quinze ont signé, jeudi 28 mai à Bruxelles, une convention visant à faciliter le divorce entre ressortissants de différentes nationalités au sein de l'Union européenne...

### DÉPÊCHES

ISRAËL : une colonie controversée installée le 25 juin à Jérusalem-Est a été démantelée, jeudi 28 mai. L'organisation d'extrême-droite israélienne Ateret Cohanim a cependant indiqué que les autorités juives avaient accepté le principe d'une « présence » sur le site...

# Jacques Chirac, à Beyrouth, veut réaffirmer le soutien de la France au Liban

Le président de la République doit inaugurer l'ambassade de France restaurée

Jacques Chirac effectue une visite de trois jours au Liban, du 29 au 31 mai, au cours de laquelle il doit notamment inaugurer l'ambassade de

France, entièrement restaurée après les dégâts causés par la guerre civile libanaise. M. Chirac doit réaffirmer à cette occasion le soutien de la

France au Liban, notamment à propos de la position israélienne de retrait conditionnel de la zone occupée au sud du pays.

AUCUN autre pays n'aura eu droit à tant de sollicitude : en deux ans, le président de la République, Jacques Chirac, aura fait trois visites au Liban. Visites que des circonstances régionales particulières, les relations historiques franco-libanaises, une amitié personnelle avec le premier ministre, Rafic Hariri, expliquent en partie, mais qui sont surtout l'expression d'un acte de foi exceptionnel - tenant du pari, tant les vents semblent contraires - dans l'avenir du pays du Cèdre.

M. Chirac est l'hôte du Liban du 29 au 31 mai. L'occasion - l'inauguration, samedi, de la Résidence des présidents, demeure de l'ambassadeur de France à Beyrouth, entièrement restaurée après avoir été très sérieusement endommagée durant la guerre - pouvait difficilement être manquée.

Le lieu est hautement symbolique de l'intimité des relations entre Beyrouth et Paris. C'est là que résidait, avant l'indépendance, le haut commissaire français. De là, le général de Gaulle lança en 1941 un message à la France libre. C'est

près de la résidence que l'ambassadeur Louis Delamaré a été assassiné le 4 septembre 1981. C'est là que François Mitterrand est allé s'incliner devant les dépouilles des soldats français membres de la Force multinationale pour le Liban, victimes d'un attentat en 1983. Mais M. Chirac ne se rend pas à Beyrouth pour cultiver la nostalgie. Il veut faire de ce passage un tremplin pour l'avenir et réaffirmer aux Li-

## Jean et Xavière Tiberi présents au Liban

AN COURS de son séjour à Beyrouth, dimanche 31 mai, Jacques Chirac va ouvrir les travaux de l'Association internationale des maires de France (AIMF), qu'il a contribué à créer il y a une vingtaine d'années. M. Chirac retournera à cette occasion Alain Juppé, maire de Bordeaux, et Jean Tiberi, maire de Paris. M. Tiberi sera accompagné de son épouse, Xavière, visée par une enquête judiciaire préliminaire.

banais, qui doutent d'eux-mêmes et des autres tant leur pays semble être le parent pauvre de la région, qu'ils peuvent compter sur la France. M. Chirac est aussi convaincu que le Liban, par ailleurs membre historique de l'Association des pays ayant le français en partage, est une bonne porte d'accès pour la France dans la région.

POUR UNE CONFÉRENCE INTERNATIONALE Le président de la République doit également rassurer ses hôtes à propos de la position de la France sur la désormais fameuse résolution 425 du Conseil de sécurité des Nations unies, vieille de vingt ans, relative au retrait de l'armée israélienne du Liban sud. Cette résolution, jamais appliquée, a été remise à l'ordre du jour par Israël, qui a annoncé début mars qu'il l'acceptait sous condition.

M. Chirac devait rappeler que pour Paris, la résolution 425 doit être appliquée à la lettre, c'est-à-dire sans conditions. Et dans la mesure où la Syrie, tuteur international reconnu du Liban, veille, M. Chirac ne devait pas manquer

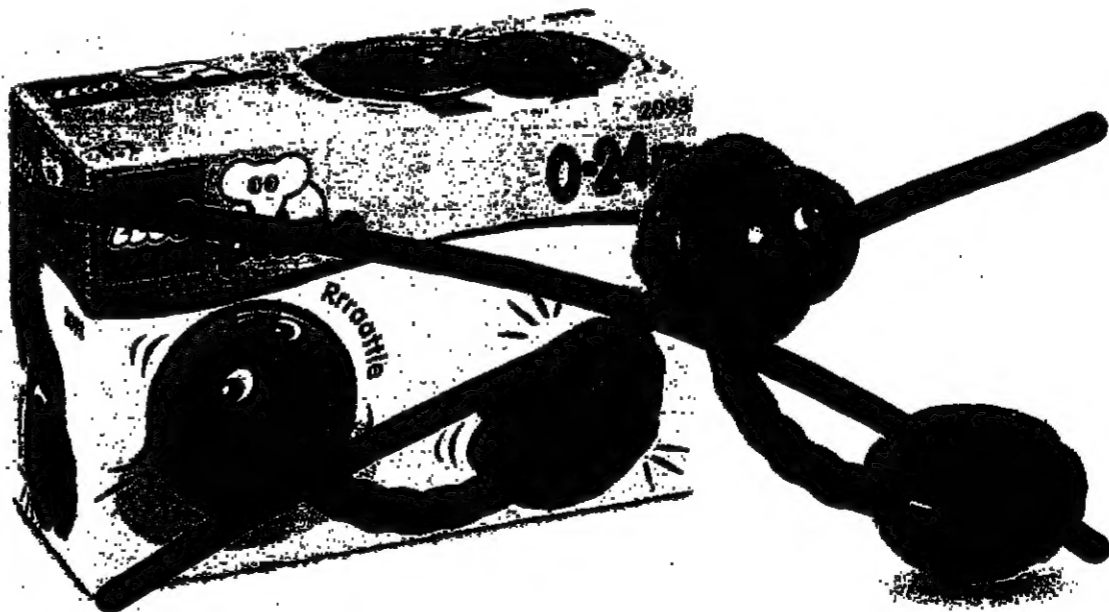
de rappeler que la paix ne pourra être que globale. Ce qui implique que Damas doit recouvrer sa souveraineté sur le Golan, et que les besoins d'Israël en matière de sécurité doivent être satisfaits.

Quant au retrait des troupes syriennes du Liban, que tous les Libanais espèrent à haute voix ou mezza voce, il devrait, selon M. Chirac, aller de soi, une fois que l'armée et les forces de sécurité libanaises auront rétabli la souveraineté de l'Etat sur la bande frontalière et que la paix aura été rétablie. A tort ou à raison, nombre de Libanais n'en sont pas si sûrs.

M. Chirac, enfin, devait profiter de l'occasion pour relancer une idée lancée avec son homologue égyptien, Hosni Moubarak : la convocation d'une « conférence des pays résolus à sauver la paix », qui « maintiendrait et confirmerait tous les principes et accords déjà existants » et dont les parties prenantes au processus de paix seraient « sages » pour relancer un processus de paix en grave danger de mort.

Mouna Natm

# Aidez-nous à retirer du marché le hochet "coccinelle".



Suite à trois incidents qui nous ont été signalés en Europe, il semblerait qu'une extrémité du hochet "coccinelle" LEGO PRIMO (référence 2093) puisse rester coincée dans la bouche de certains bébés.

Bien que ce jouet respecte les normes de sécurité internationales les plus strictes, nous pensons que l'utilisation de ce hochet comporte un risque potentiel d'étouffement. Conformément à l'exigence de qualité et de sécurité de notre marque, nous avons décidé de retirer immédiatement de la vente le hochet "coccinelle" et de procéder au rappel de ceux qui se trouvent dans les familles.

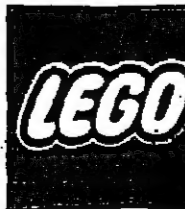
Si vous êtes en possession d'un hochet "coccinelle", merci de bien vouloir nous le retourner à l'adresse ci-après. Vous serez indemnisé par une somme forfaitaire de 60 F incluant vos frais d'acheminement.

LEGO (PRIMO) Service Consommateurs 16 rue Edmond Pollefic BP 837 28011 CHARTRES Cedex

Si un membre de votre famille ou de votre entourage possède un hochet "coccinelle" LEGO PRIMO, merci de l'inciter à nous le retourner.

Pour plus d'informations, vous pouvez appeler gratuitement 24h sur 24, 7 jours sur 7, le numéro vert suivant 08001 08002

Merci de votre compréhension et de votre aide.



© 1998 LEGO. LEGO et le logo LEGO sont des marques déposées de LEGO - Groupe LEGO.

# M. Jospin examine d'une ratification sous...

**GAUCHE** Alors que, sous la houlette de Robert Hue et Louis Vianet, les directions du PCF et de la CGT évoluent dans le sens de la réforme et de l'ouverture, des poches de résis-

tance se confirment au sein des deux organisations. ● **DANS LE LOIR-ET-CHER**, des communistes se sont mis en rupture de la fédération pour dénoncer les « renoncements » de leurs

dirigeants. ● **L'ARRIVÉE DE BERNARD THIBAUT**, le jeune leader des cheminots, à la tête de la CGT, en février 1999 ravive les craintes des conservateurs, au sein de la centrale, qui pour-

raient constituer un courant. L'action syndicale devient le refuge de communistes échaudés par la participation gouvernementale. ● **LES TENSIONS** pourraient s'aviver à propos

d'Air France, ou de la « réforme de la réforme » de la SNCF. Le ministre communiste des transports, Jean-Claude Gayssot, cherche à établir une doctrine de la gestion publique.

## La CGT bénéficie de la perte d'influence du Parti communiste français

Les communistes échaudés par la participation gouvernementale se réfugient dans la centrale syndicale.

L'arrivée de Bernard Thibault, à la tête de la CGT, en février 1999, confirme, sur fond de tensions, une évolution dans le sens de l'ouverture

C'EST ÉCRIT, noir sur blanc, dans *L'Humanité* du 7 mai. Avec ce mélange de contrition et de bonne volonté qui devient presque une politique. L'article rend compte d'une réunion des secrétaires départementaux, place du Colonel-Fabien, devant Robert Hue. « Il y a des blocages dans le parti », dit l'un. « Trop de communistes ne participent plus à l'activité du parti et, a fortiori, à son ouverture », ajoute un autre. « Le parti n'est pas attrayant », enchaine un troisième. Et un autre encore évoque le chemin de croix du nouvel adhérent dans une « cellule où se poursuit depuis des années une conversation codée, apparemment très éloignée de ses motivations... »

Même si la direction veut et sait se servir de ces confessions, ces témoignages révèlent un malaise et un découragement. Le « Parti » ne se porte pas bien. Si Jean-Claude Gayssot et Marie-George Buffet, au gouvernement, font exister les « camarades », si son secrétaire national, Robert Hue, salt- jusqu'à l'excès - attirer l'attention des médias, les forces militantes et la réflexion font défaut. Alors, tout naturellement, cette perte d'influence profite à la CGT.

Lorsque, en décembre 1996, lors du 29<sup>e</sup> congrès du PCF, le secré-

taire général de la CGT, Louis Vianet, décide de quitter le bureau national du PCF, les deux hommes ont en mémoire les grèves de décembre 1995, au cours desquelles Bernard Thibault, le jeune patron des cheminots CGT, est apparu comme le chef de file de cette gauche qu'on nomme depuis le « mouvement social ». A l'époque, M. Hue songeait déjà aux élections législatives de mars 1998, après lesquelles il souhaitait imposer à ses troupes l'idée de ministres communistes. Une « séparation » entre parti et syndicat rendra plus facile la participation gouvernementale ; la CGT aura les coudées plus franches. Les ministres communistes seront les « relais citoyens » d'un mécontentement de moins en moins canalisé par les organisations traditionnelles, tandis que, face à Lionel Jospin, le secrétaire national du PCF pourra se targuer de liens - toujours réels - avec la CGT. Chacun sait, en outre, à Montreuil comme place du Colonel-Fabien, que M. Thibault, qui devrait succéder à M. Vianet en février 1999, était, bien plus que Maryse Dumas, le candidat de M. Hue.

Plus unitaires, plus ouverts aux nouvelles réalités de la société et de l'économie, le parti et le syndi-



cat opèrent des évolutions parallèles. Dans le même temps, l'annonce de l'arrivée de M. Thibault à la direction de la centrale a ravivé les inquiétudes de ceux qui, en décembre 1995, lors du 45<sup>e</sup> congrès de la CGT, s'étaient comptés sur le vote modifiant l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la centrale : un tiers des délégués présents

avaient alors refusé que la CGT ne s'assigne plus comme but la « suppression de l'exploitation capitaliste ». Après le départ de la Fédération syndicale mondiale, imposé lors du même congrès, ce score avait conforté les conservateurs du parti : plus qu'entre « durs » et « mous », ou réformistes, le clivage qui traverse la CGT oppose

en effet ces derniers aux modernistes.

Sans véritables chefs de file, ces cégétistes, souvent aussi membres du parti, ont consacré toute leur vie à militer au sein de ces deux organisations. En région parisienne, dans le Val-de-Marne, les Bouches-du-Rhône, la région Centre, ces fiefs recouvrent ceux du PCF. Pas un hasard si l'association « Continuer la CGT » - un courant qui peut regrouper 15 % de sympathisants - a été lancée à Lens (Pas-de-Calais), dans les locaux du parti : puisque le PCF est devenu réformiste, jugent ses sympathisants, la seule action qui vaille passe par la CGT.

L'apparition et la structuration d'une force conservatrice au sein de la CGT est un des enjeux du prochain congrès. Au printemps 1997, a circulé au sein de la CGT, un « appel des 1 000 », contre l'adhésion de la CGT à la Confédération européenne des syndicats, un des buts poursuivis par M. Vianet. En mars, un manifeste appelant à « coordonner les courants de gauche des principales centrales syndicales, face à l'offensive néolibérale dans toute l'Europe occidentale », signé notamment par Jean-Pierre Page, responsable du secteur international de la CGT, « fût » sur le réseau interne de la centrale. Au cours du comité confédéral de mai, Georges Hervo, le conservateur patron de la fédération de la chimie, et Marcel Carbasse, secrétaire de l'union départementale de Marseille, critiquent le travail du bureau confédéral sortant.

Ces conflits pourraient s'aviver, prochainement, autour de la « réforme de la réforme » de la SNCF, ou sur la défense d'Air France, contre le désengagement de l'Etat. M. Hue et Gayssot, d'un côté, M. Vianet et Thibault, de l'autre, devront cohabiter. Le 6 avril, dans une tribune au vitriol publiée par *L'Humanité*, Claude Billard, député du Val-de-Marne - l'ancienne circonscription de Georges Marchais -, membre du bureau national et chargé du secteur public Place du Colonel-Fabien, dénonce la « privatisation » de la compagnie et prévient : « Les communistes d'Air France s'in-

quièrent des décisions d'ouverture du capital de la compagnie nationale (...). Les syndicats unanimes rejettent toute forme de participation des agents au capital de la compagnie (...). Pourquoi le gouvernement - qui déclare exclure la privatisation - ne sort-il pas officiellement Air France du champ de la loi Balladur dressant la liste des "privatisables" ? » Quelques jours plus tôt, le ministre des transports

« Robert, tu me fends le cœur ! »

« Vous allez assister à une étonnante partie de cartes », avait promis Jean-Pierre Foucault, samedi 18 avril. TF1 fête la centième de « Navarro ». Robert Hue, qui doit beaucoup à Roger Hanin - le beau-frère de François Mitterrand ne lui avait pas ménagé son soutien lors de l'élection présidentielle de 1995, puis, à Argenteuil, pendant la campagne législative, en 1997, du député du Val-d'Oise -, avait accepté de jouer avec Jack Lang et Michel Charasse la célèbre partie de cartes de Marcel Pagnol. M. Hue n'a pas apprécié la narration qu'en a faite *L'Humanité Hebdo*, le 23 avril, dans un billet intitulé « Tu me fends le cœur ! ». « Une partie de tricheurs. D'où un certain malaise. Etait-il à leur place ? », s'interrogeait le chroniqueur. « Une magazine communiste, en commentant la prestation de M. Hue, qui jouait Banisse, avait conclu : « Qui penserait à féliciter un homme politique pour ses talents de comédien ? »

avait reçu discrètement M. Billard, avec quelques parlementaires communistes, pour leur suggérer de déposer un amendement proposant de « sortir » Air France de cette liste. Un entretien sans suite. En artiquant le ministre dans *L'Humanité*, M. Billard est fait le porte-parole des résistances communistes et cégétistes.

Alain Beauvère-Méry et Ariane Chemin

### Des ministres « enchaînés aux fauteuils des salons socialistes »

**BLOIS**  
de notre correspondant

A la fédération de Loir-et-Cher du Parti communiste français, « on est zen ». Jean-Louis Le Moing, tout juste quarante ans, secrétaire fédéral depuis 1985, le dit et l'écrit d'un sourire. Permanent depuis l'âge de dix-huit ans, entré au comité national en 1996, cet homme d'appareil se plaie à incarner le militant communiste ouvert et pragmatique. Avec une courtoisie qui ne se dément jamais, le nouveau conseiller régional, élu en mars sur la liste « plurielle » emmenée par Jack Lang, répète serinement que la « démarche nouvelle » des communistes appelle « réflexion, discussion, débat, créativité, imagination... ».

Pourtant, il y aurait de quoi perdre sa sérénité. En trois mois, les quarante et un signataires de l'« Appel des 41 » sont devenus quatre-vingt-dix, en rupture ou en « grève des timbres », qui dénoncent les « renoncements » d'un parti « Canada Dry ». « Il [en] a encore le nom et s'efforce de maintenir quelques signes extérieurs de reconnaissance... » affirme ces adhérents de la fédération, qui en revendique huit cents. « Plus de 10 % ! Ce serait déjà beaucoup », ironise Armand Villa, ex-secrétaire national des fonctionnaires CGT, un des premiers signataires de l'appel, parmi lesquels figure Thérèse Hirzberg, ancienne dirigeante des fonctionnaires CGT qui, en 1981, s'était opposée à l'entrée de ministres communistes au gouvernement.

« **LE PARTI EST EN DANGER** »

Les « 41 » préparent, le 10 juin, les « assises des communistes de Loir-et-Cher ». Une phrase de Maurice Thorez fait le bandeau de la tribune libre de leur bulletin : « Que les bouches s'ouvrent ! » Et elles s'ouvrent : « Oui, le Parti est en danger, regardons ce que Gorbatchev en a fait en URSS » ; les ministres communistes sont « enchaînés aux fauteuils

des salons socialistes » ; « Comment pourrait le être militant syndical CGT me battant contre la privatisation des services publics et militer en même temps au PCF, qui prône la mixité des capitaux à France Télécom ? » écrit Dominique Hervelet, postier à Blois.

« Ce sont des gens avec qui nous souhaitons travailler », assure M. Le Moing. S'il distingue « les meneurs qui s'opposent de longue date aux mutations du Parti et ont appelé à voter nul dès 1997 » des autres signataires, dont il « comprend les impatiences », il n'exclut personne de la discussion.

Pour les « 41 », ce serait « un vote politique pour la direction fédérale de ne pas participer à ces assises ». Le patriarcat de la fédération, Roger Leclerc, cinquante-six ans de parti, des lustres de comité central et une chasse à l'ours ratée avec Brejnev, grommelle : « Quand la route devient caillouteuse, il y en a toujours qui s'écartent du chemin. » - Interim

### Jean-Claude Gayssot veille avec opiniâtreté sur le domaine public des transports

EN CONFIAIT au principal ministre communiste de son gouvernement le secteur des transports, de l'équipement et du logement, le premier ministre, Lionel Jospin, a placé sous bonne garde communiste deux des principales entreprises publiques, la SNCF et Air France. Jean-Claude Gayssot a décidé d'en faire un véritable domaine réservé, qu'il s'applique à défendre, voire à étendre, en revendiquant un droit de regard sur les entreprises aéronautiques Aérospatiale et Snecma.

Le ministre communiste s'est employé à établir, par touches successives, une doctrine de la gestion publique. « Je veux démontrer qu'une entreprise publique est tout aussi capable de performance et d'efficacité », répète-t-il souvent pour justifier la fin de non-recevoir qu'il oppose aux partenaires industriels européens de la France, réticents à s'allier à une entreprise contrôlée par l'Etat, ou aux PDG impatients de se débarrasser d'une tutelle contraignante.

Le bras de fer avec Christian Blanc, à l'été 1997, va lui donner l'occasion de marquer son autorité. Au président d'Air France qui réclamait la sortie de son groupe du périmètre étatique, M. Gayssot répond qu'il ne « [sera] pas le ministre de la privatisation ». Mais M. Blanc finit de la privatisation un principe, met son mandat en jeu et parvient à rallier à sa cause Domi-

nique Strauss-Kahn, le ministre de l'économie. « On s'est vraiment demandé pendant quelques jours dans quel sens le premier ministre allait arbitrer », confie aujourd'hui un conseiller de M. Gayssot. Mais le premier ministre est fidèle à la déclaration commune PS-PCF. M. Blanc démissionne et est remplacé par Jean-Cyril Spinetta. Neuf mois plus tard, l'accord de M. Gayssot pour l'ouverture minoritaire du capital d'Air France fera pourtant grincer quelques dents dans les rangs communistes.

**APPÉTIT INTERVENTIONNISTE**

Fort de ce premier succès sur la pérennité du secteur public, M. Gayssot veille jalousement sur son portefeuille industriel. Aux Elysées-Unis, il se réjouit de constater que le géant General Electric n'exprime aucune réticence particulière à être allié, depuis vingt-cinq ans, au fabricant public de moteurs d'avion Snecma. Si le ministre des transports n'a rien pu faire contre la privatisation de l'entreprise d'électronique de défense Thomson-CSF, il revendique son titre de « ministre Airbus », pour faire savoir qu'il s'opposera à la privatisation d'Aérospatiale, dont le gouvernement a annoncé l'ouverture du capital, mercredi 27 mai.

Cet appétit interventionniste se retrouve sur le terrain social. Par goût de la négociation collective,

et auréolé de son succès dans le conflit des chauffeurs routiers, le « ministre-président » d'Air France se retrouve aujourd'hui en première ligne dans le conflit des pilotes. « Je vais laisser bouillir un peu la marmite et puis l'interviendrai », confiait le ministre il y a quelques semaines. Doubtant le président de l'entreprise, en recevant directement les syndicats, il n'a pas le droit à l'exercice.

A la SNCF non plus. M. Gayssot n'a pas encore pu à bras-le-corps le délicat dossier de la réforme ferroviaire. Ancien cheminot, M. Gayssot part certes avec de sérieux atouts. Ils lui permettent d'être écouté aujourd'hui par la CGT. Le principal syndicat de la SNCF a endossé la « logique de responsabilité » du ministre et ne devrait pas perturber le déroulement du Mondial, malgré les tensions sociales dans l'entreprise. M. Gayssot a calmé le jeu en accordant d'emblée un dédoublement supplémentaire de 28 milliards de francs, mais n'a toujours pas tenu sa promesse de « réformer la réforme ». Les cheminots attendent toujours des gages sur l'unicité du secteur ferroviaire, mise à mal par la création du Réseau ferré de France, propriétaire des voles et, surtout, qui décide aujourd'hui des investissements ferroviaires.

Christophe Jakubyszyn

### Un partisan au parler clair du « renouveau syndical »

L'HOMME a percé sur la scène médiatique pendant le conflit de novembre-décembre 1995. Dirigeant des cheminots CGT en grève, Bernard Thibault a totale-

**PROTRAIT**  
Bernard Thibault, cheminot et membre du PCF, succédera à Louis Vianet

ment désarçonné le présentateur Daniel Billaud, au cours d'un Journal de 20 heures sur France 2. S'attendant à avoir en face de lui un pur apparatchik du syndicalisme, au langage convenu, le journaliste s'est retrouvé face à un dirigeant ouvert, jeune et décontracté, au parler clair. Bien plus que Marc Blondel, il fut alors le véritable chef d'orchestre du mouvement social et de la contestation du gouvernement d'Alain Juppé, née de la remise en cause des régimes spéciaux de retraite, et notamment celui de la SNCF.

Remarqué par Louis Vianet, triomphalement réélu le 8 décembre 1995, pour un second mandat à la tête de la CGT, il fut dans la foulée repéré par Robert Hue. Le secrétaire national du Parti communiste français a fait des pieds et des mains pour convaincre le jeune dirigeant cheminot d'entrer au comité national du PCF, en décembre 1996, au moment où M. Vianet quittait pourtant le bureau national du parti.

Cet acte d'allégeance au parti fut diversement apprécié, alors qu'au sein de la CGT court une profonde ligne de clivage entre ceux qui sont persuadés que la centrale de Montreuil doit se réformer pour survivre et les partisans du statu quo.

Jusqu'à sa désignation, le 7 mai, à l'unanimité du bureau confédéral, pour prendre en main les destinées de la CGT, à partir de février 1999, Bernard Thibault est resté silencieux sur le sujet, se gardant bien de se prononcer. Rapporteur du projet de résolution générale, dont une première version était discutée, le 19 mai, au cours d'un comité confédéral national, le parlement de la centrale, il a alors publiquement blâmé qu'il « faut accélérer le processus de renouveau syndical ». Dauphin souhaité par M. Vianet, il a longtemps fait attendre ce dernier avant de lui donner son accord.

**L'OMBRE DE GEORGES SÉGUY**

Très prudent, M. Thibault a en effet beaucoup hésité, pesant le pour et le contre, avant de se décider. Jeune - il est né en 1959 -, il sait qu'il risque d'en prendre pour une quinzaine d'années et d'exercer trois ou quatre mandats d'affilée à la tête de la centrale. A lui revient la lourde tâche de faire entrer la CGT dans le XXI<sup>e</sup> siècle. Or, bien que depuis peu au cœur du pouvoir cégétiste - il n'est au bureau confédéral que depuis un an -, il connaît les pesanteurs de l'appareil syndical et la complexité de ses rouages. Entre autres

atouts, M. Thibault a son passé de cheminot. Il reste plus marqué par la culture de la SNCF que par celle du parti, auquel il a adhéré en 1986. Entré au dépôt de Paris-Est à l'âge de dix-huit ans, après un certificat d'aptitude professionnelle de mécanique générale, il est issu d'une des trois ou quatre fédérations qui comptent au sein de la CGT, avec l'énergie, la métallurgie et la poste. Sur son parcours, plane l'ombre bienveillante de Georges Séguy, cheminot comme lui et catapulté au même âge à la tête de la CGT, à la veille de mai 68. M. Séguy, qui chasse dans le Loiret en compagnie de M. Vianet, assure avoir beaucoup fait pour rapprocher les deux hommes.

Direct, M. Thibault n'a ni les manières ni le discours d'un syndicaliste traditionnel. Il apparaît en phase avec les nouvelles orientations que la CGT met en avant. En décembre 1997 et en janvier, il a participé aux manifestations des associations de chômeurs et des comités CGT. Auparavant, il avait participé à l'action menée par la CGT contre les lois sur l'immigration et pour la défense des sans-papiers. Sa légitimité reposant sur l'épreuve de force remportée à la SNCF, en 1995, il a rappelé, mercredi 28 mai, au congrès de la Fédération des industries chimiques CGT, que le mouvement social avait « bel et bien montré un second souffle depuis 1995 ».

A. B.-M.



# L'Assemblée nationale proclame : « La France reconnaît le génocide arménien de 1915 »

### Le gouvernement s'inquiète des réactions d'Ankara après le vote d'un texte symbolique

Les députés ont voté, vendredi 29 mai, une proposition de loi d'origine socialiste reconnaissant le génocide arménien. Ce texte qui « ne réjouit pas » l'Hotel Matignon, n'a qu'une portée symbolique et, accessoirement, permet au Parlement d'adopter une pétition de principe, ce qui, formellement, lui est interdit depuis 1958. Les autorités turques ont fait part de leur mécontentement.

UN PÉRIEUX exercice diplomatique attendait le gouvernement, vendredi 29 mai, lors de l'examen à l'Assemblée nationale de la proposition de loi reconnaissant le génocide arménien de 1915. Cette initiative parlementaire « ne réjouit pas » l'Hotel Matignon, qui redoute des conséquences politiques et économiques avec la Turquie, reconnaissant l'entourage de Lionel Jospin. L'article unique du texte est aussi bref que symbolique : « La France reconnaît publiquement le génocide arménien de 1915. » Comment s'opposer à un texte qui suscite la quasi-unanimité au Parlement, s'interroge un ministre ? De son côté, le président de l'Assemblée nationale, Laurent Fabius, a tenu à rassurer son homologue turc : dans sa réponse à la lettre que lui a adressée Hikmet Cetin, président de la Grande Assemblée nationale de Turquie, M. Fabius précise que cette proposition de loi ne constitue « en rien un geste dirigé contre la Turquie actuelle », mais il ajoute qu'il n'entre pas dans ses prérogatives « d'interrompre cette procédure », comme M. Cetin l'y a invité.

C'est à force d'« obstination » que les députés ont fini par inscrire cette proposition à l'ordre du jour, alors que les tentatives de leurs prédécesseurs, depuis de nombreuses années, n'avaient jamais abouti, explique Jean-Paul Bret (PS, Rhône), l'un des initiateurs du texte, avec René Rouquet (PS, Val-de-Marne), rapporteur et maire d'Alfortville, qui compte une importante communauté arménienne. « UN PRÉCÉDENT INTÉRESSANT » A l'approche de la date anniversaire du génocide (le 24 avril), deux questions d'actualité avaient été posées à Pierre Moscovici, le 21 avril, puis une troisième à Hubert Védrine, le lendemain (Le Monde daté 26-27 avril) : le ministre délégué aux affaires européennes avait reconnu le caractère de génocide du peuple arménien, mais seulement « à titre personnel », tandis que le ministre des affaires étrangères utilisait le terme de « massacres », comme devait le faire le premier ministre, le 24 avril, dans un communiqué officiel. Pourtant, lors de la cam-

pagne présidentielle de 1995, M. Jospin avait exprimé son soutien à la reconnaissance du génocide. M. Bret avait prévenu le gouvernement que le groupe socialiste utiliserait « toutes les ressources » du règlement de l'Assemblée nationale pour « faire aboutir » sa proposition. Le 22 avril, en réunion de groupe, les députés socialistes avaient décidé de ne pas se satisfaire de la « plénière des réponses [gouvernementales] de la veille », explique M. Bret, qui précise que, dans cette affaire, Jean-Marie Ayrault, le président du groupe, a donné un « coup de pouce » décisif. Une semaine plus tard, les élus socialistes décidaient, à la quasi-unanimité, l'inscription de la proposition de loi dans la niche parlementaire, prévue le 29 mai. Seul Serge Blasso (Paris) avait été d'un avis contraire. Quelques rares députés critiquent ouvertement cette initiative. Jacques Myard (RPR, Yvelines) estime que la loi n'a pas « pour fonction de codifier l'histoire » ; « Pourquoi ne pas, aussi, reconnaître le génocide des Tsiganes »

et de tous les peuples victimes d'un massacre ? », lance-t-il. « On met le doigt dans un engrenage un peu dangereux », juge, de même, Paul Dhaillie (PS, Seine-Maritime), qui doute aussi de la portée d'un texte purement déclaratif : « Il y aura un vote au Parlement, et après ? » En fait, cette proposition de loi s'apparente à une proposition de résolution, une procédure parlementaire inconnue aux députés et aux sénateurs par la Constitution de la Ve République. Seules, depuis 1993, les propositions de résolution qui portent sur des actes européens « comportant des dispositions de nature législative » sont désormais autorisées par la Loi fondamentale. L'adoption du texte sur le génocide arménien, qui ne fait guère de doute, est aussi un moyen de ressusciter ce pouvoir parlementaire : ce serait un « précédent intéressant », a résumé Jack Lang (PS, Loire-et-Cher), président de la commission des affaires étrangères, mardi 26 mai. En votant ce texte, les députés feront d'une pierre deux coups.

Clarisse Fabre

# Mobilisation en Picardie contre l'alliance de la droite avec le Front national

### Une manifestation est organisée le 13 juin

AMIENS de notre correspondant. La Picardie, où le président du conseil régional a été élu avec les voix du Front national, se mobilise contre l'extrême droite. Le 20 mars, Charles Baur (exclu depuis de l'UDF) acceptait les voix du FN qui lui permettaient de conserver la présidence de la région. Dès le 2 avril, l'association Picardie citoyenne lançait un appel pour rassembler tous ceux qui, individuellement ou au sein d'organisations, refusaient cette élection. Michel Caullier, responsable de Picardie citoyenne, affirme : « Il s'agit de reconstruire la digue qui protégeait des idées de l'extrême droite. En concluant un accord avec le FN, Charles Baur ouvre la voie à la banalisation et à l'institutionnalisation d'une extrême droite raciste et xénophobe qu'il sort de la marginalité. » M. Caullier explique aussi que, « pour contribuer à faire plier Charles Baur et ses costières, qui ont accepté de mêler leurs voix à celles des élus du FN », un grand rassemblement aura lieu le samedi 13 juin à Amiens dans le cadre d'une opération appelée « Douze heures pour la fraternité ». « La question fondamentale », affirme M. Caullier et les militants qui courent avec lui, c'est que le

FN n'est pas un parti comme les autres. Ils expliquent que leur démarche les amène à s'adresser « à tous les élus républicains comme à tous les citoyens ». Ils insistent sur le fait que leur mobilisation est « de portée nationale ». Ils soulignent le fait qu'il est « indispensable de donner aux iniques, en ce qui concerne le FN, l'occasion de se rassembler ». La question est posée par les militants de « Picardie citoyenne » : « Quelle culture désormais pour notre région ? Qu'est-ce qui va se passer pour le mouvement associatif ? » Ils « exigent » la démission de Charles Baur. Non seulement la « Picardie citoyenne » alerte tous les médias, mais par surcroît, elle achète une page dans Le Courrier picard, le quotidien régional. L'Aisne nouvelle, tri-hebdomadaire couvrant le nord de l'Aisne et appartenant au groupe de La Voix du Nord, a refusé cette insertion publicitaire. La distribution de 450 000 tracts est prévue. Les organisateurs de la journée du 13 juin espèrent ainsi une forte mobilisation.

Michel Curie

# La Turquie a mis en garde les autorités françaises

ISTANBUL de notre correspondant

Au beau fixe depuis plusieurs années, les relations bilatérales entre la France et la Turquie pourraient entrer dans une zone de turbulences. Le ministre des affaires étrangères, Ismail Cem, lors d'une cérémonie commémorant les trente-quatre Turcs victimes des attentats de l'Armée de libération de l'Arménie (Asala), durant les années 70 et 80, a dénoncé, mercredi, « ceux qui encouragent et ravivent la haine... pour pouvoir recueillir trois voix supplémentaires ». La tragédie de 1915 demeure un sujet délicat en Turquie, où la version arménienne des événements n'a jamais été acceptée. Les autorités d'Ankara reconnaissent que des déportations et des atrocités ont eu lieu à cette époque dans l'est du pays mais elles rejettent catégoriquement le concept de génocide. Les Turcs - qui démentent les chiffres de plus d'un million de victimes arméniennes, estimant que les pertes se situent autour de 300 000 personnes - soulignent que, dans le cadre du conflit qui opposa alors la Russie et la Turquie, des atrocités ont été commises dans tous les camps.

Une proposition de loi similaire, introduite par le sénateur républicain Bob Doie, avait assemblé, il y a quelques années, les relations entre la Turquie et les Etats-Unis. Les diplomates turcs déplorent qu'une telle initiative viennement s'interposer entre Ankara et Paris à un moment où les liens entre les deux pays, dont les échanges commerciaux se montaient à 24,3 milliards de francs en 1997, sont sur le point de prendre un nouvel essor dans le cadre de l'accord France-Turquie 2000. « C'EST DU DOMAINE DES HISTORIENS » « Après la visite du président Demirel, nous avons mis sur pied un plan de partenariat stratégique. Tout est là pour encourager le développement à long terme », déclare l'ambassadeur turc à Paris, Sonmez Koksak, qui trouve « difficile à comprendre », dans ce contexte de relations harmonieuses, la démarche des députés français. Certains attribuent cette initiative à l'envie au pouvoir en Arménie, fin mars, de Robert Kotcharian qui, dans sa campagne électorale, avait signalé son intention de mobiliser la diaspora arménienne pour faire pression sur la Turquie et obtenir d'elle la reconnaissance for-

melle du génocide. Les autorités françaises ont mis en garde les autorités turques sur les conséquences de cette prise de position. Dans un message adressé à son homologue français, le premier ministre Mesut Yilmaz a rappelé les tensions dans les relations entre la France et la Turquie, au début des années 80, alors que l'Asala était active. « Il a fallu des années pour ramener nos liens au point où ils en sont », explique un responsable turc. « Ce débat relève du domaine des historiens. Il n'y a pas de raison que les politiciens s'en mêlent », explique-t-on au ministère des affaires étrangères turc. « Ce n'est pas avec deux lignes de loi qu'ils pourront trancher cette question. En plus, nous n'avons même pas la parole dans ce débat. » Pour l'instant, les autorités turques, qui paient d'un « problème sérieux » mais continuent d'espérer que la proposition de loi sera rejetée, se refusent à révéler en quoi les relations bilatérales seraient affectées. Mais, compte tenu de leur sensibilité particulière à ce sujet, il est difficile d'imaginer qu'elles resteraient sans réaction.

Nicole Pope

# M. Chirac en accord avec M. Jospin sur la parité

LE PRÉSIDENT de la République a exprimé son accord avec le premier ministre, jeudi 28 mai, sur la réforme constitutionnelle qui doit permettre d'établir la parité - ou plutôt « l'égalité » - entre hommes et femmes dans la vie publique. Présidant une réunion de travail à laquelle participaient notamment la philosophe Elisabeth Badinter, la députée Roselyne Bachelot (RPR) et l'avocate Gisèle Halimi, Jacques Chirac s'est montré réservé sur l'inscription de la parité hommes-femmes dans l'article premier de la Constitution. En revanche, le chef de l'Etat s'est dit prêt à « se rallier » à une réforme de l'article 34 de la Constitution qui fixe le domaine de la loi. Dans le projet de loi constitutionnelle que le premier ministre a récemment remis à M. Chirac, il est proposé de préciser, à l'article 34, que « la loi ou la loi organique peut fixer des règles favorisant l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités politiques, professionnelles ou sociales ».

# La majorité municipale de Paris se réorganise

JEAN TIBERI a réuni, jeudi 28 mai, les présidents de chacun des trois groupes de la majorité municipale de Paris, Roger Romani (RPR), Jacques Dominati (UDF) et Jacques Toubon (PARIS), afin de mettre en œuvre le dispositif qui a mis fin au conflit opposant le maire de Paris à celui du 13<sup>e</sup> arrondissement. Le « conseil politique », composé de treize membres (le maire, le premier adjoint, l'adjoint aux finances, trois représentants de chaque groupe et un indépendant), devait être constitué avant la prochaine séance du conseil, le 8 juin. Quant à l'Intergroupe Alliance pour Paris, présidé de droit par le maire, et dont le premier président délégué sera, pendant un an, M. Dominati, il devrait se réunir rapidement. MM. Toubon et Tiberi se sont par ailleurs entretenus de la réorganisation de la fédération RPR, prévue dans l'accord, dont le maire est le secrétaire départemental.

**DÉPÊCHES**  
■ DROITE : Jacques Chirac a reçu Alain Madelin, président de Démocratie libérale, jeudi 28 mai, et il devrait s'entretenir prochainement avec François Léotard et François Bayrou. Cette rencontre intervient au moment où la formation de M. Madelin a décidé de créer son propre groupe à l'Assemblée nationale. Le président de la République avait déploré cette initiative.  
■ NOUVELLE-CALÉDONIE : Nidolet Naisseline, cosignataire des accords de Matignon de 1988, a été réélu, vendredi 29 mai, président de la province des îles Loyauté, par une majorité d'élus indépendantistes. En 1995, il avait passé un accord de gestion avec les anti-indépendantistes. Ce renversement d'alliance est une conséquence du récent accord de Nouméa.  
■ EMPLOIS FICTIFS : Michel Charasse, sénateur (PS) et ancien collaborateur de François Mitterrand à l'Elysée, affirme, dans un entretien publié vendredi 29 mai dans L'Est républicain que « L'Elysée ne fonctionne qu'avec des emplois fictifs ». « Il est normal, affirme M. Charasse, que le président de la République puisse choisir librement ses collaborateurs et qu'il les fasse payer par l'Etat, via les ministères ou les entreprises publiques. »

■ GOUVERNEMENT : Lionel Jospin qui participait, jeudi 28 mai, à un dîner républicain à Saint-Gaudens (Haute-Garonne), a déclaré : « Si je devais dire en deux mots ce que nous avons essayé de faire depuis un an, j'utiliserais deux verbes : gouverner et réformer. » Gouverner, c'est d'abord traiter les dossiers », a indiqué le premier ministre, « et je suis frappé de voir le nombre de dossiers que les deux gouvernements précédents ont laissés sans les avoir traités, parfois les ayant ouverts en ayant été incapables de les réformer. »

Jean-Baptiste de Montvalon

# Les textes sur le cumul des mandats sont « bruts de décoffrage », selon M. Chevènement

LES DÉPUTÉS ont adopté en première lecture, jeudi 28 mai, le projet de loi ordonnant le cumul des mandats. Ainsi qu'ils l'avaient fait la nuit précédente, lors du vote sur le projet de loi organique (Le Monde du 29 mai), les députés socialistes, communistes et Verts se sont prononcés pour, tandis que l'opposition RPR-UDF a voté contre, à l'exception de Dominique Pailhé (UDF, Deux-Sèvres) qui s'est abstenu. L'Assemblée nationale a ainsi adopté deux textes « bruts de décoffrage », selon l'expression du ministre de l'Intérieur, qui n'a pas manqué de souligner que l'examen de ces projets de loi au Sénat, prévu à l'automne, serait l'occasion d'« ouvrir de nouvelles perspectives ». Ces quelques mots ont mis un peu de baume au cœur des nombreux « députés-maires » de la majorité qui ont très difficilement accepté de voter la suppression, à terme, du cumul des mandats qu'ils détiennent aujourd'hui. Tout en apportant au second texte du gouvernement - qui concerne le cumul des mandats des élus locaux et européens - des modifications conformes aux amendements qu'ils avaient votés lors de l'examen du projet de loi organique, les députés ont tenté d'avancer simultanément dans plusieurs autres directions. Soucieux de revaloriser le statut de l'élu, ils ont adopté un amendement du gouvernement augmentant les indemnités des maires, qui reprend une proposition du groupe socialiste. Les députés socialistes et Verts, ainsi que M. Pailhé, ont voté pour cette revalorisation. Les communistes ont voté contre cette disposition, dont de

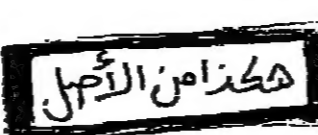
nombreux députés craignent qu'elle soit mal comprise par l'opinion. Jacques Brunhes (Haute-Seine) exprimait le souhait que soit débattue « une vraie loi sur le statut des élus ». « Je crains que cette revalorisation des indemnités des maires ne fasse que renvoyer ce débat aux calendes », a-t-il précisé. Le RPR s'est abstenu, de même que Pierre Albertini (UDF, Seine-Maritime). Les députés ont également adopté deux amendements de Guy Hascocé (Vert, Nord) étendant aux maires des communes de plus de 3 500 habitants le crédit d'heures dont bénéficient, pour les besoins de leur mandat, les maires de communes de plus de 100 000 habitants. Après s'en être remis à la « sa-

gesse » de l'Assemblée sur ces propositions qu'il a ironiquement qualifiées de « sympathiques », le ministre de l'Intérieur a manifesté son hostilité à plusieurs autres amendements visant à revaloriser le rôle du Parlement, soulignant qu'ils ne relevaient pas du texte en cours d'examen, et, par certains, qu'ils risquaient d'être censurés par le Conseil constitutionnel. Contre l'avis du gouvernement, les députés ont adopté plusieurs amendements sur les conditions d'information, par le gouvernement, des commissions permanentes de l'Assemblée, qui deviendraient notamment « destinataires des décrets d'application des lois, préalablement à leur publication ». « Un tel amendement ruine la distinction entre pouvoir exécutif et pouvoir législatif », s'est exclamé M. Chevènement, qui a indiqué qu'il serait dans « l'intérêt du Parlement de savoir contrôler sa démarche ». La droite, qui avait regretté la « confusion » entretenue par l'examen de ces amendements dans le cadre du projet de loi sur le cumul des mandats, a également tenté de relancer un autre débat qui lui tient à cœur : la « sur-représentation » de la fonction publique parmi les députés. Eric Doliège (RPR, Loiret) l'a estimée contraire à l'exposé des motifs des projets de loi gouvernement, qui invoquent, a-t-il souligné, « l'égalité, la disponibilité, l'accessibilité du Parlement pour tous les Français ». Trois élus RPR avaient ainsi déposé un amendement, qui a été rejeté, prévoyant notamment qu'un fonctionnaire qui devient parlementaire ou président d'un exécutif d'une collectivité locale de plus de 20 000 habitants est placé en disponibilité pendant la durée de son mandat. Le même amendement précisait qu'un terme du premier de ces mandats, l'élu « sollicite sa réintégration de droit » dans la fonction publique, à défaut de quoi il est « rayé des cadres à l'expiration de la période de disponibilité ». Le ministre de l'Intérieur a toutefois reconnu qu'il existait « un vrai problème d'égalité pour nos concitoyens face à l'élection, selon qu'ils sont issus du secteur privé ou du secteur public ». « Il faut essayer de parvenir à une représentation nationale plus conforme à la réalité sociologique de notre pays. »

**Les indemnités des maires**  
Aux termes de l'amendement du gouvernement, adopté jeudi 28 mai à l'Assemblée nationale, mais dont le sort est lié à l'adoption définitive du projet de loi organique sur le cumul des mandats, les maires pourraient voir leurs indemnités augmenter dans les proportions suivantes.  
● Jusqu'à 10 000 habitants : pour une commune de moins de 500 habitants, le maire percevait 3 804 francs (au lieu de 2 685 actuellement). De 500 à 999 habitants, il percevait 6 997 francs (au lieu de 3 804). De 1 000 à 3 499 habitants, il percevait 9 622 francs (au lieu de 6 997). De 3 500 à 9 999 habitants, il percevait 12 308 francs (au lieu de 9 622).

● De 10 000 à 99 999 habitants : pour les communes de 10 000 à 19 999 habitants, le maire percevait 14 546 francs (au lieu de 12 308). De 20 000 à 49 999 habitants, il percevait 20 140 francs (au lieu de 14 546). De 50 000 à 99 999 habitants, il percevait 24 616 francs (au lieu de 20 140).  
● Au-delà de 100 000 habitants : pour les communes de 100 000 à 200 000 habitants, le maire percevait 32 448 francs (au lieu de 20 140). Les maires de communes de plus de 200 000 habitants percevront 32 448 francs (au lieu de 21 529, ou de 25 734 pour les maires de Paris, Marseille et Lyon). Ces chiffres sont des montants bruts mensuels, communiqués par le cabinet du ministre de l'Intérieur.

DETAILLANT GROSSISTE VEND AUX PARTICULIERS  
Rassemblement par Paris sur Paris  
MATELAS & SOMMIERS  
Tous les produits : draps, couvertures, oreillers, matelas, literie, etc.  
CANAPES, SALONS, CLIC-CLAC  
Cuir - Tissus - Alcantara  
Steiner - Coulin - Duwiler - Siffert - Etc.  
Vente par téléphone possible  
Livraison gratuite sur toute la France  
**MOBECO**  
747 rue de Bercy PARIS 12<sup>e</sup> arrondissement  
PROXIMITE DE LA GARE D'ORLÈANS  
01.42.08.71.00







**VIE A DEUX.** Le Pacte civil de solidarité (PACS), proposition des députés Jean-Pierre Michel (MDC) et Patrick Bloche (PS) a été rendu public jeudi 28 mai. Ce texte propose

un « cadre juridique nouveau » pour les concubins hétérosexuels et homosexuels. ● CETTE PROPOSITION S'AJOUTE aux deux suggestions faites, ces dernières semaines, sur le

statut des couples non mariés : celle du professeur de droit Jean Hauser et celle de la sociologue Irène Théry. ● LE CONCUBINAGE n'a pas encore de statut légal. La multiplication de

ces situations de fait - en 1994, 14 % des couples n'étaient pas mariés - a cependant entraîné des effets en matière de droit social et fiscal. ● DANS UN RAPPORT remis à Mar-

tine Aubry, Michèle André, ancienne secrétaire d'Etat aux droits de la femme, insiste sur la nécessité d'une politique sociale en faveur des familles.

## Trois voies pour offrir un statut aux couples non mariés

Catherine Tasca a présenté le Pacte civil de solidarité, qui crée un cadre juridique pour les concubins. Le professeur de droit Jean Hauser proposait, lui, un Pacte d'intérêt commun et la sociologue Irène Théry une reconnaissance du concubinage. Le gouvernement doit désormais choisir

ET DE TROIS ! En rendant public, jeudi 28 mai, le rapport des parlementaires Jean-Pierre Michel (MDC, Haute-Saône) et Patrick Bloche (PS, Paris) proposant la création d'un Pacte civil de solidarité (PACS), Catherine Tasca, présidente de la commission des lois de l'Assemblée nationale, apporte un nouvel élément dans le débat sur la reconnaissance du concubinage. Ce texte s'ajoute aux deux suggestions faites ces dernières semaines afin d'accorder un statut aux couples non mariés : celle du professeur de droit Jean Hauser, qui propose la création d'un Pacte d'intérêt commun (PIC), permettant à deux personnes d'organiser tout ou partie de leurs relations pécuniaires et patrimoniales, et celle de la sociologue Irène Théry, qui souhaite que l'on reconnaisse le concubinage comme « une situation de fait, créatrice de droits ».

Ces trois propositions ont des points communs : elles ne font aucune distinction entre les couples hétérosexuels et les couples homosexuels et elles évitent de s'aventurer sur le terrain controversé de la filiation, de l'adoption et des techniques de procréation médicale assistée pour les concubins de même sexe.

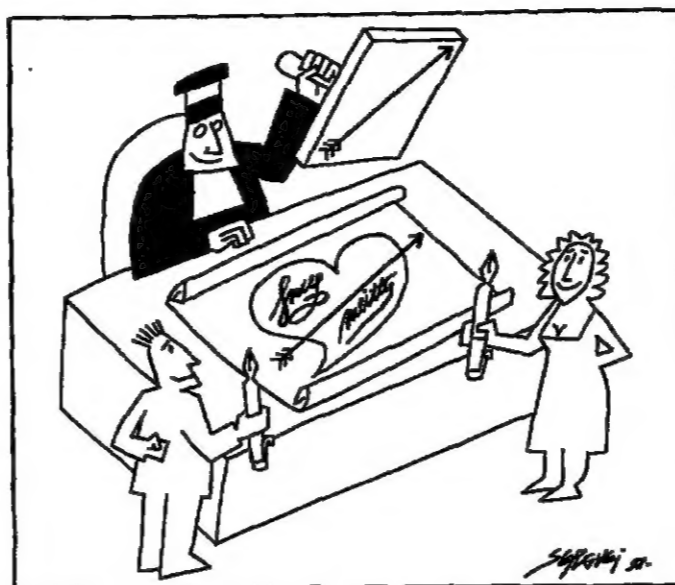
En revanche, le PIC, le PACS et la proposition d'Irène Théry présentent des différences très profondes. Le Pacte d'intérêt commun, du professeur Hauser, est la formule minimale : il ne propose aucune nouvelle reconnaissance juridique du couple et ne traite que des liens financiers entre deux partenaires, qu'ils soient concubins, frères et sœurs, personnes mariées par ailleurs ou

amis. Irène Théry va plus loin puisqu'elle reconnaît le phénomène social du concubinage mais elle ne crée aucune nouvelle forme d'union : elle souhaite simplement que le code civil reconnaisse, par le biais d'un nouvel article, les couples non mariés présentant « une communauté de toit et de lit ». Enfin, le Pacte civil de solidarité franchit un pas supplémentaire puisqu'il accorde un véritable statut aux deux partenaires qui l'auront signé.

● Le Pacte civil de solidarité (PACS)

Le projet élaboré par les deux parlementaires « n'a pour objet ni de concurrencer le mariage ni d'accorder des droits particuliers aux couples homosexuels », insistent les députés Jean-Pierre Michel et Patrick Bloche. Ce « cadre juridique nouveau » est ouvert aux hétérosexuels et aux homosexuels qui ne sont pas mariés par ailleurs, mais il est interdit aux frères et sœurs, aux parents et enfants.

Les personnes ayant décidé de se lier doivent faire une déclaration à la mairie, sans qu'il soit question de la présence d'un officier d'état civil, comme dans la première proposition de Contrat d'union sociale. Cette déclaration transmise à la mairie de naissance des contractants, afin de vérifier que les partenaires ne sont pas déjà mariés, et n'ont pas déjà conclu un autre pacte. Le pacte prend fin par le décès ou la volonté de l'un des partenaires. A défaut d'accord, le juge en prononce la rupture. Un PACS ne peut être rompu dans les douze mois qui



suivent son enregistrement. Le PACS est générateur d'obligations. Les contractants s'engagent à vivre en commun et à se soutenir matériellement et moralement. Ils sont solidairement responsables des dettes contractées par l'un d'entre eux. A défaut de disposition contraire, leurs biens sont soumis au régime de la communauté réduite aux acquêts.

Les droits ouverts par le PACS sont assujettis à certaines conditions de durée. Deux ans sont nécessaires pour que les contractants rédigent une déclaration d'impôts commune. En cas de décès de l'un des partenaires dans les cinq ans, le survivant bénéficie de droits particuliers lors de la succession, moins avantageux que ceux des

conjoints mariés : un abattement de 330 000 francs, comme pour les couples mariés, est proposé sur l'héritage, mais le taux d'imposition de 60 % aujourd'hui applicable entre concubins demeure pour le restant. Les partenaires peuvent par ailleurs se faire des donations ou bénéficier de legs.

Concernant le logement, en cas d'abandon du domicile par le locataire, le contrat de location est transféré au partenaire qui a signé un pacte depuis plus d'un an. Il en est de même en cas de décès. Le même délai est nécessaire pour que l'un des partenaires devienne ayant droit de l'autre vie-à-vie de la Sécurité sociale. Les fonctionnaires ayant signé un PACS depuis plus d'un an peuvent se prévaloir

du pacte pour obtenir leur affectation. Enfin, c'est sur les droits des partenaires étrangers que le texte est très novateur, puisqu'il propose qu'un étranger, lié à un Français par un PACS depuis plus d'un an, soit considéré comme ayant des liens personnels en France pris en compte pour la délivrance d'un titre de séjour, à condition que son entrée sur le territoire ait été régulière. A ce terme, l'étranger est « réputé remplir la condition d'assimilation à la communauté française s'il fait une demande de naturalisation ».

● Le Pacte d'intérêt commun (PIC)

Ce pacte se contente de régler les problèmes matériels rencontrés en dehors du mariage. « L'avantage (ou l'inconvénient) de la méthode, écrit Jean Hauser, est d'éliminer en partie la charge idéologique de la question. » Il propose de créer un nouveau titre dans le code civil, non pas dans la partie relative aux personnes, mais sur celle sur les sociétés et celle sur l'indivision.

Le PIC est un acte privé, rédigé en deux exemplaires datés et signés, qui ne nécessite pas de passage devant le maire ou le notaire pour le valider. Il peut être rompu par l'un des contractants mais, en cas de désaccord sur les conséquences de la rupture, le tribunal de grande instance est compétent. Le droit au bail appartient aux deux partenaires. Les droits fiscaux, l'imposition commune notamment, ne sont ouverts que dans la deuxième année de conclusion. Concernant les successions, un abattement de 150 000 francs

est proposé, le taux de 60 % d'imposition s'appliquant pour le restant. Il ouvre droit, après un délai équivalent à celui imposé au couple marié, à une pension de reversion, à l'assurance-maladie et, deux ans après sa conclusion, à la majoration des pensions de retraite. Enfin, l'adoption serait ouverte aux partenaires hétérosexuels ayant conclu un PIC depuis plus de deux ans.

● La proposition d'Irène Théry

La sociologue suggère de reconnaître le concubinage sans créer de nouveau pacte. Il suffirait pour cela d'intégrer dans le code civil la formule suivante : « Le concubinage se constate par la possession d'état de couple naturel, que les concubins soient ou non de sexe différent. » Les droits dérivés des régimes d'assurance-invalidité, vieillesse-veuve, décès et accident du travail seraient ouverts aux concubins après un certain délai. Les concubins seraient directement concernés par l'ambitieuse réforme du droit des successions qu'elle propose. Sous condition minimale de durée de leur union, elle recommande d'accorder au concubin survivant le régime successoral des époux, à condition qu'un testament confirme cette volonté.

En revanche, la sociologue propose de conserver une imposition fiscale séparée, mais de considérer toutes les familles (c'est-à-dire les couples mariés avec des enfants et les concubins avec des enfants) de la même manière en leur accordant une imposition commune.

Michèle Aulagnon

### Les réactions

● La Lesbian and Gay Pride-Paris se félicite de la proposition de pacte civil de solidarité (PACS), qualifiée de « texte de grande modernité sociale (...) qui reprend largement les grandes lignes du contrat d'union sociale ». Elle demande qu'avant la manifestation en faveur des droits des homosexuels qui aura lieu samedi 20 juin à Paris, le premier ministre « prenne un engagement ferme » quant à une prochaine discussion de ce texte à l'Assemblée nationale.

● Le Collectif pour le CUS (contrat d'union sociale), qui s'intitule désormais le Collectif pour le CUS et le PACS, considère que si le PACS est adopté « la France aura connu une évolution non négligeable dans le sens de la reconnaissance de la diversité des modes de vie et aura renforcé la cohésion sociale en son sein ».

● Le Centre Gay et Lesbien indique que « le principe d'égalité ne [lui] semble pas être le postulat du PACS », car cette proposition n'empêchera pas que « les couples homosexuels soient exclus du concubinage et du mariage ».

● Le Collectif des maires de France pour le mariage républicain, dont les 13 000 membres ont signé un texte qui assimile le contrat d'union sociale à un « véritable mariage homosexuel » (Le Monde du 22 avril), indique que « les maires signataires refusent la proposition de PACS » cette « caricature de mariage laïc » et demande que « les droits de la famille soient protégés par la loi ».

● La députée Christine Boutin (UDF, Yvelines) a qualifié le pacte civil de solidarité de « véritable imposture qui, si le texte est adopté, ébranlera tous les fondements de notre société ». Selon la présidente de l'Alliance pour les droits de la vie, il s'agit d'« un mariage bis qui attribue les mêmes droits que les personnes mariées aux personnes homosexuelles ».

## L'union libre, ces millions de couples encore négligés par le droit

LA VIE de couple hors mariage n'a pas encore de statut légal. Longtemps ignorée du droit pour des raisons morales, parce qu'elle remettait en cause l'institution matrimoniale, l'union libre revêt des formes si diverses - jeunes, divorcés, personnes âgées, homosexuels, avec ou sans enfants - que la loi n'a pas encore pu les appréhender dans leur complexité. Certains juristes et concubins eux-mêmes n'ont pas souhaité la reconnaissance de cette forme de cohabitation, l'engagement étant personnel, privé, libre, et incompatible par nature avec une quelconque institutionnalisation.

Ce choix de vie à deux, qui échappe aujourd'hui à toute qualification juridique, a pourtant séduit un nombre croissant de femmes et d'hommes. En 1994, 14 % des personnes vivant en couple n'étaient pas mariées - 4,2 millions de personnes sur 29,4 millions - contre 11,4 % en 1980. Actuellement, plus de la moitié des premiers enfants naissent hors mariage.

Aucun lien juridique n'existe aujourd'hui entre les concubins, qui ne se doivent ni assistance, ni secours, ni fidélité, et peuvent reprendre leur liberté quand bon leur semble. La multiplication de ces situations de fait a cependant entraîné des effets de droit, en premier lieu de droit social (assurance-mala-

die-maternité, prestations familiales), puis fiscal (la notion de « concubinage notoire » a été introduite, mais sans aucune définition). Le code civil a, quant à lui, timidement intégré la notion de concubinage via la question de la filiation, de l'autorité parentale et des enfants naturels.

MODESTES AVANTAGES

La jurisprudence s'est montrée plus audacieuse. Suivant l'évolution des mœurs, elle a élaboré peu à peu un cadre juridique à la vie hors mariage, centré sur la démonstration d'une « communauté de vie ». Ses deux composantes sont la communauté de toit, avec une cohabitation ayant duré « suffisamment » longtemps, et la communauté de lit, avec des relations affectives et sexuelles. Les avantages procurés par le concubinage restent modestes : ouverture d'un compte joint, assurance-maladie, allocations familiales, congés de naissance, etc.

Depuis janvier 1995, le régime fiscal des concubins avec enfants, auparavant plus favorable, a été aligné sur celui des parents mariés. La mesure n'est sans doute pas étrangère à la reprise des mariages constatés en 1996. Le 17 novembre 1997, les députés ont, en outre, adopté un amendement autorisant, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1999, les concubins

« ayant obtenu pendant deux années consécutives une attestation de concubinage notoire » à remplir une déclaration commune de leurs revenus.

La preuve du concubinage peut actuellement être apportée par tous moyens (témoignages, attestations, quittances, etc.). Les maires sont également habilités à établir des certificats de concubinage, aussi appelés « certificats de vie maritale », qui n'ont aucune valeur juridique. En cas de refus du maire, les candidats au concubinage peuvent se tourner vers le tribunal d'instance pour obtenir un certificat de notoriété équivalent. Enfin, si les prétendants ont reconnu un enfant ensemble l'année de sa naissance et s'ils exercent conjointement l'autorité parentale, ils peuvent demander au juge des affaires familiales un acte de communauté de vie.

En cas de rupture, le principe de l'indivision prévaut. Si un inventaire des biens de chacun des concubins n'a pas été dressé devant notaire et si le partage des biens achetés en commun ne peut se faire à l'amiable, un juge peut être saisi. Le titulaire du bail ou seul propriétaire du logement peut demander à l'autre de quitter les lieux, mais, dans le cas d'un logement soumis à la loi du 6 juillet 1989, le contrat de location peut être trans-

féré au « concubin notoire » qui vivait là depuis au moins un an.

Le juge aux affaires familiales est, quant à lui, compétent pour régler le devenir des enfants. Les tribunaux peuvent accorder une réparation du préjudice subi par un concubin délaissé si la rupture revêt « un caractère injustifié ». En cas de décès, le survivant d'un couple non marié reste assimilé à un étranger : au-delà de 10 000 francs, les droits de succession entre concubins sont en effet taxés à 60 % de la valeur des biens (entre époux, la taxation n'intervient qu'au-delà de 330 000 francs).

Seuls les couples constitués d'un homme et d'une femme peuvent aujourd'hui prétendre, en vertu de la jurisprudence, au concubinage. La Cour de cassation a, en effet, considéré, dans deux arrêts du 11 juillet 1989, confirmés par un arrêt du 17 décembre 1997, que « le concubinage ne pouvait résulter que d'une relation stable et continue ayant l'apparence du mariage, donc entre un homme et une femme ». En combattant sans relâche cette discrimination fondée sur le sexe, les concubins homosexuels ont déclenché un processus qui devrait bénéficier à des millions de couples hétérosexuels encore négligés par le droit.

Laurence Folléa

## Un rapport prône une politique familiale allant au-delà des prestations sociales

LA POLITIQUE de la famille ne se réduit pas aux seules prestations familiales : telle est l'idée maîtresse de Michèle André, ancienne secrétaire d'Etat aux droits de la femme et maire adjointe de Clermont-Ferrand. Son rapport sur « La vie quotidienne des familles » commandé par Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, dans la perspective de la conférence de la famille qui doit avoir lieu le 12 juin, insiste sur la nécessité de « développer une véritable politique de reconstruction du lien social ».

Michèle André propose de rééquilibrer les dépenses liées au versement de prestations (160 milliards de francs) et celles qui sont liées à l'action sociale (12 milliards de francs). Elle estime que les conditions de vie, comme le logement et l'accès aux services collec-

tifs, « jouent un rôle tout aussi primordial » que les prestations directement attribuées aux familles. Cette éventuelle réorientation suppose « une réflexion et une concertation approfondies, tant au niveau politique qu'avec les organismes et mouvements concernés ».

Afin que la dimension familiale soit mieux prise en compte dans les politiques publiques, M<sup>me</sup> André suggère la création d'un poste de délégué interministériel à la famille, la mise en place d'un comité interministériel et « l'obligation de produire une fiche d'impact "famille" » avant l'adoption de certaines mesures. L'exercice de la parentalité devenant de plus en plus difficile, elle estime qu'il convient d'aider les parents, et plus particulièrement les pères, à assurer leur rôle. Pour ce faire, il faut les encourager à participer à

la vie de la cité, étendre les réseaux d'écoute et de conseil, accompagner les ruptures par le biais de la médiation familiale, et généraliser la création d'associations d'écoles impliquant les personnels scolaires et les familles.

« DISPOSITIFS NOVATEURS »

M<sup>me</sup> André estime qu'une politique d'ensemble de la famille doit s'appuyer sur le réseau associatif afin de passer d'« une logique de catalogue » (consommation d'activités par les familles) à une « logique de projets » élaborés avec les personnes à impliquer dans les activités sociales, éducatives, sportives, etc. Aussi faut-il encourager le renforcement d'un réseau fort d'associations, d'autant que « les acteurs de terrain n'ont pas tant besoin de nouvelles lois et de nouvelles dispositions réglementaires que de

souplesse pour mettre en œuvre des dispositifs rénovés ou novateurs ».

Le rapport énumère une série de propositions en matière de logement : simplification des aides, actualisation trimestrielle des situations familiales, encouragement de la mixité sociale en HLM. Mais il s'étend surtout sur la conciliation vie professionnelle-vie familiale et donc sur les aides publiques en faveur de l'accueil des jeunes enfants. M<sup>me</sup> André suggère, entre autres, de déconnecter l'allocation de garde d'enfants à domicile et les déductions fiscales liées aux emplois à domicile ; de corriger les inégalités produites par l'aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle, qui provoquent la désaffection des crèches ; d'instaurer un « crédit d'heures » pour les parents d'enfants de moins de six ans qui tra-

vailent et s'investissent dans la vie extrafamiliale de leur enfant.

Enfin, il convient, selon elle, d'occuper le temps libre des enfants et des jeunes, qui peut devenir « le temps de l'ennui, de l'exclusion, de la violence urbaine et de la toxicomanie ». Cible privilégiée : les 6-16 ans, qui sont les « laissés-pour-compte » de la politique familiale. Dès septembre, il faudrait, selon M<sup>me</sup> André, étendre au niveau local le contrat temps libre initié par la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF), qui s'adresse aux 6-16 ans. Ce contrat, qui concerne les loisirs de proximité et les départs en vacances, est élaboré par différents partenaires, qui sont encouragés à élaborer les projets avec les enfants et les familles.

Marie-Pierre Subtil

هڪڙو ڏهن لڳو

# L'univers de violence des « petits gars » de la « bande du Macama »

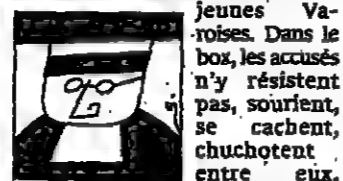
## Les charges s'accroissent contre Lucien Ferri, qui avait avoué en garde à vue avoir tué Yann Piat

La cour d'assises du Var, présidée par Dominique Bréjoux, a entendu, jeudi 28 mai, les amies des jeunes de la « bande du Macama », qui compa-

raissent devant la justice pour l'assassinat de la députée (UDF-PR) Yann Piat, le 25 février 1994. Depuis quelques jours, le cliché des « petits gars

bien » s'est passablement écorné à la suite des témoignages sur des vols, des incendies volontaires, des rixes et des cambriolages.

**DRAGUIGNAN**  
de notre envoyé spécial  
C'est un festival de talons hauts et de semelles compensées. La mode, selon une demi-douzaine de



**PROCES**  
Curieuse atmosphère que celle de la cour d'assises du Var, jeudi 28 mai, qui se familiarise avec l'univers « juvénile » de la « bande du Macama ».

Nul besoin d'être grand clerc pour comprendre. Pour ces jeunes femmes à peine sorties de l'adolescence, les accusés qui sont dans le box, étaient, en 1993 ou 1994, leurs hommes à elles. Le président Dominique Bréjoux tente de les mettre en confiance. Peine perdue. Elles ont « oublié », ne se souviennent plus. C'était il y a quatre ans...

Pourtant, il y a quatre ans, leurs dépositions parlaient d'elles-mêmes. Myriam Viard, qui « sortait » avec Olivier Tomassone, l'un des co-accusés, rapportait que Virginie Ben Azra, l'une des petites amies de Marco Di Caro, s'était confiée après avoir appris de ce dernier qu'il était l'auteur de l'assassinat de Yann Piat, avec Lucien Ferri, « pour le compte de Gérard Finale (...), un ami de Joseph Sercia,

[qui] était probablement mêlé à l'affaire puisqu'il était le rival de Yann Piat ». « Avec Virginie, il fallait en prendre et en laisser », note aujourd'hui Myriam Viard.

Ces jeunes femmes avouent qu'elles ont vu le 357 Magnum, à un fusil à canons scés, sous l'oreiller. L'une d'elles confirme qu'un soir de « sorties en boîte », Lucien Ferri, irascible, a tiré sur une voiture... qui refusait une priorité. Il y a plusieurs jours, maintenant, que le cliché des « petits gars bien » de Gérard Finale s'est déséquilibré. Vols de moto, rixes, cambriolages, incendie volontaire... « Chacun voit la vie comme il veut », résume, assez philosophe, un ami de la « bande ».

L'effigie de l'honnête limonadier, Gérard Finale, a, elle aussi, été passablement écornée. Si l'on en croit Patrick Véron, condamné et détenu, c'est à lui que s'est adressé un restaurateur en mal d'hommes de main pour commettre un incendie au préjudice d'un concurrent. C'est lui qui a dit aux « petits » du Macama qu'il y avait « de l'argent » chez son « ami Gerbotto », un entrepreneur hiérois également restaurateur. C'est encore lui qui a revendu « en terrasse » les bijoux dérobés au domicile de son « ami ».

La cour et les jurés ont été édifés, mercredi 27 mai, par la violence du vol à main armée, commis en décembre 1993 par trois hommes cagoulés et armés de fusils à canons scés et d'un couteau, ra-

conté par les époux Gerbotto : coups de crosse sur la tête, de pied dans les côtes, gifles, menaces de sodomie avec armes, victimes ligotées, bâillonnées avec de l'adhésif... Marco Di Caro, Romain Gressier, Lucien Ferri et Gérard Finale ont été mis en examen pour ces faits. Ils se retrouvent également impliqués, à des titres divers, dans l'assassinat, en octobre 1993, d'un autre patron de bar, Henri Diana, et dans la tentative d'assassinat, en janvier 1994, de José Ordioni, « *trouad notaire ayant des intérêts dans des établissements hiérois* », selon l'accusation.

**« R. ME L'A DIT »**  
Pour nombre de témoins, Lucien Ferri était le chef de la « bande », lui-même fidèle affidé de Gérard Finale. A travers les dépositions des jeunes femmes, la cour revient sur les aveux passés par Lucien Ferri en garde à vue, alors qu'il reconnaissait avoir tiré sur Yann Piat. Le président Bréjoux observe qu'il admet

désormais avoir demandé à sa compagne d'alors, Sylvie Gazula, sur le point d'accoucher, de porter une mention sur son agenda comme quoi il avait été chez elle le soir des faits, à l'heure du crime.

« Pourquoi ? » L'explication se perd dans des canaux illogiques. « Puis le juge lit la transcription d'une écoute téléphonique effectuée le 13 juin 1994, au petit matin, alors que Sylvie Gazula sortait de garde à vue. La jeune femme se précipitait pour joindre sa sœur et son beau-frère et leur annoncer la mise en examen de son compagne. Son beau-frère tentait de la rassurer. « Il a avoué peut-être sur la panique aussi ? » « Non, répondait-elle. Les inspecteurs me l'ont dit. Après, Lucien est venu, il m'a parlé et tout, il me l'a dit. » Le président remarque : « Là, il n'y avait pas de policiers. Il était avec vous. Il vous l'a dit. »

Jean-Michel Dumay

# Des taux de dioxines très élevés découverts dans le lait maternel

SELON LA REVUE *Que Choisir* ? datée du mois de juin, les taux de dioxines présents dans le lait maternel dépassent largement la dose journalière admissible (DJA) en vigueur en France. La revue, publiée par l'Union fédérale des consommateurs, révèle des analyses faisant état d'une teneur moyenne en dioxines de 21 picogrammes (pg) par gramme de matière grasse sur quinze laits maternels prélevés chez des femmes d'une trentaine d'années vivant dans différentes régions. Ces teneurs dépassent nettement la norme préconisée par le Conseil supérieur d'hygiène publique de France, qui est de 1 pg par kilo de poids corporel. La teneur la plus élevée a été relevée dans la Manche (35,2 pg/g), suivie du Nord (28,4 et 25,6), de l'Hérault (23,6), de la Corréze (23), de la Savoie (22) et de la Vienne (20,6). Paris est à 19 pg/g et le Val-de-Marne à 14,8. Une étude nationale, confiée au Réseau national de santé publique et à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, devrait rendre ses résultats en 1999.

**FAIT DIVERS** : Guy Georges, l'homme suspecté d'avoir tué plusieurs femmes dans l'Est parisien ces dernières années, a reconnu, jeudi 28 mai, devant le juge parisien Gilbert Thiel, avoir violé et tué trois nouvelles jeunes femmes. Ces aveux portent à cinq le nombre des victimes attribuées à cet homme de trente-cinq ans, identifié grâce à des analyses d'empreintes génétiques.

**JUSTICE** : neuf médecins de la clinique lyonnaise La Sauvegarde, impliqués dans une affaire d'escroquerie à la Sécurité sociale, ont été condamnés, jeudi 28 mai, par le tribunal correctionnel de Lyon, à des peines de prison avec sursis et des amendes. Entre 1990 et 1995, ils avaient facturé des actes médicaux qu'ils n'avaient pas réalisés, pour un préjudice estimé à 35 millions de francs.

**VIOLENCE** : six élèves du collège Gabriel-Péri de Bezons (Val-d'Oise) ont été interpellés pour violences et outrages, jeudi 28 mai, et l'établissement a été fermé provisoirement sur décision du principal. Mardi, un adolescent agressé dans la cour par une quinzaine d'élèves avait été placé en observation à l'hôpital et cinq élèves avaient été exclus du collège. Jeudi, des élèves ont réclamé la réintégration des exclus, menacé et insulté le conseiller d'éducation et des policiers, venus pour rétablir l'ordre. Six jeunes ont été emmenés au commissariat, avant d'être remis à leurs parents.

# A la cour d'assises du Puy-de-Dôme, le mafieux repentant accable l'institutrice à la retraite

**RIOM**  
de notre envoyé spécial  
Salvatore Caruso s'est fait entendre devant la cour d'assises du Puy-de-Dôme, jeudi 28 mai. Mafieux repentant, il a « balancé » aux carabinieri italiens les noms du commanditaire et de l'équipe de tueurs calabrais qui, le 26 novembre 1991, ont assassiné de cinq balles de beretta 7,65 Françaises Rouhalde à son domicile de Clermont-Ferrand (Le Monde du 29 mai). Va-t-il enfin éclairer les juges français sur le rôle exact de Christiane Séguin, soixante-six ans, femme de Bernard Rouhalde, mari de la victime et commanditaire de l'exécution ? Depuis l'ouverture de son procès pour complicité d'assassinat, mardi 26 mai, cette institutrice à la retraite redoutait cette audition capitale.

Vendra, vendra pas ? Salvatore Caruso, celui qu'en Italie on surnomme « le mort qui marche », traîne pour sa vie et, jusqu'au dernier moment, il a hésité à venir en France pour témoigner. Dès qu'il prend la parole, le repentant est catégorique : « La Séguin a donné un appui à des membres de la mafia calabraise venus exécuter Françoise Rouhalde. Elle les a hébergés, les a conduits jusqu'au domicile de la victime pour des repérages, puis, le crime commis, a remis aux tueurs un paquet contenant de l'argent en échange de l'arme. » Salvatore Caruso précise son accusation : « Sans elle, l'assassinat n'aurait pas été possible. » Murmures dans la salle.

La « balance » n'en dira guère plus. Avant lui, les enquêteurs italiens qui ont recueilli la confession de Bernard Rouhalde, le commanditaire retrouvé « suicidé » dans sa cellule de la prison d'Aoste (Italie), et les aveux partiels d'Antonio Sorrento, l'un des tueurs, se sont montrés plus prolixes. « Il ne fait aucun doute que M<sup>me</sup> Séguin était au courant de ce qui se préparait, commence Luigi di Bella, maréchal-chef des carabinieri d'Aoste. C'est elle qui donne aux Calabrais le pistolet et les cartouches. (...) Elle leur avait même demandé de ne pas faire de bruit entre 8 heures et 10 heures car elle recevait la visite d'un paysan du village qui venait nourrir ses poules. » M. di Bella confirme aussi que Christiane Séguin a bien remis aux tueurs un paquet contenant un

acompte de 8 millions de lires (environ 25 000 francs à l'époque) après le crime.

Au total, Bernard Rouhalde aurait payé 110 millions de lires (environ 350 000 francs) au commando mafieux. Une somme qui jette une ombre sur le mobile réel de l'assassinat. En instance de divorce, le docteur Rouhalde, stomatologue de profession, voulait-il seulement éviter d'avoir à payer à sa femme une prestation compensatoire de 350 000 francs, ou bien voulait-il faire taire un témoin qui en savait trop sur ses trafics entre l'Italie, la France et la Suisse ?

**VENDETTA**  
Une chose est sûre, les mafieux, eux, n'ont pas hésité longtemps avant d'accepter le contrat. « En Calabre, 110 millions de lires, c'est beaucoup, on tue en général pour beaucoup moins », précise dans un sursis l'esquale Longarini, substitut du procureur d'Aoste. Engagés dans une vendetta contre un autre clan de leur village de Thurianova, qui a déjà fait une trentaine de morts, les mafieux avaient besoin d'acquiescer de nouvelles armes. Selon Salvatore Caruso, l'argent du contrat devait permettre de régler son compte au parrain du camp adverse.

Dans le box des accusés, Christiane Séguin écoute attentivement les révélations des uns et des autres. Quand, pour la troisième fois, le président Joël Montcriol lui redonne la parole, elle ne change pas de système de défense. « Personnellement, je ne vais pas contredire un policier, il sait ce qu'il dit, à vous de voir. » Plus tard, elle insiste : « Je ne suis au courant de rien, je n'ai jamais eu de pistolet chez moi. »

L'accusée n'a « pas non plus de certitude » sur l'implication de Bernard Rouhalde comme commanditaire et des Calabrais comme tueurs. « C'est tellement embrouillé, il y a tellement de contradictions... Si j'ai hypothèse M. Rouhalde avait bien commandité l'assassinat de sa femme, vous en penseriez quoi ? », interroge le président. « Si j'ai fait, il avait sans doute ses raisons », lâche Christiane Séguin, visiblement fatiguée.

Acacio Pereira

Perdez du poids. Optez pour une montre plus légère.



**N°61 2707**  
La GST Chrono-Automatique avec boîtier et bracelet en titane résistant, confortable au porter et ultra-léger. Également disponible en or jaune et en acier à partir de FRF 22500.-

**IWC**

International Watch Co. Ltd. Schaffhausen, Switzerland  
Since 1868

Notre catalogue général vous sera envoyé gratuitement sur simple demande à BCM/IWC S.A., 90, Avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris, 01/42 89 65 51, Belgique: 0031/20/672 33 33, Suisse: 0041/52/635 65 65

http://www.iwc.ch

# Les non mariés

Le professeur... Le gouverneur...

# Encore négligés par le docteur

# Au-delà des prestations

DISPARITION

Albert Grand

Un compagnon de la Libération

LE COLONEL Albert Grand, compagnon de la Libération, est mort, mardi 26 mai, à Vichy (Allier), dans sa quatre-vingt-quatrième année.

Né le 5 octobre 1914 à Leffond (Haute-Saône), Albert Grand se rallie au général de Gaulle dès après avoir entendu, au Tchad, où il sert comme sous-officier, l'appel du 18 juin 1940. Chef de pièce, il est artillerie à Koufra sous les ordres du futur maréchal Philippe Leclerc de Hauteclocque. Il sera blessé en avril 1943, en Tunisie, en se portant au secours d'une position, devant Djebel Garci, attaquée par l'artillerie ennemie, ce qui lui vaudra d'être promu au feu adjudant-chef à titre exceptionnel. Il participe ensuite à la campagne de France, au cours de laquelle il effectue plusieurs liaisons tactiques et commande de nombreuses patrouilles de « nettoyage » et de capture de prisonniers allemands, en novembre 1944, pendant la traversée des Vosges.

Jacques Isnard

NOMINATIONS

Erik Orsenna et Georges Vedel élus à l'Académie française

ERIK ORSENNA ET GEORGES VEDEL ont été élus, jeudi 28 mai, à l'Académie française. Le doyen Vedel a été élu au fauteuil de René Huyghe (Le Monde du 29 mai), dès le premier tour, par dix-neuf voix sur vingt-cinq, une voix allant à l'auteur de théâtre Jean Bodin-Milancy, le linguiste Jean Camion n'en obtenant aucune.

L'élection de l'écrivain Erik Orsenna au fauteuil du commandant Cousteau ne s'est faite qu'au troisième tour de scrutin, par quatorze voix contre quatre au paléontologue Yves Coppens. Ils avaient respectivement obtenu douze et neuf voix au premier tour, et douze et sept au deuxième. Il reste deux fauteuils à pourvoir, ceux de François Furet (l'élection aura lieu le 18 juin) et de Maurice Schumann.

D'aucuns ont pu s'étonner de voir Erik Orsenna briguer une place sous la Coupole. Ici même, comme pour s'excuser du plaisir qu'il avait pris à lire L'Amour de l'humanité, de Bertrand Poirot-Delpech, n'affirmait-il pas naguère que « la quête de l'habité vert n'entraîne pas dans [ses préoccupations] ? Sans doute l'espérance romancière doit-elle à son esprit corsaire d'avoir tenté l'aventure, nouveau visage de cette « folie » qui est pour cet amoureux impérial de la littérature la vraie vie. Admis dès sa première candidature au sein de l'illustre assemblée, Erik Orsenna en sera l'un des benjamins ; autant par le respect des calendriers - il a eu cinquante et un ans le 22 mars - que par cette juvénile allégresse dont il ne se

départit jamais. Santé gaillarde que le parcours universitaire et politique d'Erik Aronout - son état civil d'origine - ne suppose pas : diplômé de l'Institut des sciences politiques de Paris, docteur en sciences économiques, maître de conférences à Normale Sup, conseiller ministériel sous les gouvernements Mauroy, conseiller culturel à la présidence de la République en 1983-1985, Orsenna est maître des requêtes au Conseil d'Etat. Mais ce « feu de littérature » est avant tout un romancier gourmand d'une insatiable curiosité. De Loyola's Blues (1974) à Longtemps (1998), Orsenna a su séduire un public toujours plus large sans s'aliéner la critique. Prix Nizier pour La Vie comme à Lausanne (1977), Prix Goncourt

pour L'Exposition coloniale (1988), Erik Orsenna se reconnaît avec malice comme « un vieil enfant gâté ». Président de l'Ecole nationale du paysage et du Centre international de la mer - ce qui le prédisposait à succéder à Jacques-Yves Cousteau - membre du comité de lecture de la Comédie-Française, Orsenna papillonne avec ivresse comme un de ces lépidoptères chers à son maître Nabokov. Une école d'impertinence joyeuse rarement reconnue quel Cont.

Philippe-Jean Catinchi

[Né le 5 juillet 1910 à Auch (Gers), Georges Vedel est agrégé des facultés de droit (droit public) et licencié en philosophie. Il a été professeur de droit à Poitiers (1937), Tou-

louse (1939) et Paris (1948). En 1962, il est devenu doyen (doyen honoraire depuis 1968) de la faculté de droit et des sciences économiques de Paris et a été professeur à l'Institut d'études politiques de Paris de 1950 à 1980. Georges Vedel a travaillé dans les cabinets ministériels de la IV<sup>e</sup> République. Membre du Conseil économique et social (1969-1979), où il présida le groupe des personnalités qualifiées, il dirigea par ailleurs le Centre d'études des revenus et des coûts (CERC) de 1976 à 1980. Membre du Conseil constitutionnel de 1980 à 1989, il s'est vu confier la présidence de la Commission pour la réforme du mode de scrutin pour les élections législatives (juin 1992) et la présidence du Comité consultatif pour la révision de la Constitution en décembre 1992. Auteur de nombreux ouvrages de droit constitutionnel et de droit administratif, Georges Vedel a souvent écrit dans Le Monde et est associé de la SARKI, Le Monde depuis 1965.]

DÉFENSE

Le conseil des ministres du mercredi 27 mai a approuvé les promotions et nominations suivantes dans les armées :

● Marine. Est élevé au rang et à l'appellation de vice-amiral d'escadre, le vice-amiral Yves Naquet-Radiguez, nommé commandant la zone maritime Atlantique, commandant la région maritime Atlantique et préfet maritime à Brest.

Sont nommés : commandant la zone maritime océan Indien, le contre-amiral Jean-Louis Babinet ; sous-chef d'état-major « plans » à l'état-major des armées, le contre-amiral Stéphane Legrix de La Salle ; commandant l'aviation navale, le contre-amiral Alain Oudot de Dainville.

Est mis à la disposition du chef d'état-major de la marine, le contre-amiral Bernard Durand.

● Terre. Sont promus : général de division, les généraux de brigade Joël Judeaux, Bruno Ossent et Michel Madel ; général de brigade, les colonels André Bach, Philippe Mounier, Michel Vantravers, Dominique Causson (nommé adjoint au général commandant la région militaire de défense Atlantique et la cir-

conscription militaire de défense de Bordeaux) et Hubert Lorioz (nommé adjoint au général gouverneur militaire de Lyon, commandant la région militaire de défense Méditerranée et la circonscription militaire de défense de Lyon).

Sont nommés : adjoint au général commandant la force d'action terrestre, le général de division Jean-Michel de Widerspach-Thor ; adjoint défense « sol-air » du général commandant la force d'action terrestre, le général de division Jacques Cong ; chef d'état-major du général commandant la force d'action terrestre, le général de brigade Marcel Valentin ; commandant la brigade de génie, le général de brigade Jean-Claude de Wilde ; commandant l'école supérieure et d'application du matériel, le général de brigade Jean-Marc Rennot ; commandant la brigade d'artillerie, le général de brigade Jacques Grenier ; commandant la 1<sup>re</sup> brigade logistique, le général de brigade Gilbert Le Guen ; commandant la brigade de transmissions, le général de brigade Gérard Viallet ; adjoint au général commandant la brigade de renseignement, le général de brigade Jean-Pierre Meyer ; conseiller militaire à la délégation gé-

nérale pour l'armement, le général de brigade Bernard Le Roy ; commandant la 2<sup>e</sup> brigade logistique, le général de brigade Claude Martin.

● Air. Sont promus : commissaire général de division aérienne, le commissaire général de brigade aérienne Jean-Paul Bernabien (détaché au secrétariat général de la défense nationale) ; général de brigade aérienne, les colonels Bernard Lavigne et Edouard Castagnet-Cazalis (nommé chef de la mission militaire française auprès du commandant en chef des forces alliées du nord-ouest de l'Europe) ; commissaire général de brigade aérienne, le commissaire colonel Jean-Michel Goffier (nommé directeur local du commissariat en région aérienne Méditerranée).

Est nommé chef de la division « organisation-logistique » à l'état-major des armées, le général de brigade aérienne Yves Jourdan.

● Gendarmerie. Est promu général de brigade, le colonel Jean-Louis de Raspide.

Sont nommés : chef du service des ressources humaines à la direction générale de la gendarmerie nationale, le général de brigade Gérard Desjardins ; commandant l'école des officiers de la gendarmerie nationale, le général de brigade Jean-Louis Fourmaise.

● Service de santé. Est promu médecin général inspecteur, le médecin général Antoine Selgneur. Est nommé directeur du service de santé dans le commandement militaire de l'Île-de-France, le médecin général Jean Flageat.

JOURNAL OFFICIEL

Au Journal officiel du jeudi 28 mai est publié :

● Europe : un décret portant nomination de Klaus Hänsch comme président du groupement d'intérêt public dénommé Centre des études européennes de Strasbourg.

Au Journal officiel du vendredi 29 mai sont publiés :

● Téléphonie : deux arrêtés autorisant les sociétés Imofitel et Belgacom Téléport SA à établir et exploiter un réseau de télécommunications ouvert au public, et autorisant ces deux sociétés ainsi que Primus Télécommunications SA à fournir le service téléphonique au public.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Philippe de PARSEVAL

Geneviève DELAISI de PARSEVAL

Lucas DUPONT de PARSEVAL

Benoît CLEMENCEAU

M. Etienne ISTRIA

M. et M<sup>me</sup> Roland ISTRIA

M. Bernard ISTRIA

M<sup>me</sup> Marie Carouel

M. et M<sup>me</sup> Max Stief

M. et M<sup>me</sup> Max Stief

M. et M<sup>me</sup> Max Stief

M. et M<sup>me</sup> Max Stief

M. et M<sup>me</sup> Max Stief

M. et M<sup>me</sup> Max Stief

M. et M<sup>me</sup> Max Stief

M. et M<sup>me</sup> Max Stief

M. et M<sup>me</sup> Max Stief

M. et M<sup>me</sup> Max Stief

M. et M<sup>me</sup> Max Stief

M. et M<sup>me</sup> Max Stief

M. et M<sup>me</sup> Max Stief

M. et M<sup>me</sup> Max Stief

M. et M<sup>me</sup> Max Stief

M. et M<sup>me</sup> Max Stief

M. et M<sup>me</sup> Max Stief

M. et M<sup>me</sup> Max Stief

M. et M<sup>me</sup> Max Stief

M. et M<sup>me</sup> Max Stief

M. et M<sup>me</sup> Max Stief

M. et M<sup>me</sup> Max Stief

M. et M<sup>me</sup> Max Stief

M. et M<sup>me</sup> Max Stief

M. et M<sup>me</sup> Max Stief

M. et M<sup>me</sup> Max Stief

M. et M<sup>me</sup> Max Stief

M. et M<sup>me</sup> Max Stief

M. et M<sup>me</sup> Max Stief

M. et M<sup>me</sup> Max Stief

M. et M<sup>me</sup> Max Stief

M. et M<sup>me</sup> Max Stief

M. et M<sup>me</sup> Max Stief

M. et M<sup>me</sup> Max Stief

M. et M<sup>me</sup> Max Stief

M. et M<sup>me</sup> Max Stief

M. et M<sup>me</sup> Max Stief

M. et M<sup>me</sup> Max Stief

M. et M<sup>me</sup> Max Stief

M. et M<sup>me</sup> Max Stief

Advertisement for 'l'européen' magazine. Features text: 'Jardins : l'art de vivre à l'italienne', '15F 2,3 EUROS', 'Comment l'Europe protège la nature', 'Les zones prioritaires. La bagarre des lobbies', 'Les plages à éviter : France, Italie, Grèce, Portugal, Espagne', 'A quoi servent les ministres de la Culture?', 'Le retour des tramways', 'CHAQUE MERCREDI 15F'. Includes a small image of a tram.

Advertisement for eyeglasses: 'METTEZ VOS YEUX A L'OMBRE MEYROWITZ SAURA VOUS ADAPTER UNE LUNETTE SOLAIRE CORRECTIVE EXACTEMENT CONFORME A VOTRE VISION'. Includes contact information: '5, RUE DE CASTIGLIONE PLACE VENDÔME 75001 PARIS TEL. 01 42 60 63 64'.

مكتبة النخيل

# Les Alpes aperçoivent la fin du tunnel

## Un rapport au ministre des transports recommande d'améliorer les équipements existants plutôt que de percer de nouvelles voies. Les deux gigantesques projets de tunnel du Mercantour et du TGV Lyon-Turin ne sont plus considérés comme des priorités

IL EST URGENT d'attendre l'évolution du contexte international - principalement en Suisse, et en Autriche - et, d'ici là, tirer le meilleur parti ou améliorer les équipements existants, avant d'entreprendre un nouveau percement sous les Alpes. Tel est l'enseignement principal que devrait tirer Jean-Claude Gaysot, ministre de l'équipement et des transports, du rapport sur « La politique française des transports terrestres dans les Alpes » établi à sa demande par Christian Brosier (président du Comité des directeurs de transports), Jean-Didier Blanchet et Michel Gérard, et rendu public vendredi 29 mai.

Si les recommandations formulées par ces trois « sages » du Conseil général des ports et chaussées sont prises en considération - comme tout semble l'indiquer -, c'est un indéchiffrage important qui sera donné à la politique des transports dans une zone stratégique pour les échanges internationaux. La nature transfrontalière du trafic dans les Alpes est d'ailleurs au cœur d'un rapport à dimension résolument européenne.

Les suggestions du rapport Brosier peuvent se décomposer en trois parties concernant les liaisons transfrontalières dans les Alpes du Nord, dans les Alpes du Sud et les flux nationaux nord-sud (communauté de l'autoroute A 51 entre Grenoble et Sisteron).

● **Alpes du Nord.** Les experts prennent en compte la stratégie de la Suisse qui d'ici dix ans devrait transférer sur le rail la totalité du trafic de transit routier, en réalisant deux nouvelles traversées ferroviaires empruntant deux tunnels de basse altitude, l'un au Lötschberg (33 km) l'autre au Saint-Gothard (51 km). Si ces « autoroutes rou-

lantes » peuvent effectivement offrir 1 400 000 places par an aux camions, jusqu'à présent interdits de passage en Suisse au-delà de 28 tonnes, les routes alpines en France connaîtront une baisse sensible de la pression. Actuellement, les tunnels routiers du Mont-Blanc et du Fréjus, qui se répartissent à égalité 25 millions de tonnes transportées par an, disposent de marges de capacité importantes, même si

elles ne pourront pas forcément être mobilisées, en raison de l'impact que cela aurait sur l'environnement. Parallèlement, la liaison ferroviaire sous le Mont-Cenis absorbe près de 10 millions de tonnes par an.

Considérant que le projet gigantesque de creuser un tunnel pour permettre le passage d'un TGV et d'une autoroute ferroviaire reliant Lyon à Turin - dont le coût est estimé à 90 milliards de francs - n'est pas une priorité, la mission propose plutôt de conforter l'axe existant du Mont-Cenis en « mettant tout en œuvre pour en développer la capacité fret » (jusqu'à 15 millions de tonnes par an) entre Ambèdou (Ain) et la banlieue de Turin. Les moyens préconisés sont les suivants : « Réorga-

nisation de la gare de Modane, utilisation de locomotives tricotourant pour éviter le changement de locomotive à Modane, mise au gabarit B du tunnel du Fréjus et de la ligne jusqu'à Turin, amélioration entre Colux et Chambéry, troisième voie dans la traversée de Chambéry, etc. » Et les trois experts d'insister pour qu'un accord bilatéral France-Italie soit signé, garantissant un nombre journalier de sillons pour le fret, faute de quoi « la capa-

cié du tunnel actuel ne pourrait être utilisée complètement durant la période cruciale qui nous sépare de l'ouverture des tunnels suisses ».

Concernant le TGV, la mission recommande à l'Etat de s'engager dans la prolongation de la ligne à grande vitesse entre Satalas et Saint-André-le-Gaz (pour gagner dix minutes en direction de Grenoble) d'une part, et Lépin, sous le massif de l'Épine, d'autre part (coût estimé : 5 milliards de francs). Cette seconde branche qui permettrait de gagner dix-huit minutes pour atteindre Chambéry, pourrait emprunter le tunnel de Lépin qui serait mis à deux voies, ce qui éviterait le percement d'un tunnel sous le massif de la Chartreuse. La Tarentaise et la Maurienne seraient mieux des-

servies, la partie française du Lyon-Turin serait amorcée dans les conditions les plus économiques et des sillons pour le fret seraient dégagés sur la ligne actuelle. La région Rhône-Alpes devrait assurer un effort financier important.

Toujours pour le TGV, entre Macon et la Suisse, la mission encourage la rénovation de la ligne abandonnée entre Bourg-en-Bresse et Bellegarde via Nantua qui, en court-circuitant la ligne actuelle, permettrait de gagner à moindre coût (avec une part de financement suisse), une demi-heure entre Paris et Genève et, à l'encre, de libérer, indirectement, de précieux sillons pour le fret sur l'axe Metz-Modane.

● **Alpes du Sud.** Le percement d'un tunnel routier de 17 km sous le col de la Lombarde (appelé naguère tunnel du Mercantour ; coût estimé : 8 milliards de francs) entre Isola et Vinadio est très loin d'apparaître comme une priorité à la mission. Celle-ci d'ailleurs « s'est longuement interrogée sur les prémisses du raisonnement qui avait amené à le préconiser puis à le valider officiellement ». Sur l'axe Nice-Turin, le rapport préconise, plutôt que la construction d'un nouveau tunnel à péage (coût 800 millions de francs), le « rebusage » du tunnel de Tende, l'un des plus anciens tunnels d'Europe, mais sans améliorer ses caractéristiques, afin de ne pas favoriser un trafic poids lourds qui viendrait « perturber une vallée alpine fort pittoresque et fragile, celle de la Roya ». La mission Brosier propose que « la commission intergouvernementale sud, très focalisée sur le projet de la Lombarde, évolue vers un examen plus vaste des questions de transports, depuis le col de Montgenève jusqu'à la côte ».

Le déstasse des autoroutes côtières italiennes et françaises du tra-

fic poids lourds ne serait pas aussi pertinent qu'on le croyait, puisque celui-ci, largement local, ne représente que 8 % du trafic total. Côté français, c'est la congestion de la conturbation, de Mandelieu à Menton, par les véhicules légers, qui devra être résolue, notamment par la mise en place de transports collectifs.

● **Autoroute A 51 :** la mission conseille de reprendre la procédure d'enquête publique pour la partie centrale du tronçon Grenoble-Sisteron là où elle avait été arrêtée par le ministre, à la mi-1997, mais suggère de « remettre à plat » les études, d'ici fin 1999, en portant « au même niveau de précision » que la solution par l'est de Gap, l'examen d'un passage par Lus-la-Croix-Haute. Des solutions innovantes seront étudiées à l'occasion : celle d'une autoroute à aménagement progressif sur les tronçons routiers (la RN 75), avec une hypothèse de péage à faible coût ou à coût nul pour les transports courts et, surtout, une option « radicalement nouvelle », tenant compte du caractère alpin de la liaison (100 km à une altitude de près de 800 m), celle d'une autoroute réservée à la circulation des seuls véhicules légers. Compte tenu des normes V1, sa construction serait beaucoup moins coûteuse, et le bouclage de l'autoroute Dole-Aix-en-Provence, dont l'une des vocations est de délester les autoroutes de la vallée du Rhône, aurait des chances d'être relancé.

Les experts insistent sur le fait que des solutions doivent être préconisées pour la desserte de Gap et des stations de sports d'hiver, mais aussi pour le passage « dans ou à proximité de la conturbation de Grenoble » jusqu'ici négligé.

Robert Belleret

# L'autoroute A 19 relancée

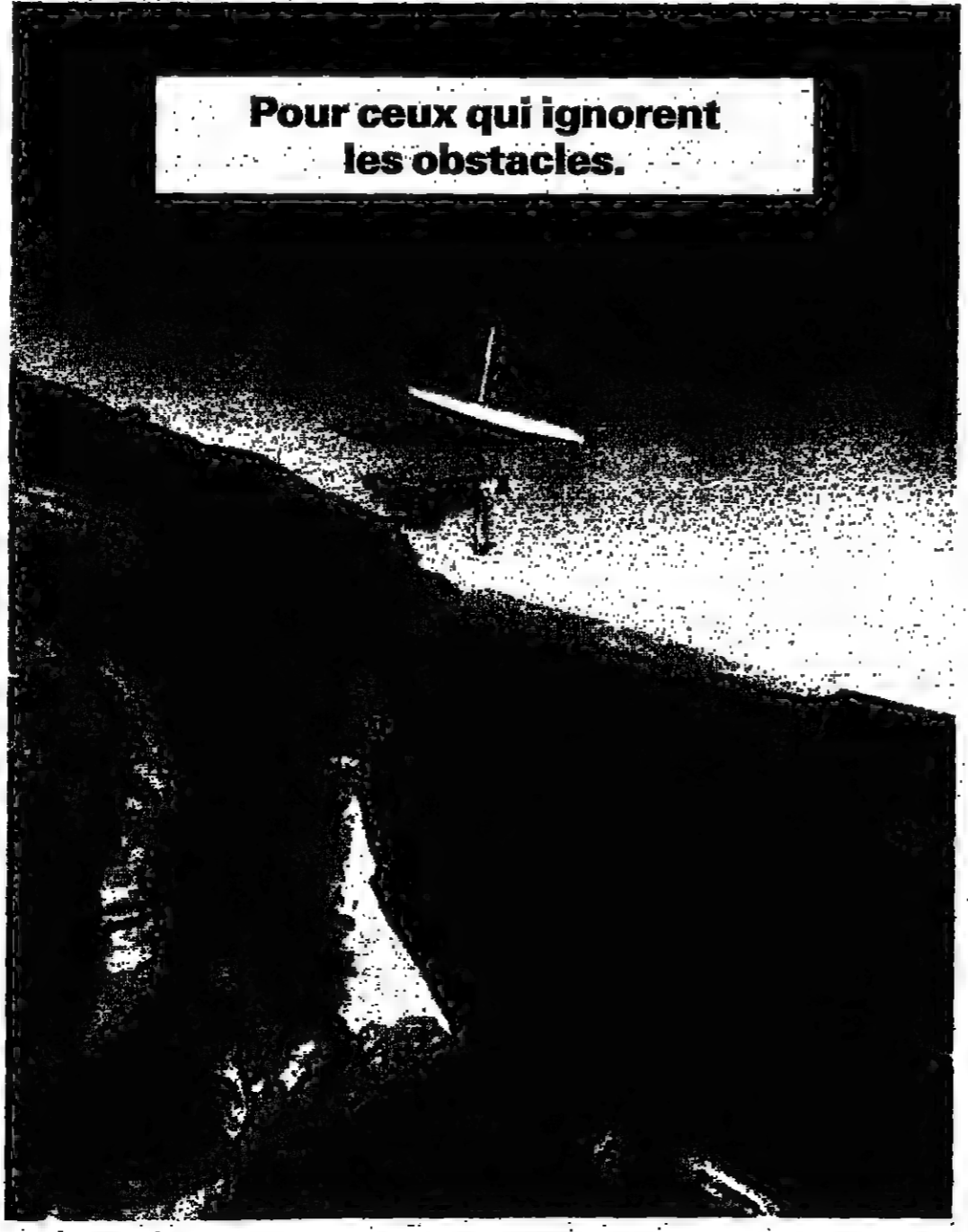
LIONEL JOSPIN vient de trancher en faveur de la construction de l'autoroute A 19. Le « barreau » Courtenay-Artenay doit assurer sur 100 kilomètres, à travers le Loiret, la liaison entre l'A 6 et l'A 10. Il constitue le maillon manquant d'une transversale autoroutière européenne reliant la façade atlantique à l'Allemagne.

Devant les lenteurs du projet né dans les années 80 et face aux réserves finales du ministère de l'environnement, les élus du Loiret, emmenés par le président du conseil général, Eric Dolige (RPR), étaient venus protester il y a quelques semaines à la porte de Matignon. Le dossier devrait être à présent transmis au Conseil d'Etat, puis faire l'objet d'une déclaration d'utilité publique en août, date butoir pour que l'enquête actuelle reste valable. Un collectif hostile à l'A 19 milite pour la mise à quatre voies de la RN 60, dont l'aménagement, selon ses responsables, est bloqué en attente de la réalisation de l'autoroute. (Corresp.)

# DÉPÊCHES

● **Auvergne :** la Commission européenne vient de confirmer l'attribution d'une subvention de 75 millions de francs au projet de centre européen du volcanisme, Vulcanica, qui devrait ouvrir en 2000 dans le parc naturel des volcans d'Auvergne. L'Etat doit apporter sa propre subvention de 27,5 millions. Par ailleurs, le tribunal administratif de Clermont-Ferrand a examiné, jeudi 28 mai, un nouveau recours des associations opposées au projet.

● **Toulouse :** le ministre des transports, Jean-Claude Gaysot, vient de charger le préfet de Haute-Garonne d'une étude sur l'opportunité d'un deuxième aéroport dans un rayon de 20 à 35 kilomètres autour de Toulouse. (Corresp.)



Pour ceux qui ignorent les obstacles.

Les nouveaux HP OmniBook, la liberté en toute sécurité.



HP OMNIBOOK 4100  
 • Processeur Intel Pentium® II Mobile, 200 MHz  
 • Mémoire RAM 32 Mo  
 • Disque dur 2,88 Go  
 • Batterie rechargeable 4 cellules  
 • Poids 2,5 kg  
 • Garantie limitée 3 ans

Face à un défi professionnel, vous avez besoin d'outils sur lesquels compter pour vous transcender. C'est exactement l'esprit de la nouvelle gamme HP OmniBook, novatrice et révolutionnaire. Une gamme complète de stations d'accueil pour une supervision optimale, un double système de pointage pour mieux s'adapter à vos préférences, la clarté et le confort d'un écran 14 pouces, la sécurité de deux mots de passe. En un mot, les qualités de la gamme OmniBook en font le compagnon parfait des hommes et des femmes de talents. C'est notamment le cas de l'HP OmniBook Sojourn, un des portables les plus fins et sophistiqués du monde. Ou encore de l'HP OmniBook 7100, équipé du processeur mobile le plus rapide d'Intel, dérivant la puissance indispensable aux utilisations multimédia, tant au niveau des images que du son Dolby. Dans une telle journée, vous vous apercevrez vite que rien ne vaut le HP OmniBook 4100, sa rapidité d'exécution et sa capacité de stockage de 6,4 Go, le tout dans un design ultra-plat et un poids de 2,6 kg ! Quant aux HP OmniBook 2100 et 3100, ils n'offrent rien de moins que la performance et la mobilité au meilleur prix. Naturellement, la qualité et la fiabilité légendaires des produits Hewlett-Packard sont offerts sans supplément ! Vous l'aurez compris, les nouveaux HP OmniBook relèvent le défi de la liberté totale en toute sécurité.



HP OMNIBOOK 2100  
 • Processeur Intel Pentium® II Mobile, 200 MHz  
 • Mémoire RAM 32 Mo  
 • Disque dur 2,88 Go  
 • Batterie rechargeable 4 cellules  
 • Poids 2,5 kg  
 • Garantie limitée 3 ans



HP OMNIBOOK 3100  
 • Processeur Intel Pentium® II Mobile, 200 MHz  
 • Mémoire RAM 32 Mo  
 • Disque dur 2,88 Go  
 • Batterie rechargeable 4 cellules  
 • Poids 2,5 kg  
 • Garantie limitée 3 ans



HP OMNIBOOK 7100  
 • Processeur Intel Pentium® III Mobile, 300 MHz  
 • Mémoire RAM 32 Mo  
 • Disque dur 2,88 Go  
 • Batterie rechargeable 4 cellules  
 • Poids 2,5 kg  
 • Garantie limitée 3 ans



Pour plus de renseignements sur la gamme des nouveaux HP OmniBook, rendez-vous visite sur [www.hp.com/info/fre](http://www.hp.com/info/fre) ou appelez le 0 800 500 500 15





PASSÉ-PRÉSENT

Pierre Rousset
Le permanent de la Ligue

Michel Braudou

Le résistant David Rousset, gaulliste de gauche, qui devait être élu député...

donc devenu permanent de la Ligue communiste, de la IVe internationale...



S'engageant sur les traces de son père, David, journaliste, écrivain et résistant, décédé le 13 décembre 1997, Pierre Rousset n'a jamais quitté le camp des fous qui veulent changer le monde.

« famille ». Il s'intéresse aussi à d'autres choses qu'à la politique...

Mai 68 a ainsi ouvert une brèche pour une critique de la société où l'écologie avait sa place...

des fleurs en Israël, un fil se noue, patient, têtue, qui tente à nouveau de donner un sens à ce monde...

« Je me suis mis d'accord avec mes arrière-pensées... »

« Demain, nous serons des journalistes de l'ex-ORIT, ou des ex-journalistes de l'ORIT... »

« Un homme de cinquante ans vous dit : "Merçi, les gars !" »

« On n'est rien dans la société actuelle. Elle n'est pas chic pour nous, la société... »

« Un ouvrier, à Canstet, lors d'une réunion du comité mixte de travail RATP-étudiants... »

DES JOURS AUX NUITS

MERCREDI 29 MAI
11 h 5 heures : le général de Gaulle, qui s'est levé tôt comme d'habitude...

11 h 15 : le général décide de reporter le vingt-quatre heures le conseil des ministres convoqué...

11 h 24 : il quitte l'Élysée avec son épouse par la grille du Coq.

12 heures : il part d'Issy-les-Moulineaux en hélicoptère vers Colombey-les-Deux-Églises.

13 heures : le général se pose à Saint-Dizier pour faire le plein et repart vers l'est...

14 h 45 : le général Massu, commandant en chef des troupes françaises d'Allemagne...

15 heures-16 heures : le général de Gaulle, d'abord abattu, semblait prêt à démissionner...

18 h 15 : il arrive à Colombey. Il téléphone au premier ministre pour lui annoncer son retour...

21 h 30 : Georges Pompidou, recevant les nouveaux élus des groupes de la majorité (RPR) et les Républicains indépendants...

15 heures : la CGT appelle à une grande manifestation, de la Bastille à la gare Saint-Lazare...

16 h 30 : Eugène Descamps, secrétaire général de la CFDT, lance un appel à Pierre Mendès France...

19 heures : au Palais-Royal, les députés gaullistes annoncent pour le lendemain l'organisation d'une manifestation...

22 heures : l'agitation politique redouble dans les couloirs de l'Assemblée.

20 heures : au journal télévisé, confiant en grâce, un présentateur annonce le retour du général de Gaulle à Colombey.

21 h 30 : dans la salle de la commission des lois de l'Assemblée nationale, Pierre Mendès France déclare...

Rédaction : documentation du Monde.

- Est-ce si grave ?
- Hé, à un feu rouge, ma femme a été insultée par un automobiliste...

Ils continuèrent ce tête-à-tête dans le bureau de Massu. Le Général était déprimé et parlait de tout lâcher...

- Vous ne pouvez pas renoncer, disait Massu.
- Si, je le peux.

- Vous démissionnez si le peuple vous désapprouve dans des élections. Là, vous donnez l'impression de fuir !

- Oui, ça y ressemble beaucoup. J'ai soixante-dix-huit ans, Massu, ma femme serait enchantée que je me retire...

- Que décidez-vous ? demanda Massu.
- Certains m'imaginent déjà dans un couvent...

- Continuez, Massu, continuez.
- Faites face ! Vous êtes dans la merde, restez-y encore, retournez à Paris et gouvernez !

- Prévenez notre ambassadeur à Bonn que je suis en Allemagne, voulez-vous ?

Massu s'absenta quelques minutes en pestant : « Quelle tête de mule ! », mais quand il revint dans son bureau le Général était debout, lui donna l'accablade et dit seulement :

- Je repars.
A dix huit heures, de Gaulle et sa femme arrivaient à Colombey, dans leur grosse maison, à bord d'une 404 de la gendarmerie...

- De moi. Comment ferez-vous ?
Et de Gaulle sourit en regardant les arrières.

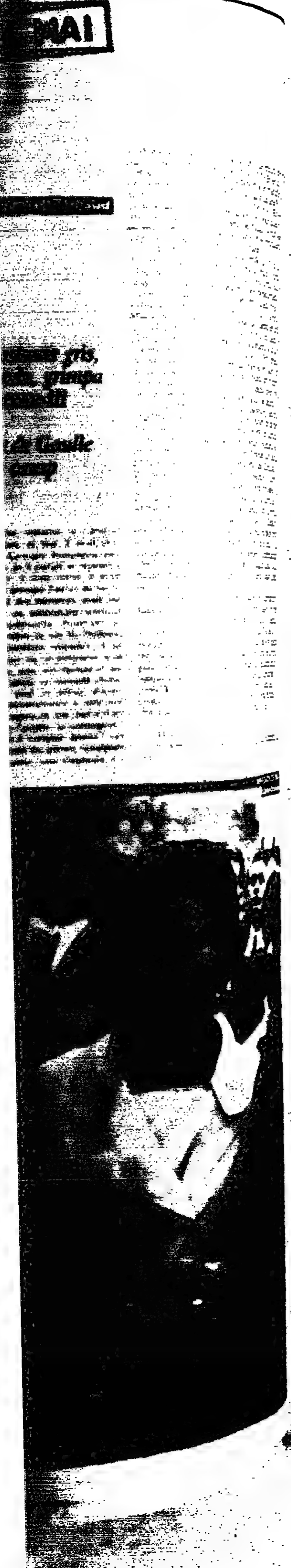
TOUT était possible. L'information courait dans la foule : de Gaulle avait fui, le gouvernement était s'effondrer sous la pression du peuple...

Un semblant de cortège se formait à l'orée du boulevard Beaumarchais : Georges Ségué et les communistes acceptaient ce jour-là des slogans plus politiques : « De Gaulle démission ! », ou, sans cesse, « Gouvernement populaire ! »...

Marianne et Eric Thévenou, avec leur groupe de maos, s'exaltaient à l'union des communistes, qui se méfiaient d'eux. La Pravda avait déclaré que ces têtes brûlées menaçaient la classe ouvrière...

- Ils ont raison, commentait Thévenou.
- Et si on poussait vers l'Élysée ?

Le jeune homme montrait le service d'ordre de la CGT, des malabars qui portaient un brassard vert à gauche, Marianne et Thévenou marchèrent au pas sur les grands boulevards, dont la manifestation occupait la largeur...



MAI

30 mai

# Monsieur Nétanyahou, laissez une chance à Israël !

par Théo Klein

**D**EUX années déjà depuis que la désastreuse campagne militaire au Liban de Shimon Pérès, les attentats odieux du Hamas et l'habileté de votre conseil en image, M. Finkelstein, de New York, ont fait de vous le premier chef de gouvernement israélien élu directement au suffrage universel.

Vous vivez et survivez ainsi aux côtés d'un Parlement israélien élu en même temps que vous et lié à votre sort : votre chute entraînerait sa dissolution. Mais qu'avez-vous fait de ce pouvoir nouveau et renforcé dont vous êtes légitimement investi ? A lire la presse israélienne, à entendre même des membres de votre parti, vous vous seriez beaucoup agité sans rien résoudre. D'erreurs en démentis, vous auriez confondu l'art de la politique avec le théâtre d'ombres. En politique intérieure, vous auriez encouragé la marche des orthodoxes vers le rêve d'un Etat théocratique. En politique extérieure, brisé l'élan du processus d'Oslo, né de l'intelligence de Shimon Pérès et du courage politique d'Itzhak Rabin.

Je connais et respecte vos liens profonds, sociologiques et culturels avec les Etats-Unis, ce grand pays dont vous auriez failli, dit-

on, être citoyen. Mais est-ce bien par un débat entre sénateurs républicains et président démocrate que vous pensez résoudre le problème majeur d'Israël : sa coexistence avec ses voisins arabes et, au premier chef, avec les Palestiniens ? Ces derniers sont - pour quel ne pas le reconnaître ? - les copropriétaires de cette terre d'Eretz Israël-Palestine, votre terre, ma terre, mais aussi celle d'Arafat et de Ziad Kawas, mon ami.

Est-ce le dynamisme, un peu trop électoraliste, du sénateur D'Amato qui va apporter à une population palestinienne privée, à nouveau, d'espérance les signes et la réalité des gestes reconnaissant son droit et sa liberté d'être elle-même selon ses lois et ses coutumes ? Faut-il que ce soit le président des Etats-Unis qui nous confronte au souvenir de notre propre combat pour le droit et la liberté d'être « un peuple libre sur sa terre » ?

J'imaginai, au lendemain de votre élection, que, à quarante-six ans, pensant à un long avenir politique, vous auriez le souci de mener, au-delà de l'idéologie conquérante de votre parti, une politique qui conduise le peuple israélien vers une sécurité fondée sur la paix, c'est-à-dire sur la dia-

logue et la coexistence. J'imaginai que vous voudriez construire votre carrière politique sur l'avenir et non pas la noyer dans le passé.

Or votre politique s'enferme dans une perspective sécuritaire nourrie de peurs. Vous jouez sur nos vieux réflexes du ghetto, résu-

niens ». Existerait-il, à votre avis, un droit plus légitime que le droit à l'indépendance et à la liberté d'organiser sa vie collective ? Croyez-vous qu'en morcelant le modeste territoire que vous songez à lui abandonner, la soif d'indépendance de la population palestinienne sera apaisée ? Vou-

lez-vous rejeter cette population vers l'autre rive du Jourdain que, jadis, votre parti proclamait comme terre juive ?

Arrêtez-vous vraiment fait le choix délibéré d'enfermer ce peuple dans une autonomie sous contrôle israélien, c'est-à-dire de perpétuer le conflit jusqu'à l'absurde finalité de l'autodestruction. Prenez garde ! Vous agissez comme si l'avenir ne devait sourdre que de l'assassinat d'Itzhak Rabin ! L'histoire pourrait, alors, vous confondre, un jour,

avec ceux qui ont nourri ce crime. Arrêtez cette chute vers les vertiges d'un rêve fou d'une terre où seul le Juif serait citoyen et l'Arabe un simple résident autonome.

Quittez les sénateurs des rives du Potomac. Abandonnez les illusions messianiques. Remontez vers les monts de Judée et l'abondante Galilée. Reconnaissez l'humaine réalité de cette terre d'Eretz Israël-Palestine dont nous avons été séparés pendant plus de deux millénaires et où, en revenant, nous avons rencontré un peuple qui y habitait. Songez à l'avenir de vos enfants comme à celui de tous ceux, Israéliens et Palestiniens, qui vivent sur cette terre et l'aiment d'un égal amour. Elle est le berceau commun de nos deux peuples ; Isaac et Ismaël y sont nés, tous deux. Nous devons la partager sans jamais, pour autant, renoncer à la considérer dans toutes ses parties, comme la terre qui féconde l'histoire, la culture et la vie de nos deux peuples. Son extraordinaire appel spirituel doit nous encourager à une cohabitation pacifique, au-delà des deux souverainetés reconnues. Il faudrait inventer un pacte de respect mutuel, une alliance pour le développement sur cette terre commune, construire

une existence où chacun, chez l'autre, serait aussi un peu chez soi.

Je sais bien : il y a le terrorisme, lâche et criminel. Il y a les cris de haine, les drapeaux brûlés, les clauses non respectées des accords conclus, les faits accomplis au-delà du statu quo. Mais qui est responsable, serait-ce seulement l'Autorité palestinienne ?

Si, pour vous, gouverner ce « vieux nouveau pays » c'est ressasser de vieux arguments mêlés de craintes obsessionnelles et méprisantes sans jamais élever votre pensée politique au-dessus des querelles de votre majorité ; si vous ne pouvez même pas écouter les informations et les conseils de vos services de sécurité ; si, décidément, vous ne voulez pas changer de politique, alors il vaudrait mieux que vous renonciez à porter un fardeau sous lequel votre intelligence politique et votre courage moral paraissent succomber.

Pour l'amour que, sans aucun doute, vous lui portez, laissez une chance au peuple d'Israël !

Théo Klein est avocat, ancien président du Conseil représentatif des institutions Juives de France (CRIF).

Si vous ne voulez pas changer de politique, alors il vaudrait mieux que vous renonciez à porter un fardeau sous lequel votre intelligence politique et votre courage moral paraissent succomber

més dans ce slogan mortel : « Tous sont tous contre nous. » Tous : les chrétiens, les musulmans, tous ceux qui, à travers le monde, s'étonnent et pour beaucoup s'indignent de votre politique.

Sur quel est donc fondée votre politique ? Comment concevez-vous l'avenir de ce pays et de cette population que vous gouvernez ? Menahem Begin, votre prédécesseur à la tête de votre parti et du gouvernement d'Israël avait, à Camp David, reconnu les « droits légitimes des Palesti-

niens ». Existerait-il, à votre avis, un droit plus légitime que le droit à l'indépendance et à la liberté d'organiser sa vie collective ? Croyez-vous qu'en morcelant le modeste territoire que vous songez à lui abandonner, la soif d'indépendance de la population palestinienne sera apaisée ? Vou-

lez-vous rejeter cette population vers l'autre rive du Jourdain que, jadis, votre parti proclamait comme terre juive ?

Arrêtez-vous vraiment fait le choix délibéré d'enfermer ce peuple dans une autonomie sous contrôle israélien, c'est-à-dire de perpétuer le conflit jusqu'à l'absurde finalité de l'autodestruction. Prenez garde ! Vous agissez comme si l'avenir ne devait sourdre que de l'assassinat d'Itzhak Rabin ! L'histoire pourrait, alors, vous confondre, un jour,

## Plus vite, avec le commerce électronique

par Philippe Lemoine

**L'**ÉCONOMIE n'est pas qu'une affaire de taille. L'économie doit, avant tout, être rapide. Ce thème du temps marque depuis quelques années les stratégies d'entreprise. Avec le développement d'Internet et du commerce électronique, il devient un facteur clé de la compétition entre les nations.

Ce qu'il est devenu d'appeler « commerce électronique » représente une étape importante dans l'histoire de l'informatisation. Avant-hier, les technologies d'information bouleversaient les usines et le monde de la production. Hier, l'informatique et les télécommunications pénétraient les bureaux. Aujourd'hui, les réseaux transforment l'univers de l'échange.

Cela amène à changer complètement la manière de penser les interactions entre technologie, économie et société. Il faut mettre l'accent sur la notion de vitesse.

Les meilleures pratiques à prendre en compte sont d'abord celles des entreprises américaines qui réalisent d'ores et déjà plus de 1 milliard de dollars de chiffre d'affaires sur Internet. Elles sont une dizaine, dont une moitié opère dans le commerce interentreprises tandis que l'autre vend au consommateur.

Le point commun de ces différentes entreprises (Cisco, GE, Intel, Dell, Comp-U-Card, Charles Schwab, Auto-by-Tel, etc.), ce n'est pas seulement d'avoir mis résolument sur la technologie et sur le marché mondial. C'est avant tout l'audace marketing dont elles font preuve, en utilisant la technologie en support d'une approche du marché qui n'a plus rien à voir avec la consommation de masse. Les micro-ordinateurs sont désormais partout, la technologie est aux mains des personnes, et le commerce électronique qui marche est celui qui fait remonter une demande personnalisée vers les entreprises et vers la production.

Auto-by-Tel, par exemple, fonctionne moins comme un commerçant classique que comme un courtier au bénéfice des personnes. Il permet aux Américains de définir le type d'automobile qu'ils recherchent et de lancer des sortes d'appels d'offres auprès des garagistes. Auto-by-Tel ne perçoit pas de commission sur les ventes ; il se rémunère par les droits que payent les garagistes pour recevoir les demandes. Chiffre d'affaires actuel : 800 millions de dollars par mois !

Autre exemple : Dell. Son site réalise 5 millions de dollars de

ventes par jour et il ambitionne de faire d'ici quelques années la moitié de son chiffre d'affaires par Internet. Cet inventeur du « direct » en matière d'informatique a fait le pari de donner à celui qui commande la possibilité de personnaliser totalement l'architecture de son micro-ordinateur. Clé du système : l'entreprise fonctionne sans stocks, en renvoyant les commandes directement sur les ordinateurs de ses fournisseurs industriels. Ceux-ci fabriquent à la commande et livrent en huit jours. La filière de la micro-informatique où l'on avait souvent 60 à 70 jours de stocks commence à trembler.

**Il faut mettre notre moteur économique en conformité avec l'état actuel de la technologie, à la même vitesse que celui de nos concurrents. Et il faut le faire vite**

Dans cette approche de la technologie, la priorité est la rotation des stocks et le service aux clients. Le lien entre la technologie et l'emploi est ainsi fondamentalement différent de celui qui résulte d'une situation où la priorité est mise sur la productivité.

Notre manière de poser les problèmes est en porte-à-faux. La France est un pays à haut niveau de stocks et à faible niveau d'emploi. Nous concevons la modernisation comme un accent mis systématiquement sur la productivité du travail, rarement sur la productivité du capital circulant. Résultat : le niveau de chômage, que l'on connaît, et, ce que l'on sait moins, environ 27 F de stock pour faire 100 F de PIB, contre 19 aux Etats-Unis et 16 au Japon.

Il faut d'urgence apprendre à raisonner autrement. Un hypermarché français moyen réalise 420 millions de chiffre d'affaires, avec une superproductivité du travail puisqu'il n'emploie que 250 salariés, alors qu'il n'optimise pas vraiment ses stocks : un client vient en moyenne faire ses courses tous les 13 jours, alors que l'hypermarché réapprovisionne tous les 34 jours, les stocks tournant 10 fois dans l'an-

née. Un superstore du leader américain Wal-Mart réalise le même chiffre d'affaires en moyenne. Mais son modèle de rentabilité est très différent. Il mise sur le service à la clientèle et emploie 450 salariés, tandis qu'il trouve sa rentabilité dans une informatisation poussée de ses flux marchandises. Il offre plus de choix ; pourtant ses stocks tournent 25 fois dans l'année.

Ces différences expliquent pour une grande part le constat selon lequel deux fois plus de personnes travaillent dans le commerce aux Etats-Unis qu'en France. Nous avons ainsi un gisement d'un million et demi d'emplois. Mais pour que nous sachions créer ces emplois, il ne faut pas regarder qu'un versant du problème : le coût du travail. Il faut regarder les conditions de fonctionnement d'une économie moderne de services et comprendre que nous devons changer nos priorités.

Depuis des années, nous faisons, sans le savoir, l'éloge de la lenteur. Nous avons vu le développement du tertiaire comme une occasion de valoriser le tertiaire supérieur, celui de la connaissance et du savoir. Nous avons vu, en France et en Europe, la technologie comme un moyen de développer l'immatériel avec un « i » majuscule. On glorifiait les marques, on recherchait en permanence la valeur ajoutée.

Toutes ces stratégies orgueilleuses sont prises à contre-pied par un mouvement technologique qui reconstruit le rapide, le « pas cher » et le personnalisé. Le Minitel et ses tarifs à 2 francs la minute est un bon symbole des travers dans lesquels nous nous sommes égarés. Pour créer de la richesse, nous avons cru que l'on pouvait faire tourner tous les compteurs de la consommation lentement, solennellement, à 2 francs la minute.

Il faut que l'on comprenne que le principal enjeu est d'accélérer l'économie. Est-ce que cela veut dire accroître encore la trépidation de la vie ? Grand Dieu, non ! Laissons de côté cet autre sujet, la vie sociale ; gardons-nous des raisonnements sociologiques prématurés. L'Europe devrait parler un peu moins de « société de l'information » et avoir l'humilité de reconnaître que l'on ne sait pas encore ce qu'elle sera. Il faut simplement mettre notre moteur économique en conformité avec l'état actuel de la technologie, à la même vitesse que celui de nos concurrents. Et il faut le faire vite.

Philippe Lemoine est président de Laser-Lafayette services.

## Maîtriser l'impact des nouvelles technologies

par Philippe-Olivier Rousseau

**A**UX Etats-Unis, les technologies de l'information créent aujourd'hui environ 30 % de la croissance du PIB. Les plus beaux secteurs de l'industrie nord-américaine, tels Intel ou Microsoft, n'existent pas il y a trente ans. Leur capitalisation se compare à celle de General Motors ou de Coca-Cola. Le nombre d'emplois créés au cours des cinq dernières années a entièrement compensé la destruction de la main-d'œuvre du secteur manufacturier.

Les entreprises tirent aujourd'hui avantage des restructurations sévères menées sous les présidences de Ronald Reagan puis de George Bush, qui ont permis un assainissement durable et créé les conditions de nouvelles embauches.

Le marché nord-américain est l'un des plus libres et des plus réglementés du monde. Les entreprises nord-américaines ont, en large part, fait évoluer leurs structures hiérarchiques verticales. Elles ont intégré très rapidement les conséquences des nouvelles technologies dans leur structure même. Elles sont devenues des entreprises-réseaux et ont opéré leur révolution culturelle tant dans leur organisation interne que vis-à-vis de leurs fournisseurs et de leurs clients. Elles sont entrées de plain-pied dans l'ère du commerce électronique.

Les fonds de pension ont permis de développer les fonds de capital-risque. Des stock-options aux fonds de pension, les salariés américains sont sans doute en passe de devenir les vrais propriétaires des entreprises américaines et internationales.

L'Etat, enfin, est peu présent et joue essentiellement un rôle incitatif. Il guide : il observe le marché et tente de corriger ses imperfections ; il légifère aussi peu que possible ; il favorise le développement des entreprises nationales sur le plan international.

En France, le paradoxe est grand : nous semblons craindre le grand mouvement de mondialisation de l'économie alors que nous en tirons de substantiels avantages.

Notre pays est le 4<sup>e</sup> exportateur du monde, et le 5<sup>e</sup> importateur. Il est le 2<sup>e</sup> exportateur de services. Sa balance commerciale présente régulièrement, depuis cinq ans, un excédent important. Nous sommes enfin le 4<sup>e</sup> pays d'accueil des investissements étrangers. Les investissements français sont dirigés à 80 % vers les pays de l'OCDE. L'actuelle crise économique des pays du Sud-Est asiatique démon-

trera l'importance cruciale de l'ouverture des marchés internationaux pour notre économie. La France et l'Europe ont tout à gagner d'une croissance stable et soutenue dans les pays émergents.

Le commerce entre les pays développés et les pays en développement représente environ 3 % de la richesse produite par les pays développés. Les emplois français ne sont pas détruits par les travailleurs à très bas salaire de Malaisie ou de Chine, mais par l'introduction des technologies de l'information dans nos entreprises.

Il serait hasardeux de ne considérer la mondialisation que sous

**Sans régulation politique, la société de l'information sera plus violente et plus inégalitaire que ne l'a été la société industrielle**

l'angle de la libéralisation des flux de capitaux et du commerce international, qui sont des moyens et non des objectifs.

De même, l'économie de marché est un outil et non une fin. La mondialisation doit s'inscrire dans un contexte beaucoup plus large qui prenne en compte les notions de solidarité sociale, de politique et de culture. Une mondialisation qui n'empêcherait pas le « défi de l'inclusion » face aux pays pauvres et aux pays émergents serait bancale.

Sans action politique, les inégalités croîtront jusqu'à devenir insupportables.

Sur les 4,7 milliards d'habitants de pays en développement, 3 milliards vivent aujourd'hui avec ce chiffre pourrait atteindre 5 milliards dans moins de vingt-cinq ans. Le crime, la pollution, le terrorisme, la guerre, les épidémies, la famine connaîtront de moins en moins de frontières. Réussir la mondialisation implique la définition d'un nouveau pacte social : sans régulation politique, la société de l'information sera plus violente et plus inégalitaire que ne l'a été la société industrielle.

Le rôle d'un certain nombre d'organisations internationales - tels le FMI et la Banque mondiale -, devra évoluer pour prendre en compte ce nouveau contexte. De nouvelles structures devront émerger, qui prendront des responsabilités de nature politique.

Il convient donc de définir les conditions d'une maîtrise de l'impact de ces technologies, c'est-à-dire d'instaurer les conditions d'une régulation politique du marché.

Le marché et la déréglementation sont les conditions impératives du développement rapide de la société de l'information : ils ne sauraient pour autant être laissés hors de tout contrôle.

L'émergence de ce monde nouveau n'ira pas sans tensions. Les disparités économiques, culturelles et politiques entre les divers pays, les régions et les groupes sociaux constitueront un obstacle important au processus d'homogénéisation mondiale. La contradiction entre la pluralité des cultures et la logique intrinsèquement globalisante des ordres marchands et technologiques se manifesteront avec vigueur.

Aucune frontière, aucune réglementation n'arrêtera les flux d'information, les mouvements de capitaux, les migrations des travailleurs et de leurs familles. L'Europe, qui a tant de difficultés pour mettre en place un modèle fédéral, qui vit encore sur le concept, directement hérité du XIX<sup>e</sup> siècle, des Etats-nations, devra bien s'adapter aux réalités de la globalisation économique.

Le repli nationaliste et la tentation identitaire ne peuvent être une réponse aux enjeux technologiques et économiques. Nos démocraties occidentales devront admettre que, n'en déplaise aux tenants de l'ordre ancien, l'hybridation, inéluctable conséquence de la mondialisation, est leur avenir. Comment ne pas prendre le risque d'une mutation culturelle profonde, puisque telle est la condition indispensable de notre existence dans une économie globalisée ?

Face au modèle nord-américain de société de marché, le modèle européen pourrait être celui d'une économie de marché encadrée par une régulation politique. Il nous faut donc désormais assumer et faire partager pleinement sur la scène internationale les valeurs de ce choix humaniste et libéral.

Philippe-Olivier Rousseau est membre du Conseil supérieur de l'audiovisuel.



# Le Monde

S U P P L É M E N T



## Quand le spectacle vient au public

D'abord consacré à un monarque que l'on honorait, à un grand événement politique que l'on célébrait, le festival s'est peu à peu épanoui des festivités solennelles et politiques qu'il accompagnait de ses splendeurs pour n'avoir d'autre but que faire partager, découvrir la musique, les arts et le théâtre par le plus grand nombre. L'hiver, il faut aller au spectacle, l'été il vient au devant du public, allant le déboucher au cœur du plus petit village. Aucun autre pays que la France ne peut se prévaloir de proposer un aussi vaste panorama d'activités culturelles estivales. Hier, on s'en étonnait; aujourd'hui, il faut s'en réjouir, car, si le mélange des genres ne prévaut pas encore partout, il est réconfortant de voir les barrières peu à peu tomber entre des disciplines trop souvent repliées sur elles-mêmes, entre des publics trop occupés à suivre leurs artistes préférés pour se laisser tenter par l'inconnu mais qui, l'été venu, se laissent de plus en plus tenter par les artistes qui viennent à eux. On voit ainsi le jazz investir le Festival de la Roque d'Anthéron, la musique du XX<sup>e</sup> siècle rejoindre les Académies musicales de Salntes, des concerts de musique populaire et liturgique russes à Colmar, des festivals que l'on ne saurait ranger sous aucune bannière et qui associent les musiques du monde, le jazz, la chanson, le rock et la musique classique. La danse s'empara de la scène du Théâtre de l'Archevêché d'Als-en-Provence pour des productions très attendues du *Château de Barbe Bleue*, de Bela Bartok, et de *L'Orfeo*, de Monteverdi à l'occasion des cinquante ans d'un Festival International d'art lyrique qui s'est résolument engagé sur la voie d'une refondation intellectuelle et financière. Le Festival d'Als s'appuiera désormais sur une Académie européenne de musique à laquelle participent des jeunes instrumentistes et chanteurs venus de l'Europe entière pour faire rayonner toute l'année l'esprit d'une troupe qui dès le mois d'août partira sur les routes pour présenter son travail au public européen et japonais.

Alain Lompech

## Fêtes estivales sur « Le Monde en ligne »

Pour la deuxième année consécutive, *Le Monde en ligne* propose une sélection de plus de cinq cents spectacles en France et en Europe, des reportages, des photos et des archives. Dès le 10 juin, il sera présent aux grands rendez-vous de l'été : musique, danse et théâtre et les rencontres et débats organisés par *Le Monde* à Grignan (du 3 au 7 juillet), à Als-en-Provence (du 6 au 14 juillet), à Avignon (du 10 au 24 juillet) et à Montpellier (du 15 au 19 juillet). Pendant plus de deux mois, l'équipe de *Le Monde en ligne* parcourra la France pour rendre compte au jour le jour de l'actualité culturelle de l'été et de ses coups de cœur à travers des reportages, des entretiens et des photographies originales. Et chaque jour, dès 17 heures, l'ensemble des articles parus dans *Le Monde* sera disponible en ligne.

\* www.lemonde.fr

## Salzbourg, concert d'utopies

par André Tubeuf

C'est une question d'identité. Salzbourg est le plus grand festival de théâtre et de musique au monde. S'il n'en reste qu'un ce sera celui-là. Et la géographie et son histoire, le commandent. Mais Salzbourg est-il resté Salzbourg ? Une première utopie est intacte, l'architecture au pied de la falaise, décor de théâtre déjà; et un forum pour l'Europe, au nord de toutes les routes. Mozart était prédestiné à ce pays où le nord devient le sud, l'orient l'occident, la germanité la latinité. Sans ce génie des lieux, aurait-il été, essentiellement "compromis", ce rassembleur prodigieux ?

L'utopie propre au festival est venue bien après, 14-18 a fait d'une civilisation : quelques semaines en session rassemblées là et sauvées du défilé, le Mönchsberg serait cet Axarax. Déjà Hofmannsthal poète, Max Reinhardt régisseur, Strauss musicien avaient fait ensemble *Rosenkavalier* et *Ariadne auf Naxos*, ce qui était continuer Mozart dans ce mélange des genres qui est une hospitalité, la tolérance exquise d'une culture accueillant ce qui lui est étranger et même opposé dans cet esprit concertant qui, en musique, est tout Mozart.

Leur utopie est textuellement dans le manifeste signé Reinhardt dès avant 1914 : « La foi en l'Europe est le ciment de nos existences, notre sol à tous. Nous croyons à la paix par l'esprit. Nous ferons que Salzbourg serve l'héritage classique du monde. » La modernité n'a plus à produire Mozart; qu'au moins elle sache le faire entendre et, en l'entendant, retrouver son oreille. Festival a voulu dire : foi. Reinhardt n'a pas mis en scène d'opéra à

Salzbourg. Il montait, outre Hofmannsthal (un *Jedermann* sur mesure), Goldoni, Schiller, Shakespeare, Molière et a construit pour Goethe au manège des Rochers une *Fauststadt*. Ville-Faust où va débiter en 1933, dirigeant la musique de scène, un autre enfant du pays : Karajan. A l'opéra, alors, un régisseur réglait les mouvements en musique; et le *Bühnenbilder* imaginait la scène et l'aménageait. Alfred Roller avait été ce prophète créateur d'espace pour Mahler à Vienne, la décision dernière était évidemment musicale. Il continua à Salzbourg.

Au répertoire, après Mozart prié, Strauss, Weber, Gluck, *Fidelio* de Beethoven; Wagner aussi, contre Bayreuth voué au brun; et même *Falstaff* de Verdi quand avec ce Bayreuth la Toscanini rompt avec éclat. Credo : ce qui renouvelle un classique, ce n'est pas une quelconque nouveauté de l'approche, une lecture. C'est la lecture même, avec son fini musical et textuel, tous les éléments du spectacle concourant à la mise en évidence du style. L'âme de ce Salzbourg des années 30 fut dans la vision et dans la volonté des directeurs musicaux, Bruno Walter, Arturo Toscanini, Clemens Krauss. Le public cultivé et élégant afflua, Mathilde Dietrich et François Mauriac, le couple Gully-Delubac, les Windsor.

L'Anschluss assassina l'utopie. Salzbourg se videra de Walter, Reinhardt, Toscanini, Lehmann, Zweig aussi, hôte affable du Mönchsberg. Lorsque, en août 44, la guerre totale, fermant tous les théâtres, arrêta *L'Amour de Donat* de Strauss à sa répétition générale, une Europe classique ayant pour Mozart une

oreille et même une voix, disparaissait peut-être à jamais. « Au revoir dans un monde meilleur, amis », dit Strauss désespéré.

L'Autriche exsangue de l'après-guerre ne sera pas ce monde meilleur. Salzbourg reprit, localement. Qui, alors, edit voyage pour la musique ? Mais 1948 vit deux prétendants sortir de l'ombre : Furtwängler dirige *Fidelio*, Karajan ouvre le Manège à l'opéra avec *Orphée*. L'aine saura éliminer son remuant challenger, qui ne reviendra qu'en 57, maître absolu et, typiquement, dirigeant les mêmes *Fidelio* et *Falstaff* que Toscanini, vingt ans plus tôt. Oscar Fritz Schuh, Rennert seront les nouveaux régisseurs, exacts, agiles; Kokoschka fera des décors pour la *Flûte* de Mozart; Salzbourg va créer, *Dantons Tod* puis *Der Prozess* de Gottfried von Einem, *Antigone* d'Orff, *Penelope* de Liebermann, Mozart fraternelise avec Britten et Blacher, Papageno

trouve un frère en Wozzeck. Le TNP de Vilar, le New York City Ballet viennent en visite.

Mais les temps changent. Un festival peut se permettre de rester une utopie, une subvention y pourvoit, voire un mécène. Mais l'opéra, la musique, arts somptueux, vont devoir devenir un business. Karajan est l'homme de ces temps nouveaux, patron de l'Opéra de Vienne, du Philharmonique de Berlin, de Salzbourg. Quand il y inaugure, en 1960, avec *Rosenkavalier* un Festspielhaus à la dimension d'oratorios distribués comme des *Trouvères*, Mozart est déclassé, restant dans l'ancien théâtre.

Lire la suite page II

André Tubeuf est écrivain, conférencier et critique musical au Point et à Diapason. Il a publié *Le Festival de Salzbourg*, éd. Sand, 1995.



# Une Europe de l'esprit

Fondé au lendemain de l'effondrement provoqué par la Grande Guerre, le Festival de Salzbourg reposait sur une utopie humaniste et culturelle qui se heurta, vingt ans plus tard, à une idée de l'Europe totalitaire, dont l'horreur indicible ne s'arrêta pas aux portes d'une manifestation qu'elle voulait utiliser comme vitrine de l'art aryen et plus encore german. Mais le Troisième Reich n'était pas l'Allemagne. La mise au pas de l'autrichienne Salzbourg sera un fiasco que ne masquera pas le peuple méritant acheminé dans la cité natale de Mozart pour remplir les salles. Sans artistes libres, sans confrontations intellectuelles, sans heurt, sans adhésion, sans refus, sans un public volontaire, Salzbourg ne pouvait être ce que le poète Hofmannsthal, le régisseur Max Reinhardt et le musicien Richard Strauss avaient rêvé et réalisé dans le même geste créateur.

Jean Monnet, l'un des pères de l'Europe, disait: « Si c'était à refaire, je commencerais par la culture ». La culture formatrice des nations? Sans aucun doute. Formatrice des civilisations? Plus encore. Car les civilisations ignorent les frontières militaires, politiques et idéologiques qui font des hommes qui regardent le même ciel, scrutent le même horizon des citoyens de pays différents.

Salzbourg n'a pas cessé d'en être, chaque été, la preuve, y compris quand la mort fauchait le monde. Aujourd'hui, cette Europe se construit politiquement et économiquement comme les guerres ont créé les pays, comme elles continuent d'opposer les hommes sur un continent que la barbarie et le fascisme hanent encore. Il faut, plus que jamais, regarder ce festival comme l'un des actes fondateurs d'une Europe de l'esprit, héritière de la démocratie qui devait naître sur l'Agora.

A. Lo.

## Jérôme Clément, président de la Cinquième et d'Arte, et Gérard Mortier, directeur artistique du Festival de Salzbourg

### « Les grands festivals européens cherchent la confrontation avec les autres cultures »

« Cet accord passé entre Arte, le Festival de Salzbourg et quelques grands festivals européens ne ressemblerait-il pas à un pôle voulant lutter contre la culture dominante produite par les industries musicales? »

— Gérard Mortier: Il est important de considérer l'emprise de cette industrie. Mais que constate-t-on depuis les débats et les prises de position qui ont accompagné la création de cette chaîne culturelle? Les institutions culturelles européennes et une très grande partie du public pensent que l'on peut défendre la vraie mission de l'art, sans pour autant être élitiste. Notre accord ne résulte cependant pas d'une stratégie commune, mais de la mise en commun de réflexions personnelles. Dans les années qui viennent, cette collaboration sera très importante. Arte peut jouer un très grand rôle dans la diffusion et la création culturelles quand on voit les concentrations successives dans l'industrie du disque.

— Jérôme Clément: Dès le départ, nous avons voulu nous situer en réaction contre l'emprise des télévisions commerciales, l'affadissement des programmes et la réduction de la part consacrée à la culture par la télévision. Mais la culture n'est pas seulement la défense du patrimoine, c'est aussi celle de la culture vivante, de la vitalité créatrice. Par ailleurs, nous avons nous-mêmes engagé le pari d'être européens, avec les Allemands d'abord, puis avec d'autres. Dès l'origine, nous avions l'intention de trouver peu à peu des partenaires, de façon à bien montrer que la culture, c'est d'abord un mélange et l'association de talents venant de divers pays. Si Mozart n'avait pas voyagé dans toute l'Europe, si Wagner n'avait pas vécu un temps à Paris, auraient-ils été Mozart et Wagner?

— Le deuxième pari portait sur le public: un public beaucoup plus intelligent que certains le pensent. Il est là quand il y a liberté et exigence — deux mots que je répète sans cesse à



ANDRÉ TUBEUF

mes collaborateurs —, quand qualité et audace se conjuguent. Certains responsables de télévision disent que cette éthique ne correspond pas à la demande du public. Il me semble, au contraire, que la demande se fabrique, se façonne. Le troisième pari consiste à penser qu'il est absolument vital de construire une Europe de la culture à un moment où la mondialisation et de l'emprise de groupes multinationaux dominés par les Américains. Il y a des années que l'on répète cela. Arte est la preuve que cela est possible. Cet accord passé avec de grands festivals européens prouve que nous ne nous contentons pas de déclarations d'intention. Mais cela ne serait pas possible sans un soutien public et politique fort. Le marché seul ne peut répondre à cette demande.

— Jean Monnet, l'un des pères de l'Europe, ne disait-il pas: « Si c'était à refaire, je commencerais par la culture »?

— G. M.: Si l'on analyse la mytho-

logie européenne, il est évident que l'on ne peut définir l'Europe par les seules géographie et politique. La Russie appartient-elle à l'Europe? Si l'on pense à Tchekhov, à la littérature, ma question n'a plus de sens. L'Europe se définit, doit se définir par la culture. Arte et le festival de Salzbourg peuvent créer dans la conscience des Européens ce sentiment que nous appartenons à une même culture. Pas pour être fort, mais pour comprendre pourquoi cette construction, cette intégration ne sont pas technocratiques, mais vivent dans notre âme bien que le XIX<sup>e</sup> siècle, ce siècle horrible, ait été dominé par le nationalisme, le colonialisme, l'impérialisme, cause de tous nos maux. Sans des médias européens, sans festivals européens, je crois qu'il serait plus difficile de rendre le public conscient de cela. Cela ne se fera pas en un jour, mais combien de temps n'a-t-il fallu pour faire l'euro?

— J. C.: Je ne conçois pas non plus de culture qui soit uniquement na-

tionale; par définition, la culture est universelle, et il serait paradoxal qu'un pays comme la France n'ait qu'une ambition nationale. Nous sommes trigués par le talent créatif des autres cultures dans tous les domaines. Si Arte était à Cannes, si nous avions financé, coproduit les films de Lars von Trier, Theo Angelopoulos, Ken Loach, Nanni Moretti, c'est parce que nous savons que nous avons besoin du cinéma danois, grec, britannique, italien... et que ces films ne peuvent pas vivre sans nous. C'est de ce mélange que naît la richesse culturelle: il faut accueillir, intégrer la culture d'autres pays: ceux du Nord — et nos échanges avec les Allemands sont par exemple très enrichissants — ainsi bien que des pays du Sud. Elle est constitutive de la créativité de demain.

— Il ne faut pas pour autant remplacer un folklore national par une culture européenne mélangée aux éléments...

— J. C.: Si le génie de Wagner, celui

de Berlioz sont nationaux, et l'on pourrait citer quantité d'écrivains et de cinéastes, les enfermer dans un camp retranché, c'est les tuer. Le Russe Alexandre Guermán, l'Américain John Turturro, le Grec Theo Angelopoulos et le Danois Lars von Trier parlent de la réalité de leur pays et de leurs problèmes, mais dans leurs films cette réalité devient universelle. Pour atteindre cette universalité, il faut absolument qu'ils gardent une identité nationale forte. Angelopoulos n'existerait ni sans la Grèce, ni sans ses liens avec les Balkans, ni sans la difficulté du monde qui l'entoure. Son message nous touche, car il est universel. Ce qui m'intéresse dans la collaboration d'Arte et de Salzbourg, ce sont les artistes que Gérard Mortier invite, son travail de renouvellement théâtral, sa vision contemporaine d'une culture très classique. De voir comment elle va agir sur le public qui va la recevoir en direct chez lui sur son écran de télévision. On quitte le domaine de la conversation, du débat d'idées pour entrer dans celui de l'émotion d'un esprit.

— G. M.: Il est certain que tous les grands artistes européens sont issus d'une certaine nationalité ou d'une régionalité, mais, dans la réalisation, ils sont ouverts aux autres cultures. Mozart parlait italien, les français, l'anglais et l'allemand. Nous ne pouvons pas nous enfermer dans un eurocentrisme. Le Festival d'Avignon est l'exemple parfait d'une grande ouverture vers l'est. Il y a beaucoup à faire dans ce domaine. Tous les grands festivals européens cherchent cette ouverture, cette confrontation avec les autres cultures. Il est curieux de voir que tant de gens adhèrent à la philosophie bouddhiste et s'intéressent d'une façon générale aux spiritualités orientales sans savoir que Goethe, Schopenhauer se sont déjà occupés de cela. Nous devons le leur rappeler.

Propos recueillis par Alain Lompech

## Concert d'utopies

Suite de la première page

C'est « son » Salzbourg que Karajan a en vue, celui de Pâques, fréquenté par ses seuls abonnés et commanditaires; il va y réaliser « son » utopie, un Ring de Wagner avec les Berliner, dans une fosse pour la première fois, lui-même régisseur et, grâce à Siemens, magicien des lumières aussi. Verdi rejoignant Wagner à Pâques en débordant sur le Salzbourg d'été, un Don Carlos, un Otello, une Aïda cosmopolites et faits pour le disque faisant l'événement. Une fois, pour Mozart, Karajan a voulu s'adjointre Strehler; mais il voulait leur Flûte au format Festspielhaus, Strehler au format Landestheater. Clash! heureusement, tout ce temps, pour servir Mozart il y a eu Ponnelle au Maréchal, la Clemenza, la Flûte, Idoménée, inoubliés.

Quelques années furent indéniablement solitaires. Salzbourg rebaptisée Karajanopolis était la Mecque ou le Cannes d'une industrie du disque en plein boom et ambitieuse de s'ajouter la vidéo. Le festival était assez sûr de sa légitimité, Karajan de son énergie, pour supporter la contradiction, la provoquer peut-être. Autant l'opéra s'y voulait bon genre (Abbado, Muti, Ponnelle nouveaux venus sont essentiellement bon genre), autant le théâtre pouvait se montrer violent. Der Ignorant und der Wahnsinnige, débuts de Thomas Bernhard à Salzbourg, sera stoppé en 1972 à l'issue de la première: toujours en équipe avec le régisseur Feymann, son Am Ziel le retrouvera en 1981 institutionnalisé. Toute une saison Strehler sera vouée en 1973 à Shakespeare (ses Mächte) et Goldoni. Mais le fait est qu'au bout de trente ans de Karajan (la capacité de renouvellement de celui-ci minée par la maladie) Salzbourg n'était plus, musicalement, qu'un gigantesque produit de consommation, les taxis eux-mêmes y affichant les stars du moment. Le système put, dur durer autant que lui. Pas au-delà.

L'électrochoc fut de lui faire suc-

céder l'anti-Karajan en personne, un Gérard Mortier affichant Monteverdi et Messiaen, mettant Boulez en résidence, livrant le théâtre à des régisseurs iconoclastes ou allumés et, pour certains, des classiques déjà: Bondy pour Salomé, Chéreau pour Don Giovanni, Sellars pour Saint François, Wilson pour Barbe-Bleue. Mais certes les belles dames de l'ère Karajan n'exposent pas leurs parures à un De la maison des morts de toute façon sans entracte. Ce qui est plus grave, Hofmannsthal aurait haï, ou même interdit, le Rosenkavalier censément présenté pour les soixante-quinze ans du festival! Mais Salzbourg vit sur dix fronts, on joue Pirandello sur une île, Pierrot lunaire dans un magasin, Lulu fait un tabac, Mozart adulte scéniquement n'a plus besoin du luxe des Wiener Philharmoniker. La réciprocité est qu'il vient à un spectacle ou un concert de Salzbourg un air de Los Angeles, d'Amsterdam, d'où on voudrait: qu'à ouvrir tous azimuts un centre, peut-être un sens s'est perdu; que des coups fumants ne créent pas un style. Salzbourg a eu son utopie, puis son affairisme. Voici le temps des coups de sonde, des interrogations. N'est-ce pas, au fait, la juste façon de refléter une troisième fois la situation de la culture, de la remettre?

Stefan Zweig s'est tué parce que son monde mourait: naissant dans le nôtre, il prendrait d'abord le beau risque de l'essayer, et vivre. Salzbourg osa l'été dernier une Flûte où les Papageno reconnaissent sans malaise le cirque qu'est le monde, mais les Sarastro perdent rites et repères. Tant pis pour les pieux. Le théâtre n'est pas temple mais atelier. Aujourd'hui qu'il ne reste pas de Monteverdi à retrouver, reste à affûter nos réceptivités, tenues en alerte, inquiètes. On peut compter sur Mortier pour s'y employer jusqu'à 2001. Après, si les gens de finance décident un Salzbourg plus rassurant (sinon rentable), ils pourront toujours engager Domingo. Il est chef d'orchestre et sait son monde. Pas plus que de Karajan, bis il ne pourra y avoir un Mortier-bis. Même Mortier reconduit.

André Tubeuf

## La « trahison juste » de Kurt Weill par Pabst

P eer Raben, compositeur, notamment pour Rainer Fassbinder et Peter Zadek, disait que Kurt Weill était universel, parce qu'il avait inventé un art du folklore: l'émotion directe, un cri, un pleur, un rire, quelque chose de nomade, l'âme, le cœur des humains en perpétuel état de survivance, chez eux nulle part, partout chez eux. Une musique qui vient de loin, qui s'accroche aux souvenirs inconnus. Un peu comme certains tangos, certains blues, ou Les Feuilles mortes. On a l'impression d'en avoir toujours entendu l'air, de l'avoir fredonné dans des temps oubliés, et d'ailleurs, c'est dans le folklore d'Europe centrale que Joseph Kosma a puisé son inspiration.

On dit Kurt Weill et on pense d'abord à l'Opéra de quarsons, aux songs — morceaux chantés autonomes, qui interviennent dans le cours de l'action comme une sorte de commentaire décalé. Ils ont largement contribué au triomphe brechtien, puis mondial de cette pièce de Brecht, qui depuis sa création en 1928 ne cesse d'être adaptée dans toutes les langues, montée sur toutes les scènes, y compris à Broadway — avec Sting, improbable Macky le surineur — mais principalement au Piccolo Teatro de Milan par Giorgio Strehler, à plusieurs reprises. La première version, qui date de 1955, a été accueillie au TNP de Vilar en 1960, la dernière a été créée au Châtelet en 1986.

En France, la liste est longue des metteurs en scène qui n'ont pas su résister à la tentation. Pourtant, c'est le cinéma qui a popularisé la musique, grâce au film de Georg Wilhelm Pabst, tourné en versions allemande et française, sorti en 1931, et qui demeure un classique. A vrai dire, de la pièce originale, restent surtout les songs, et Brecht a fait connaître son désaccord. Mais si, des deux côtés du Rhin, le film a connu des ennemis avec la censure, il n'en est pas responsable. « Festival de Berlin » en ces temps dangereux de misère, de chômage intense, de désarroi, d'inflation géante, de nazisme. Un esprit entre division



Kurt Weill, vers 1930.

furieuse et ironie affolée. Quant à Kurt Weill, il a dû être pour le moins déconcerté par le traitement français de sa musique, paraphrasant la goulante comme si elle avait été traduite en même temps que les paroles.

De même que Mozart ou Wagner, jusque récemment, se chantait dans la langue du pays, de même Kurt Weill s'est adapté à toutes les modes, à tous les genres. Lys Gauty, Juliette Greco, Marianne

Faithfull, les Doors... Chaque génération éprouve le besoin de s'y plonger. Louis Armstrong s'est approprié La Complainte de Macky, Franck Sinatra lui a donné son style de crooner voyou, Robert Redford en a fait le générique de son film Quiz Show, démonstration brechtienne des mécanismes sociaux — on peut même parler de conflit de classes — révélés par les magouilles autour des jeux télévisés.

Tandis que Pabst tournait son Opéra de quarsons à la UFA, était créé Grandeur et décadence de la ville de Mahagonny — longue marche et défillements d'une bande de paumés en quête de bonheur et d'un Eldorado dans une Amérique de carte postale — qui jusqu'à présent n'a pas atteint une vraie portée populaire. Peut-être parce qu'il n'y a pas eu de Pabst pour trouver la « trahison juste », parce qu'il s'agit d'une grosse production, avec orchestre, un grand nombre de chanteurs, et pourquoi pas de choristes et de figurants — par exemple, à l'Opéra Bastille dans la

mise en scène de Graham Vick. Dans la saison 1966-1967, Georges Wilson en a donné au TNP une interprétation plus modeste. Pia Colombi, chanteuse « réaliste engagée », interprétait les songs, dont Moon of Alabama. Les paroles sont directement écrites en anglais et, aux États-Unis, il entre dans le répertoire Kurt Weill. En France, non; à quelques exceptions près — dont Catherine Sauvage, Jean Guidoni, Anna Prucnal, qui a créé la version réduite de Pierre Barrau, dans un décor de théâtre forain — alors que La Complainte de Macky se joue à l'Opéra de Paris pour passer pour un chant de marin.

Grandeur et décadence de la ville de Mahagonny raconte, loin de toute compassion, une enfance, un voyage au bout de l'espoir. En 1963, avec la bénédiction d'Helen Weigel, Manfred Karge et Matthias Langhoff firent leurs premières armes avec Le Petit Mahagonny: quelques comédiens doublés par de grands mannequins de chiffon gris, le tout sur la plate-forme d'un camion couvrant les routes. Et les songs, accompagnant la brutalité de cette forme brève. Version reprise et adaptée en 1982 par Hans-Peter Cloos, aux Bouffes du Nord, où il s'était déjà fait connaître avec un Opéra de quarsons cabaret punk, joué en français, chanté en allemand.

Pour célébrer le centenaire de Brecht, le Festival de Salzbourg a demandé à Peter Zadek son Mahagonny. De lui qui nous a donné un Otello manipulé par une famille de « petits Blancs » colonialistes, un Lulu déchirée par les hommes, contant à la mort sans prendre le temps de passer ses plâtres, un Shylock de Wall Street traité par l'hypocrisie d'une société où quoi qu'il fasse il n'a pas sa place, une famille déracinée, désagrégée, se débarrassant de La Cerise comme de souvenirs trop lourds, de ce metteur en scène sardonique, impitoyablement habité par son enfance d'exilé, on peut attendre la dérision furieuse, l'ironie affolée, l'esprit de Berlin.

Colette Godard

Art photogr

Art photogr

Art photogr

Art photogr

Art photogr

Art photogr

Art photogr

Art photogr

Art photogr

Art photogr

Art photogr

Art photogr

Art photogr

Art photogr

Art photogr

Art photogr

Art photogr

Art photogr

Art photogr

Art photogr

Art photogr

Art photogr

Art photogr

Art photogr

Art photogr

Art photogr

Art photogr

Art photogr

Art photogr

Art photogr

Art photogr

Art photogr

Art photogr

Art photogr

Art photogr

Art photogr

Art photogr

Art photogr

Art photogr

Art photogr



BERND UHLICH

## Festival de Salzbourg

La richesse et la variété du programme du Festival de Salzbourg sont étonnantes cet été encore : théâtre, opéras, concerts d'orchestre, cycles consacrés à des compositeurs vivants, récitals, musique de chambre, cycles associant Beethoven au XIX<sup>e</sup> siècle, Mozart à Stravinsky, plus qu'une simple addition de manifestations, cette programmation tient plus du projet artistique global que de l'événementiel.

Aller à Salzbourg est un rêve caressé par de nombreux mélomanes. Qui pensent que ce festival est hors de leur portée financière. Ce n'est pas toujours juste. Ce peut être un problème de choix. Chaque été, de nombreux jeunes en jeans hantent les salles de concert du festival, car, si les places les plus chères restent chères, les fauteuils à prix raisonnable sont abordables à qui voudrait passer des vacances culturelles. D'autant qu'il n'y a pas que des hôtels de grand luxe dans la ville natale de Mozart. Quantités de pensions de famille, de chambres chez l'habitant sont à environ 300 francs ou 400 francs la chambre double, et l'on a même rencontré des festivaliers qui dormaient sous la tente dans le terrain de camping local et avaient économisé toute l'année pour s'offrir un grand bain de musique et de théâtre.

Il est maintenant possible de se rendre à Salzbourg directement en avion. Air France propose un vol al-

ler-retour pour environ 1 800 francs en tarif vacances et 3 250 francs plein tarif. Les restaurants salzbourgeois pratiquent, à classification identique, des prix comparables à ceux des métropoles françaises régionales. Et il est possible de louer une bicyclette pour se promener dans les alentours.

### THÉÂTRE

*La Mort de Danton*, de Georg Büchner. Robert Wilson (mise en scène). 25, 27, 28, 29, 31 juillet, 3, 4, 6, 7, 8, 10, 12, 15, 17, 18 et 20 août. 100 F à 800 F.

*Troilus et Cressida*, de Shakespeare. Stefan Bachmann (mise en scène). 13, 14, 15, 16, 118, 19, 21, 22, 23, 24, 28, 29 et 30 août. 100 F à 900 F.

*Er nicht als er*, d'Edinca Jelenc. Josi Wieler (mise en scène). 1<sup>re</sup>, 4, 5, 7, 8, 11, 13 et 15 août. 100 F à 300 F.

*Jerdeman*, de Hugo von Hofmannsthal. Gernot Friedel (mise en scène). 25 juillet, 2, 5, 14, 19, 22, 27, 18 août. 150 F à 800 F.

*Geometry of Miracles*, de Robert LePage. 20, 21, 22, 23, 25, 28, 29 août. 100 F à 500 F.

### OPÉRAS

*Soon, musical play*, de Hal Hartley et Jim Coleman. 30 juillet, 31 juillet, 1<sup>er</sup>, 4, 5, 7, 8, 9, 11, 12, 13 et 14 août. 100 F à 900 F.

*Grandeur et décadence de la ville de Mahagonny*, de Kurt Weill et Bertolt Brecht. Dennis Russell Davis (direction). Peter Zedler (mise en scène).

24 et 30 juillet, 5, 12, 17 et 25 août. 150 F à 2 200 F.

*Katja Kabanova*, de Leon Janacek. Sylvain Cambreling (direction). Christoph Marthaler (mise en scène). 26 et 29 juillet, 1<sup>er</sup>, 4 et 6 août. 100 F (debut) à 2 100 F.

*Don Carlo*, de Giuseppe Verdi. Lorin Maazel (direction). Herbert Wernicke (mise en scène). 7, 10, 13, 16, 18, 21, 24 et 30 août. 150 F à 2 200 F.

*L'Enlèvement au sérail*, de Wolfgang Amadeus Mozart. Marc Minkowski (direction). François Abou Salem (mise en scène). 25, 28 et 31 juillet. 500 F à 1 700 F.

*Les Noces de Figaro*, de Wolfgang Amadeus Mozart. Charles Mackerras (direction). Luc Bondy (mise en scène). 2, 7, 9, 11, 14, 19, 22, 26 et 28 août. 100 F (debut) à 2 100 F.

*Le Roi Roger*, de Karol Szymanowski (version de concert). Simon Rattle (direction). 3 août. 200 F à 900 F.

*Parsifal*, de Richard Wagner (version de concert). Valery Gergiev (direction). avec Waltraud Meier et Plácido Domingo. 3, 6 et 8 août. 150 F à 2 200 F.

*Fidelio*, de Ludwig van Beethoven. Michael Gielen (direction). Herbert Wernicke (mise en scène). 11, 15, 20, 23, 26 et 29 août. 150 F à 2 200 F.

*Saint François d'Assise*, d'Olivier Messiaen. Kent Nagano (direction). Peter Sellars (mise en scène). 16, 19, 22, 24, 28 et 30 août. 400 F à 2 100 F.

### CONCERTS

*« Next Generation »* : œuvres d'Olga Neuwirth, Janáček, Xenakis, Olga Uliovskaia, Edgar Varèse, Luigi Nono, John Blow, Helmut Lachenmann, Tristan Murail, les ensembles Fa de Dominique Bouffé, Moderns et Klangforum de Vienne. 8 et 10 août. 50 F à 300 F.

*« Go for Kurt Weill »* : œuvres de Kurt Weill, Joseph Haydn, Wolfgang Amadeus Mozart, Hans Eisler, Gottfried von Einem, avec Catherine Malraux (soprano), Mariane Faithfull, Helmut Karl Gruber, Johanna Meszkevicz, Robert Twetten, les Virtuoses de Vienne, Klangforum de Vienne et l'Orchestre symphonique de la radio de Vienne, Martin Turdowsky, Sylvain Cambreling, Dennis Russell Davies (direction). 9, 14, 18 et 24 août. 100 F à 450 F.

Concerts de l'Orchestre philharmonique de Vienne : œuvres de Mousorgski, Prokofiev, Tchaïkovski, Mozart, Beethoven, Maazel, Richard Strauss, Berio et Ravel, avec Dmitri Hvorostovski, Yefim Bronfman, Marianna Lipovsek, Neville Martin, Lorin Maazel, Riccardo Muti et Mariss Jansons (direction). 26 juillet, 1<sup>er</sup>, 2, 14, 15, 19, 22, 29 et 30 août. 50 F à 110 F.

Concerts symphoniques : œuvres de Mozart, Beethoven, Wagner, Liszt, Vivaldi, Taverner, Chopin, Schumann, Haydn, Beethoven, Richard Strauss, Rimski, Monteverdi, Wilmberger, Bruch, Bruckner, Mahler, Debussy et Varèse, par l'Orchestre du Festival de Budapest, l'Orchestre symphonique allemand de Berlin, la Philharmonie tchèque, les Virtuoses de Prague, la Camera academica du Mozarteum de Salzbourg, l'Orchestre des jeunes Gustav Mahler, Hesperion XX, l'Orchestre Hallé de

Manchester, l'Orchestre royal du Concertgebouw d'Amsterdam, le Chœur de l'Opéra de Vienne, Yo Yo Ma, Lynn Harrell, Rudolf Buchbinder, Renée Fleming, David Garrett, Gwyneth Jones, Sara Leonard (solistes), Ivan Fischer, Claudio Scimone, Vladimir Ashkenazy, Roger Norrington, Peter Scherer, Claudio Abbado, Jordi Savall, Hubert Soudant, Kent Nagano, Riccardo Chailly (direction). 23, 25, 30, 31 juillet, 1<sup>er</sup>, 5, 8, 9, 16, 18, 21, 26 et 28 août. 50 F à 900 F.

Cycle Beethoven - musique du XIX<sup>e</sup> siècle : œuvres de Beethoven, Turnage, Matthews, Holt, Knusse, Birnstiel, avec l'Orchestre symphonique de la ville de Birmingham, Simon Rattle (direction). 16, 17, 19, 20 et 22 août. 100 F à 900 F.

Stravinsky et Mozart, avec la Camera academica de Salzbourg, dirigée par Roger Norrington, Sylvain Cambreling et Franz Welser-Möst. 27 juillet, 5 et 13 août. 50 F à 900 F.

« Schumann le poète » : lieder et pièces pour piano, par Peter Schreier, Thomas Quasthoff, Monica Groop et Andras Schiff. Les 4, 11 et 13 août. 150 F à 450 F.

Récitals et soirées de lieder : Jessye Norman (le 28 juillet); Markus Hinterhäuser (piano) dans des œuvres de Cage, Scelsi, Ustvolskaia (le 6 août); Barbara Boney, Matthias Goerne, Dmitri et Vladimir Ashkenazy dans Schubert et Schumann (le 7 août); Yevgeny Kissin (le 15 août); Maurizio Pollini (le 23 août); Catherine Malraux et Robert Twetten dans des œuvres de Berlioz, Liszt et

Weill (le 24 août); Pierre-Laurent Aimard dans les *Vingt regards sur l'enfant Jésus*, d'Olivier Messiaen (le 27 août); Alfred Brendel (le 29 août). 50 F à 600 F; 50 F à 1 100 F pour Jessye Norman.

Musique de chambre : œuvres de Mozart, Wmberger, Dvorak, par le Sextuor à cordes de Vienne (le 12 août); œuvres de Berg, Brahms et Zemlinsky, par le Quatuor Artis (le 21 août); œuvres de Haydn, Haubenstock-Ramati, Schumann, par Till Fellner (piano) et le Quatuor Alban Berg (le 25 août); œuvres de Beethoven, par le Quatuor Alban Berg (le 29 août). 25 F à 300 F.

Matinées Mozart : œuvres de Mozart et Haydn, par Désirée Rancatore, Ingrid Haebler, Michael Ursulearsa, Natalie Dessay, etc., l'Orchestre du Mozarteum, la Camera academica du Mozarteum, le Chœur Arnold Schoenberg de Vienne, le Chœur Bach du Mozarteum, Hubert Soudant, Asher Fisch, Mark Wiglesworth, Trevor Pincock, Erwin Ortner (direction). Les 25, 26, 1<sup>er</sup> et 2 août, 8 et 9, 15 et 16; 22 et 23 août. 50 F à 600 F.

Du 24 juillet au 30 août

Renseignements et réservations : Salzburg Festival, postfach 140-5010 Salzburg-Autriche. Tél. : 00-43-662-84-65-01. Fax : 00-43-662-84-65-82. Courriel électronique : [info@salz-fest.co.at](mailto:info@salz-fest.co.at). Internet : [www.salz-fest.co.at/salz-fest/](http://www.salz-fest.co.at/salz-fest/). Office du tourisme de Salzbourg. Tél. : 00-43-662-88-987-314.

Le nom Audi est synonyme de produits novateurs et d'un design inégalable. Une vision de la qualité qui s'exprime également par des activités de mécénat dans le domaine de la culture. C'est ainsi qu'Audi est le principal commanditaire de festival de Salzbourg, le grand événement culturel de l'été. Citons également les festivals de Sanssouci à Potsdam, de Merano, de San Sebastian ainsi que de nombreux autres festivals et concours de musique internationaux. Pour plus d'informations sur Audi et la culture : +49/841/89 30 00 ou site [www.audi.com](http://www.audi.com).



La culture ne peut vivre sans partenaires.



## Kurt Weill par Pabst



**Kurt Weill**

Le compositeur allemand Kurt Weill (1904-1950) est considéré comme l'un des plus importants compositeurs de la musique moderne du XX<sup>e</sup> siècle. Il a collaboré avec Bertolt Brecht pour créer des opéras et des pièces de théâtre qui ont marqué l'histoire de la culture allemande. Ses œuvres sont caractérisées par une fusion de styles et une exploration de nouvelles formes musicales.





# Le jazz prend Pair

**P**aris aurait pu - c'est arrivé il y a quelques années - n'être qu'une des étapes des tournées estivales. Une grande scène, des vedettes qui savent à peine où elles sont, et le tour est joué. Les responsables du Parc et de la Grande Halle de La Villette ont choisi, avec succès, de ne pas s'en contenter. C'est sur l'ensemble du site, à la Cité de la musique, à la Grande Halle - organisée en plusieurs lieux -, au Zénith, en plein air sur la prairie du Triangle, que s'étend ce festival qui dresse un panorama conséquent de la plupart des expressions du jazz aujourd'hui. Ainsi pourra-t-on entendre cette année Daniel Humair dans une série de rencontres comme il les affectionne, les formations actuelles de Laurent Dehors, Serge Lazarevitch, Ray Anderson, Philip Catherine, Kenny Werner, Sylvain Kassap, Enrico Rava, David S. Ware, Emmanuel Bex, Ravi Coltrane (qui a emballé récemment le club La Villa), des projets ambitieux comme le Grand Lousadzak de Claude Tchamitchian, l'un des temps forts de l'Europa Jazz Festival du Mans en avril, Forchstre du POM (codirection François Jeanneau, Andy Emjler et Philippe Macé), Jef Sicard

avec des invités, le splendide Blue Phèdre de François Tusques, le Woodshop de Lyon avec Ernst Reijseger et Noël Akchoté, Stephan Oliva en trio avec Paul Motian et Bruno Chevillon, Double Quartet de Django Bates et François Jeanneau...  
A cette programmation de haute exigence, La Villette ajoute un soupçon de « stars » comme le Latin Orchestra de McCoy Tyner, Joe Zawinul Syndicate, Elvin Jones Jazz Machine (gratuit) ou Al Jarreau, une nuit du blues avec Taj Mahal, Clifton Chenier Jr., Mavis Staples, Lucky Peterson et B. B. King comblera les amateurs. Enfin deux événements spectaculaires : la reconstitution d'Escolarator Over the Hill de Carla Bley en big band et jazz comme une image photographique projetées de Guy Le Querrec et jouées sur scène par le quartet Portal/Sclavis/Tesler/Drouot. La Grande Halle restera ouverte vers l'extérieur avec des librairies, boutiques de disques, expositions et de nombreux concerts gratuits.  
\* La Villette Jazz Festival Du 1<sup>er</sup> au 10 juillet. Parc de La Villette, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Porte-de-Pantin. Tél. : 08-03-30-63-06.

## PAYS DE LA LOIRE

### FESTIVAL D'ÉTÉ DE NANTES

■ L'un des meilleurs festivals de musique du monde suit cette année les « Pistes africaines », à commencer par le Magreb : les Tarabou touaregs du Mali, Faouzi, Orchestre national de Barbès, le 1<sup>er</sup> juillet. Le 2 est consacré aux femmes africaines : la Malienne Naima Dourbia, la Péruvienne noire Susana Baca, la Camerounaise Sally Nyolo. La nouvelle vague bresilienne suit (le 3, Chico César et Fernanda Abreu), puis les Adicaitis de

France (le 4, Régis Gisavo, Henri Dikougué, Ray Lema). En clôture, le 5 : reprise du concert, création du Parc de La Villette à Paris, concert des Bretons Carné Manchot et des Guadeloupéens Aktyo. Du 1<sup>er</sup> au 5 juillet. Tél. : 02-40-08-00-66.  
**LES ESCALES DE SAINT-NAZAIRE**  
■ Elles sont cette année dédiées à Cuba. Coups de cœur (Iloko Oriental, Los Mambos), incontournables (NG La Banda, Orchestra Aragon, La Charanga Habanera, Alfredo Rodríguez) occupent deux jours durant le port de Saint-Nazaire. Les 14 et 15 août. Tél. : 02-51-10-00-00.

## PARIS-ILE-DE-FRANCE

### AFRICOLOR AUTOUR DU MONDE À SAINT-DENIS

■ Appendice d'été d'un festival qui se déroule en principe à Noël, c'est une soirée est placée sous le signe des voix de femmes : Susana Baca, Kamrya Jaban du groupe pédestrien Salween et la Malienne Naima Dourbia. Le 6 juillet. Théâtre Gérard-Philips. Tél. : 01-43-13-70-02.

### THE GREATEST ROCK 'N' ROLL LEGENDS

■ Avant l'arrivée des Rolling Stones au Stade de France, les amateurs - Jerry Lee Lewis, Chuck Berry, Little Richard - investissent le stade Charley. En principe, l'affiche réunit les trois dernières légendes vivantes de l'origine du rock'n'roll. Quand on connaît leur parcours chaotique, leur propension à venir chercher en Europe accompagnés de musiciens de seconde zone, on peut craindre que le résultat ne soit pas à la hauteur du mythe. La tentation sera grande pourtant de voir et d'entendre les anciens (même fossilisés) de Great Balls of Fire, Johnny Be Good et Lucille, réunis sans doute pour une des dernières fois. En complément de programme au Festival francophone de Louisiane avec Zachary Richard, Doug Kershaw, Jo-El Sonnier et Big Al Downing, histoire de patienter en attendant « le bon temps rouler ».  
Le 14 juillet. Stade Charley, 99, boulevard Kellerman, Paris 13<sup>e</sup>.  
**JAZZ À L'HÔTEL D'ALBRET**  
■ L'endroit est intime et cosy, au cœur de Paris, il inspire les stars de son affiche, qui s'y montrent détendues, accessibles et chaleureuses. On démarre avec Michael Brecker, puis le groupe de David Linx et Diederik Wissels, André Ceccarelli en quartette, Pierre-Louis Lardoux qui invite Marc Ducret, le duo Galliano/Portal, Enrico Pieranunzi en trio, Eric Le Lan. Final avec le trio, fondé et dirigé par Jean-Paul Céléa, David Liebman et Wolfgang Reisinger. Du 27 juillet au 3 août. Hôtel d'Albret, 31, rue des Francs-Bourgeois Paris 4<sup>e</sup>. Tél. : 01-45-03-25-25.



## PICARDIE

### FESTIVAL DE LA CÔTE D'OPALE

■ Plus de vingt ans que, de Berck à Dunkerque, de Boulogne à Calais, en passant par Hardelot, Desvres, Esplanes ou Wimersart, la côte d'Opale anime ses rivages d'une multitude de musiques. Le 17 juin à Berck, Jimmy Cliff fondera les festivités de son reggae mélodieux. Et avant que Yann Tiersen ne les referme de ses minutes musicales (le 26 juillet à Boulogne), de la chanson (Georges Moustaki, Jacques Higelin, Julien Clerc...), du rock (Simple Minds, Louise Attaque, Autour de Lucie...), du rap (Passi, Squeeg...), des rythmes latins (Albino, Yuri Buenaventura...) et du gospel (Crestaw Gospel Choir) auront soufflé dans les volutes picardes. Du 1<sup>er</sup> au 26 juillet. Tél. : 03-21-30-40-33.

## POITOU-CHARENTE

### FESTIVAL DE CONFOLENS

■ Le festival de folklore de Confolens rend hommage à l'abolition de l'esclavage en invitant Manu Dibango et son Soul Makossa, et des chanteurs de gospel camerounais et réunionnais. Une tradition musicale, célébrée, avec Alain Penne et ses quatorze musiciens bretons, et, comme attendu, ballets folkloriques (de Buenos Aires, d'Andalousie en Colombie de Montréal et de Paris), les ensembles (Aarant d'Erevan, Al Andalus de Cadix). Du 8 au 16 août. Tél. : 05-45-84-00-77.

### DE BOUCHE À OREILLE À PARTHENAY ET EN GÂTINE

■ La première partie du festival est déployée en Gâtine, et consacrée à la voix (prière, récit, chant). Puis c'est le tour du violon à Brez à Parthenay. En concert en ville : Joe Cornier (Québec), Václav Neždák (Slovaquie), le 19 ; Draïles, Ensemble de violons traditionnels poitevins (France), le 20 ; Christian Lanza (France), le 21 ; Kevin Burke (Irlande), Chants du monde, avec Jean-Marc Fadovani, Keyvan Chemirani..., le 21 ; Jean-François Vroch, Nadim Nalbantoglu (Turquie), le 22. Du 13 au 16 août en Gâtine. Du 19 au 23 à Parthenay. Tél. : 05-49-94-90-70.

## PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

### LES RENCONTRES DU SUD À ARLÈS

■ Elles s'affirment d'année en année. Le cadre du Théâtre antique est superbe. On découvre dans le bouquet 1998 Tallegro Barbra, symphonie urbaine de Paris-Savoie. On croquera des artistes en tournée festivalière (la Péruvienne Susana Baca), des stars (Smaïl Lô, Noa), des inconnus (Vigyan samba, Chicoelo II, L'Orchestre en kh, Quilombo Urbano), des traditions françaises (Gacha Empaga, Thierry Robin, Patrick Vallano), de l'Espagne (Enrique Morente), du Liban (Farid Khalifa), de l'Arménie (Manuk Gégourian). Du 13 au 19 juillet. Tél. : 04-90-96-59-63.

### FESTIVAL DE MARSEILLE

■ Marseille et le foot, Marseille et la culture, Marseille face à soi : le festival débute le 11 juin par la reprise « grandeur nature » sur le Vieux-Port de Marseille sur scène, spectacle mis en scène par Serge Hureau à la Cité de la musique (avec Wisselz Sound System, R. Corbeau, Jan Mari Casotti, Garcia Empaga, du hip-hop, du rap...). Le 14, Natacha Atlas, le 15, des danseurs hip-hop, le 22, le Ramenco de Tomasa la Macanita, le 26, Jacky Micaelli et Hayer Ayad, le 5 juillet, création scénique de Mozart l'Égyptien de Huguette Courson, le 6, Gus Gus. Beau programme de danse, animations, expositions et la performance de Jo Corbeau et DJ X Ray au Bar de la Mairie, Dub à Monde, commentaire dub en direct de sept matches de la Coupe du monde retransmis sur Radio-Corona. Du 11 juin au 22 juillet. Tél. : 04-91-99-00-23.

### JAZZ À JUAN

■ La période de jazz à Juan envers et contre tout - les avions, les scooters, les orchestres « exotiques » dans les restaurants alentour, le public bavard - avec la mer comme fond de décor et un programme de stars. Dee Dee Bridgewater, George Benson, B. King, Earth Wind and Fire, Herbie Hancock, Phil Woods, un hommage à Stéphane Grappelli, Dianze Reeves, Al Jarreau, Cesada Evara, Youssou N'Dour... Du 17 au 25 juillet. Office du tourisme, 71, place Charles-de-Gaulle, 06800 Antibes. Tél. : 04-92-90-53-00.

### NICE JAZZ FESTIVAL

■ Reconstruit autour du jazz et des musiques latines à Nice. Affiche très fournie et astucieuse, avec entre autres : Eddie Palmieri, Tania Mello, Leon Parker, Diana Krall, Bootsy Collins, Bobby Byrd, Michel Leeb - crooner et programmeur de ce festival - avec le Big Band de Gérard Badini, Laurent de Wilde, Betty Carter, Michel Petrucciani, David Sanchez, Billee Legrene, Julian Loucas, Jean-Charles Capon, Edik Truffa, Popsy, Bertrand Renaudin, David Murray, la Saint John Coltrane Church of San Francisco, chorale dédiée à la musique de Coltrane... Trois concerts simultanés avec plus de dix formations différentes chaque soir. Du 12 au 19 juillet. Bureau du Festival à l'Office du tourisme, 5, promenade des Anglais, 06100 Nice. Tél. : 04-93-87-19-18.

### FESTIVAL MIAMI

■ Organisé par l'Association Aide aux musiques innovatrices (AMI), le festival MIAMI permet d'embrasser en France des formations qui la quasi-totalité des festivals ignorent. On se demande pourquoi puisque chaque soirée fait le plein d'un public curieux, malin, critique, pour des musiques qui sont dans les mêmes dispositions. On viendra encore du monde entier pour le MIAMI dont l'édition 1998 permettra de revoir ou découvrir le Moscow Composer Orchestra, Plattinger, le Viellesse Orchestra, JAV (avec un gamelan javanais), Ming, Aka Moon, Ujme Doma et un final dansant avec DJ Ebu et Terry Riley. Puissant. Du 23 au 27 juillet.

Office du tourisme, 13200 Arles (tél. : 04-90-18-41-20) ou AMI Marseille (tél. : 04-91-11-42-52).

## JAZZ AU FORT-NAPOLÉON

■ Chaque soir un musicien avec un projet ou un groupe avec des propositions impeccables : L'ONJ Didier Levallet, le pianiste Jaki Byard en trio, André Jaume et ses proches (Lazro, Olivier Clerc, Charmasson...), François Méchal, Daniel Humair, Henri Texier. En plus une exposition de peintures (Jacques Chesnel) et de photographies (Jean-Pierre Leloir) sur John Coltrane, des dessins de Basquiat.  
Du 26 juillet au 1<sup>er</sup> août. Service culturel, 2, rue Camille-Flammarion, 83500 La Seyne-sur-Mer. Tél. : 04-94-06-84-00.

## RHÔNE-ALPES

### JAZZ À VIENNE

■ Jazz à Vienne domine les grandes traditions de l'été. Volonté festive et liens des vedettes avec un lieu - le Théâtre antique - une équipe et un public. Cette année Youssou N'Dour, TONB, Chick Corea, Manhattan Transfer, George Benson, Buddy Guy, Taj Mahal, Carla Bley en très grand orchestre, Phil Woods également, Dee Dee Bridgewater, McCoy Tyner, Maria Schneider Jazz Orchestra, Gilberto Gil, la Banda Bananreira, une soirée flamenco... Au Club de minuit programme fouineur avec Jef Sicard, Sam Rivers, Fryson, Ray Anderson, Ingrid Jensen, Vides, Sex Mob, Louis Scialoja.  
Du 27 juin au 11 juillet. Renseignements au Théâtre de Vienne, 4, rue Charlevoix, 38200 Vienne. Tél. : 04-74-85-00-05.

### LES TEMPS CHAUDS, CHATELAIN-SUR-CHALARONNE

■ Ce festival qui s'étend dans toute la région croise les cultures en provoquant des rencontres entre les voix d'ici et les voix d'ailleurs. On y entendra des Français (Thierry Robin, A. Fleita, Erick Marchand...) croiser leurs musiques avec des Italiens (Carlo Rizzo) ou des fanfares communicatives (Traf de Caransebes, L'Occidentale de France), Clôture avec l'ensemble oriental d'Istanbul et Jacques Héglou.  
Du 18 au 26 juillet. Tél. : 04-74-55-03-70.

## BELGIQUE

### SINKS

■ Privé de la culture musicale mondiale de l'année, le Festival de Sinks allie les scènes et les arts dans une atmosphère bon enfant, festive, estivale au cœur des Flandres. Le balayage des traditions 1998 commence par la Brésilienne Daniela Mercury, se poursuit en Côte d'Ivoire avec Eithelcia Aravattak, passe par le Congo (Extra Musica), le Japon (Nones), la Côte d'Ivoire (Moukoko Soko), revient vers la Finlande (Wimme). Du 30 juillet au 2 août. Boechout (région d'Amers). Tél. : 00-32-455-69-44.



## SUISSE

### PALÉO-FESTIVAL DE NYON

■ « La musique dans tous ses états, de Prodigy à Charles Trenet » : c'est presque un mot d'ordre. Rock, pop, chanson, rap, hip-hop, autour du monde, le Paléo n'est pas sectaire. Prodigy, Louise Attaque, Jean-Louis Aubert, le 21 ; Parishead, Natacha Atlas, Jay-Jay Johanson, Eagle Eye Cherry, Denez Prigent, IAM, MC Solar, LKJ, le 22 ; Charles Trenet, Les Tambours de Kodo, The Wallers, Afro-Cuban All Stars, Alan Sissel, Ladyssmith Black Mambazo, Faudel, etc., le 23 ; Joe Cocker, Dolly, Herbie Hancock, le 24 ; Julien Clerc, les Têtes Raïdes, Yann Tiersen, Marcus Miller, Sinclad, l'Ensemble Al-Kindî, Habib Kofte, Bayete, le 25 ; Patricia Kaas, Claude Nongaro, Passi, Neneh Cherry, le 26. Du 21 au 26 juillet. Tél. : 00-41-223610101.

# XIX<sup>ème</sup> FESTIVAL

## PIANO AUX JACOBINS

TOULOUSE SEPTEMBRE 1998

8. G. Sebok

10. H. Grimaud

11. N. Freire

15. R. Goode

17. R. Muraro

18. F. Bruley

22. B. L. Gelber

24. C. Rosen

25. F. Sav

Renseignements

05 61 22 40 05



FESTIVALS D'ÉTÉ

Théâtre

PRINTEMPS DES COMÉDIENS

■ A Montpellier, la 12<sup>e</sup> édition du Printemps des comédiens précède de quelques jours la saison des festivals de théâtre de l'été. Au programme cette année, on retrouvera la triple création du Footsbarn Traveling Theatre qui présentera The Winter's Tale (Shakespeare, en anglais), Don Juan (Molière en français) et L'Arbre à palabres, un cabaret de sa façon. Autre création notable: celle de L'Opéra de quat'sous, mis en scène par Jean-Claude Fall. L'année Broché sera également illustrée par des mises en scène de Tambours dans la nuit et du Cercle de craie caucasien. Sous le titre Navrasa sont rassemblés des spectacles venus d'Inde (chanteurs, jongleurs, marionnettistes, danseuses, acrobates). A l'occasion du 150<sup>e</sup> anniversaire de l'abolition de l'esclavage seront également donnés un opéra et des cérémonies vaudoues. Pour ceux qui chercheraient réparation de leurs soirées théâtrales, des « siestes poétiques » sont prévues au programme. Du 11 juin au 4 juillet. Tél.: 04-67-63-66-66.

THÉÂTRE EUROPÉEN À GRENOBLE

■ Fidèle à ses recherches à travers l'Europe, la XIV<sup>e</sup> édition invite plusieurs compagnies de l'ex-Yougoslavie et de Russie. Grenoble accueille le Théâtre Derevo d'Anton Adassinsky (Oncle), avec ses clowns entre théâtre et danse. U Nikiškiki Vorot Theatre présente une comédie

musicale en russe et français, La Pauvre Lisa. La Bosnie, la Slovénie et la Macédoine sont représentées respectivement par la Compagnie Mapa Mundi, le Teatr Giel et le Bitola National Theatre. Le festival propose aussi des débats (« Mémoires de théâtre ») et des stages. Du 27 juin au 4 juillet. Tél.: 04-76-44-50-92.

FESTIVAL D'AVIGNON

■ Deux créations dans la cour d'honneur: OEdipe le tyran de Sophocle dans la version d'Hölderlin, mise en scène par Jean-Louis Martinelli et Philippe Lacoue-Labarthe; et Vie et mort du roi Jean, de Shakes-



peare, mis en scène par Laurent Pelly. Le premier festival de théâtre de France sera d'ailleurs jargement dévolu à Shakespeare cette année, avec Le Hamlet du Lituanien Nekrošius, le Giulio Cesare des Italiens de la Societas Raffaello Sanzio) et Le Et de toutes mes terres ne me reste que la longueur de mon corps (l'après les drames historiques du barde) de la Belge Martine Wilckaert; et Le Désir de royauté, adaptation de Macbeth en style Opéra de Pékin par le Contemporary Legend Theatre de Taiwan. L'été sera également présenté avec des opéras classiques, des marionnettes, et de la danse. La danse sera également présentée avec Claude Brumachon, Daniel Larrieu et Susan Bulge. Du 10 juillet au 2 août. Tél.: 04-90-14-14-14.

FESTIVAL INTERNATIONAL DE THÉÂTRE DE RUE D'AURILLAC

■ Chaque été, durant quatre jours, les rues d'Aurillac sont victimes d'un terrible et joyeux accès de folie, soigné par une fête, véritablement populaire (enfants et casse-croûte bienvenus). Le festival propose cette année un certain nombre de premières françaises. A commencer par la Garmes de Compagnie Off et Le Donatien Schœderer de Délices Dada, préparées en résidence dans la préfecture du Cantal. Les internationalistes convaincus pourront espérer derrière les Australiens de Five-Angry-Meats, qui présenteront The Pills; les Canadiens de Anna Theatre avec Made in Israël; et les Russes de Lena Petrova embringués dans Le Moulin russe. Ceux qui ne connaissent pas encore les folles plantardes du festival italien Carles Santos (Pantano Espagnol) doivent se précipiter sur les rives de la Jordanie, dont les eaux calmes n'éteindront pas les feux des Arts

Spants (Koyassine) ni du Phun (Les Cent dessous). Du 19 au 22 août. Tél.: 04-71-45-47-47.

PARIS-QUARTIER D'ÉTÉ

■ C'est le grand rendez-vous parisien dans l'été. Dans la capitale, où les spectacles de qualité manquent souvent cruellement, Paris-Quartier d'été propose de la danse, de la musique, du théâtre et des promenades qui permettent de se livrer à un jeu de piste culturel et insolite à travers la ville (à des tarifs très raisonnables quand ce n'est pas gratuit). On pourra cette année visiter les cimetières, regarder le cirque de puses de Maria Fernanda Cardoso, suivre Piggo Delbono qui joue avec les passants, découvrir une création théâtrale de Marie Pérez dans une piscine, et une du Napolitain Armando Pugliese dans la tour de la Sorbonne. On entendra du jazz à l'hôtel d'Albret, Pierre Henry à Cluny, des musiques du monde au Luxembourg, Beethoven dans des jardins. Les compagnies de Jean-Claude Gallotta et de Daniel Larrieu danseront au Palais-Royal, où se déroulera la grande parade japonaise du Jidai Matsuri. Du 19 juillet au 9 août. Tél.: 01-44-94-98-00 et 01-43-87-50-50.

THÉÂTRE DU PEUPLE DE BUSSANG

■ On ne verra jamais assez les mérites du théâtre du peuple de Bussang. Fondé par Maurice Pottecher, un des premiers adeptes du théâtre populaire en France, il propose chaque été une ou plusieurs pièces, jouées dans une extraordinaire salle en bois, dont le planan s'élève sur les sapins de la vallée vosgienne. Bertolt Brecht est à l'honneur cette année,

Danse

FESTIVAL ASIE/OCCIDENT DE SAINT-FLORENT-LE-VIEIL

■ L'endroit sur la Loire est idyllique, et la programmation, essentiellement de la musique, mais aussi de la danse, toujours choisie avec acuité. Des spectacles que l'on doit au médiane Pierre-Jean de San Bartolomé. Cette année, autour du thème du voyage de Marco Polo, Karine Saporta, envoyée spéciale à Canton, a créé pour la Guangdong Dance Company de Mei-Qi Yang Nouvelles de Chine. On verra le spectacle le 9, à 20 h 30, à la Maison de la culture de Nantes. Et Aina la Chine, danseuse de flamenco, rencontrera Ravi Shankar Mishra, danseur de tabla, le 13, à 20 h 30, à Angers, au Grand Théâtre. Du 2 au 17 juin. 09410 Saint-Florent-le-Vieil. Tél.: 02-41-72-62-02. De 90 F à 145 F.

LE CHORÉ-GRAPHIQUE DE TOURS

■ La programmation de ce festival, organisée autour du centre chorégraphique de Daniel Larrieu, existe depuis cinq ans. Une profession de foi: favoriser l'habituel. Après l'ouverture des manifestations par le maître des lieux qui créera On était si tranquille (également à l'affiche du Festival d'Avignon), on pourra voir Odile Azagury (belle surprise), Amy Garmon, Bernard Gaudier, Daniel Dob-

beis, Christine Gérard, Mark Tompkins, José Navas, Emilio Greco, Emmanuelle Huynh, Pao Declina, Sidonie Rochon, et la dernière création d'Alain Platel sur des cantates de Bach. Du 8 au 14 juin. CNR 47, rue du Sargent-Lederc. 37000 Tours. Tél.: 02-47-365-46-00. Courriel: ccor@web.fr. De 40 F à 110 F.

FESTIVAL JUBILÉ DU BALLET ROYAL DE SUÈDE

■ Pour fêter ses 225 ans d'existence, le Royal Ballet de Suède offre une occasion unique de voir les fameux Ballets suédois de Jan Börlin reconstruits par l'équipe de renovateurs de choc qui forment les Américains Kenneth Archer et Millicent Hodson. Au programme également des ballets de John Neumeier, d'Ivo Kramer, de Kenneth McMillan. Du 8 au 13 juin. Royal Swedish Opera, Stockholm. Tél.: 00-46-8-791-43-00.

FESTIVAL DE SAINT-DENIS

■ Dans ce festival de théâtre, de musique, Philippe Decouflé, dont le lieu de travail, La Cité, est à Saint-Denis, se taille une jolie place. Il a planté champêtre, avec toute sa belle et talentueuse équipe, pour remonter Triton (1990), devenu pour l'occasion, Triton et Petites Tritons. On reconnaît à son esprit farouche. A l'extérieur, cabanes foraines avec attractions multiples et bizarries en tout genre. Quel cirque! Du 19 juin au 12 juillet. Square Casanova, Saint-Denis

Seine-Saint-Denis; 21 heures, le dimanche à 16 heures, relève les lundis, et les 26 juin, 3 et 4 juillet. Tél.: 01-43-13-06-07. De 90 F à 140 F.

FESTIVAL JUIVANS D'AMSTERDAM

■ Intéressant éventail des tendances actuelles internationales: Dumbo Type, Kim Kich, mais aussi Hosh Hosh, Alain Platel, Peter de Ruiter, Trans Bronkhorst en Marlen Jongeward, John Jasperse. Pour la France, Jean-François Dumour et Akuel Force ont été sélectionnés. Du 5 au 18 juillet. Soles Stadschouwburg, Paradijs. Belgique. Tél.: 00-31-20-62-423-11. 62-112-11.

FESTIVAL D'AVIGNON

■ Des moments de danse, plutôt des séquences, très différents les uns des autres. Sous le signe général Désir d'Asie, le festival recorra dans la Courbe Bourbon la série des Coréennes avec des musiques et des danses de cour, et sur le parvis du Palais des Papes la Parade de Samuël (musiques, danses populaires). De Taiwan arrive un bouquet multiple: Shakespeare monté dans le style de l'Opéra de Pékin, des classiques chinois, des théâtres de marionnettes et d'ombres, des musiques de la dynastie Han. Et la très contemporaine Lin Li-Chen. Du Japon, l'Américaine Susan Bulge apportera son cycle consacré aux saisons, débuté en 1994 à Kyoto. On pourra voir l'ensemble des saisons au cours de nuits

spéciales. Méditation et modernité. De France, Daniel Larrieu arrive de Tours avec On était si tranquille, et Claude Brumachon de Nantes avec Humains, d'invoyés / Et en final, Le VII<sup>e</sup> du sujet, manifestation lancée en 1997 par François Raffinot dans le cadre de ses fonctions de commissaire à la danse à la SACD, est reprise par Karine Saporta, nouveau commissaire: un interprète choisit un chorégraphe qui, lui-même, choisit un compositeur. Très belle idée de chaîne artistique autour du solo. Cette année, les tríos sont: Michèle Frelonge/Marc Berrettini/Sabine Mächer, Nasser Martin-Gousse/Wanda Gokola/Sun Wezhong, Germaina Civera/Luis Aye/ (compositeur non choisi), Christie Luhe/Mark Tompkins/Frédéric Leidgens. Du 10 juillet au 2 août. Festival d'Avignon, se faire réserver BP 403-84073 Avignon-Célestins à partir du 23 juin. Bureau du Festival, 6, rue de Mons. Tél.: 04-90-14-14-26. De 110 F à 150 F.

FESTIVAL DE BERLIN

■ Le Théâtre du Hebbel est un des hauts lieux de la culture à Berlin. Son Festival de danse est à la hauteur de sa programmation annuelle. On pourra y voir Stephen Petronio, Urs Dirnck, Wim Vandekeybus, Emilio Greco, Alain Platel, Marc Vanrumpt et Jan Fabre, Mark Tompkins, Jérôme Bel, le Néerlandais, et quelques autres talents de la même qualité. Du 7 au 28 août. Hebbel Theater, Stresemannstrasse 29, 10063 Berlin. Tél.: 00-30-253-004-0.

avec Le Cercle de craie caucasien, mis en scène par Jean-Claude Berutti. Formé à l'école du Théâtre national de Strasbourg, puis auprès de Patrice Chéreau, Jean-Claude Berutti travaille autant pour l'opéra que pour le théâtre.

LES ARTS À LA RENCONTRE DU CIRQUE À NEXON

■ Pierre Etiax joue cette année le maître d'œuvre des rencontres de Nexon, qui permettent à ceux qui ne voient pas du cirque, ou en France, de se retrouver dans la boue du Lézous où, pendant onze ans, Annie Fratellini donna sans compter son talent et son énergie. Les stages occupent une place de choix à Nexon, où l'on peut se rendre à l'acrobatie, à l'équilibre, au fil, au trapèze, à la jonglerie, à la voltige. On peut aussi cette année découvrir l'art du domptage - avec un numéro de fauves (sept tiges et un puma) dirigé par Yann Grass -, écouter des musiques de cirque jouées par le trio Rousseau-Tortiller-Vignon, admirer Pun Fly, sept trapézistes volants à dix mètres du sol, ou assister à une « naissance du monde » vue par le clown Marc Byrolles. Du 13 juillet au 23 août. Tél.: 05-55-58-34-43.

MIMOS À PÉRIGUEUX

■ Dans la rue ou sur scène, tous les théâtres sans paroles brillent pendant une semaine: mime, danse, masque, théâtre visuel... Les troupes viennent d'Italie, de Catalogne, de Tchécoslovaquie, de Pologne, ou de Grande-Bretagne. La belle comédienne de rue, Ilka Schönlein, découverte à Mimos, revient avec un spectacle en salle, plutôt destiné aux enfants. Du 9 au 9 août. Tél.: 05-53-53-18-71.



Plus de clarté, moins de frais. Pour la gestion des frais de voyages, l'avenir a déjà commencé. Souvent, la partie la plus fatigante du voyage est la route pour l'aéroport. Et pourtant, tout pourrait être si simple. Grâce au service de Lufthansa AirPlus. 1. Avant le voyage: réservation du voyage avec la carte de référence. 2. Durant le voyage: compatibilité au niveau mondial grâce aux cartes personnelles, séparation des dépenses professionnelles et commerciales. 3. Après le voyage: différentes possibilités d'évaluation grâce à notre système MIS Netto et ArteMIS. Intéressé? AirPlus Business System, Téléphone: +49 180 21 220 01, Fax: 00800-1222 0000

L'accord de Nou... Le négationnisme fait recette au Japon





# ENTREPRISES

LE MONDE / SAMEDI 30 MAI 1998

**TRANSPORTS** Les négociations entre les pilotes d'Air France et la direction ont échoué, jeudi 28 mai. Le Syndicat national des pilotes de ligne (SNPL), majoritaire parmi les 3 200 pi-

lots de la compagnie, a déposé un préavis de grève de quinze jours renouvelable à compter du 1<sup>er</sup> juin. La direction a annulé entre 75 % et 90 % de ses vols entre le 1<sup>er</sup> et le 4 juin.

● TROIS autres organisations syndicales minoritaires (SPAF, SNPAC et SNPL Air Inter) ont appelé à cesser le travail. ● LE CONFLIT porte sur les salaires. La direction veut réduire de

500 millions de francs le coût salarial annuel des pilotes et propose une distribution d'actions en échange d'une baisse de 15 % de la masse salariale. ● UNE NEGOCIATION pourrait s'ouvrir

autour d'une limitation dans le temps de cet échange. ● LA SNCF pourrait également être perturbée par des grèves pendant le Mondial, malgré les consignes des responsables syndicaux.

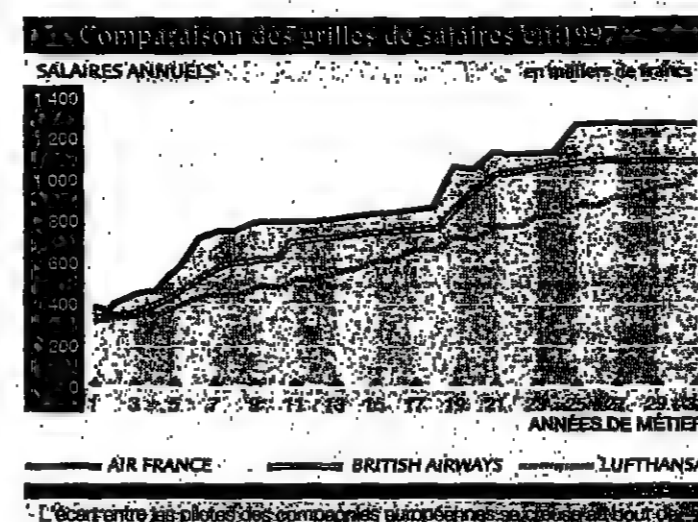
## Air France est paralysée mais le dialogue avec les pilotes pourrait reprendre

Un préavis de grève est déposé à compter du 1<sup>er</sup> juin. La direction annule ses vols de lundi à jeudi. Le Syndicat national des pilotes de ligne (SNPL) évoque une limitation dans le temps de l'échange salaires-actions que propose la direction

A MOINS d'un retournement de dernière minute, que personne n'attend, les avions d'Air France seront cloués au sol lundi 1<sup>er</sup> juin. Les syndicats de pilotes de la compagnie publique qui ont appelé à la grève sont sortis, jeudi 28 mai au soir, d'une réunion de conciliation avec la direction - obligatoire dans le cas d'un dépôt de préavis de grève - en dénonçant « l'absence d'avancée de la direction ». Le Syndicat national des pilotes de ligne (SNPL), majoritaire parmi les 3 200 pilotes d'Air France, a déposé un préavis de grève de quinze jours renouvelable à compter du 1<sup>er</sup> juin. Son président, Jean-Charles Corbet, a expliqué : « On arrête de perdre du temps à discuter avec la direction et on prépare le conflit. »

Trois autres organisations syndicales minoritaires (SPAF, SNPAC et SNPL Air Inter) ont appelé à cesser le travail entre le 1<sup>er</sup> et le 4 juin et ont annoncé leur intention de déposer « jour après jour un nouveau préavis ». La direction d'Air France a regretté le « refus de négocier » du SNPL et a annoncé jeudi

son intention d'amener de 75 % à 90 % de ses vols du 1<sup>er</sup> au 4 juin. Le SNPL refuse de négocier avec la direction tant que celle-ci n'est pas revenue sur sa volonté d'abaisser de 500 millions de francs le coût annuel des pilotes. Jean-Cyril Spinetta, le président d'Air France, considère que cet effort, qui s'inscrit dans le cadre d'un plan d'économies plus larges de 3 milliards de francs par an d'ici trois ans, considère que cet objectif est inamovible : si Air France veut profiter de la croissance du transport aérien sans mettre en péril le redressement de ses comptes, il lui faut financer l'accroissement nécessaire de la flotte par des économies sur les coûts. Un surcroît d'endettement est interdit.



permettrait à Air France de construire une nouvelle grille de rémunération des pilotes, calquée sur celle de Lufthansa, et de parvenir ainsi aux économies souhaitées. Cette nouvelle grille concernerait de facto les jeunes recrues d'Air France qui, depuis un an, sont embauchées à des conditions qui ne sont plus celles de leurs prédécesseurs. Ce dispositif réglerait le problème de la double échelle des salaires.

« Ouverture » M. Spinetta a annoncé que la compagnie investirait 40 milliards de francs en cinq ans, essentiellement pour acheter 70 nouveaux avions. Les pilotes considèrent que cette politique de rigueur n'est pas nécessaire, ils soulignent qu'Air France a gagné, sur l'exercice clos

au 31 mars 1998, 1,87 milliard de francs. Le ministre des transports, Jean-Claude Gaysso, a déclaré jeudi 28 mai, après avoir la veille et l'avant-veille reçu l'ensemble des syndicats d'Air France, que « la lettre de mission du président Spinetta cosignée par Dominique Strauss-Kahn et [lui-même] a fixé à Air France un objectif de rattrapage de l'écart de compétitivité avec ses principaux concurrents ». Il a assuré M. Spinetta de son soutien et a ajouté : « Pour atteindre les objectifs fixés à propos du personnel navigant technique, je retire de mes entretiens les convictions suivantes : cela ne passe pas que par les efforts sur les salaires, cela doit se réaliser dans le temps, cela peut se faire par la mise en place d'une nouvelle grille unique et non d'une double échelle des salaires. » Réagissant à ces propos, le SNPL a parlé d'« ouverture » de la part du ministre.

M. Gaysso reprendrait pourtant ainsi une par une les propositions faites par M. Spinetta (Le Monde du 16 mai). Le président de la compagnie propose aux pilotes deux voies pour arriver aux éco-

nomies souhaitées. La première permettrait à ceux qui le souhaitent de se voir attribuer des actions Air France, à l'occasion de l'ouverture du capital de la compagnie prévue en septembre, en échange d'une baisse des salaires de 15 %. La se-

conde permettrait à ceux qui ne veulent pas voir leur rémunération décroître de maintenir leurs revenus mais de se voir appliquées des règles d'évolution de leurs salaires plus lentes. Ce gel provisoire, qui pourrait durer jusqu'à cinq ans,

## Des salaires qui restent supérieurs à ceux de la concurrence

PENDANT LONGTEMPS, on les a surnommés « les seigneurs » : les descendants de Jean Mermoz avaient tous les honneurs et touchaient un salaire important. Puis la dérégulation du ciel, dès 1978 aux Etats-Unis et ces dernières années en Europe, et la guerre du Golfe, qui a fait plonger le trafic aérien, ont forcé les compagnies à abaisser leurs coûts. Si les pilotes restent les aristocrates du transport aérien, ils ont dû se plier à la concurrence et consentir des sacrifices importants sur leur temps de travail et leur rémunération.

Après les Etats-Unis, ces révisions ont eu lieu en Europe, mais la France reste en retard. Air France conserve un différentiel de coûts important par rapport à ses principales concurrentes. Ses pilotes coûtent 40 % plus cher que ceux de Lufthansa et 19 % de plus que ceux de British Airways, selon l'audit qui vient d'être réalisé par l'US Aipa, le principal syndicat américain de pilotes, à la demande du Syndicat national des pilotes de ligne (SNPL) lui-même.

Dans la compagnie tricolore, un jeune pilote tout juste sorti d'école débute, en théorie, sa carrière avec une rémunération brute annuelle de 240 000 francs. Telle a été la décision prise par Christian Blanc, président d'Air France en septembre 1997, il y a un an, alors que les salaires annuels d'embauche étaient jusque-là de 350 000 francs.

Dans la pratique, Air France paie pourtant 320 000 francs par an ses recrues : la compagnie embauche des pilotes formés (à l'école nationale de l'aviation civile ou par ses soins) au début de la décennie et qui n'avaient pas trouvé de travail depuis, compte tenu de la conjoncture déprimée. Ces pilotes sont considérés comme ayant de l'expérience.

Le surcoût chez Air France s'explique ensuite par le niveau supérieur atteint en fin de carrière. Au-delà de vingt ans d'ancienneté, un pilote d'Air France est généralement com-

mandant de bord sur long courrier et gagne plus de 1 million de francs brut par an. Il s'agit de rémunérations qui correspondent à une activité normale, sans compter la majoration habituelle de 3 % à 4 % pour les heures supplémentaires. Au total, la masse salariale des 3 200 pilotes qui travaillent à Air France représente 3,4 milliards de francs. Pour l'ensemble des 45 000 salariés de la compagnie, elle est de 18,3 milliards.

Le surcoût, enfin, provient d'une montée plus rapide des rémunérations. Au fur et à mesure qu'un pilote avance dans sa carrière, son salaire connaît trois décrochages importants : un premier quand il devient copilote sur long-courrier (généralement au bout de cinq à dix ans d'expérience) ; un deuxième quand il passe commandant de bord long-courrier (environ vingt ans d'ancienneté) et un dernier cinq ans plus tard quand il prend les commandes des plus gros avions de la flotte (Boeing 747-400 ou 777).

Ces décrochages n'existent pas chez Lufthansa, où la rémunération des pilotes dépend uniquement de l'ancienneté, et ils sont beaucoup moins marqués chez British Airways. Ces décrochages sont essentiellement dus à deux éléments : le premier tient dans la survalorisation des heures de nuit, et le second dans la prise en compte du poids de l'avion et de sa vitesse comme critères de rémunération. Plus l'avion est lourd, plus il va vite, et plus l'heure de vol d'un pilote est chère ; spécificité qui est propre à Air France.

## La Bourse coréenne rebondit après la grève

TOKYO de notre correspondant L'offensive des syndicats, les 27 et 28 mai, qui a paralysé une partie du secteur automobile, notamment chez Hyundai et Daewoo, ne devrait pas entraver la détermination du gouvernement sud-coréen à poursuivre des réformes qui comportent des mesures d'austérité et impliquent une augmentation du chômage.

Qualifiée par le président Kim Dae-jung de « grave menace pesant sur le redressement du pays », cette première offensive syndicale depuis son arrivée au pouvoir n'a pas eu l'impact psychologique négatif qu'on aurait pu craindre. Jeudi, la Bourse a gagné 3,1 %, et elle progressait de 4,1 % vendredi, après avoir chuté en début de semaine à son niveau le plus bas depuis onze ans en raison des craintes d'instabilité sociale. L'annonce d'investis-

sements par deux entreprises étrangères (l'américain AES Corp., qui a acquis pour 874 millions de dollars une unité du groupe Hanwha, et la Commerzbank allemande, qui a pris une participation de 250 millions de dollars dans Korea Exchange bank) est en outre arrivée fort à propos pour infirmer les craintes que l'instabilité sociale ne dissuade les investisseurs de s'implanter en Corée.

L'ordre de grève lancé par la militante Confédération coréenne des syndicats (KCTU), qui compte 500 000 adhérents, pour protester contre les licenciements chez Hyundai Motor a été suivi dans cent trente ateliers et usines à travers le pays. Selon les syndicats, 110 000 employés auraient débrayé. Le ministère du travail fait état d'une participation bien inférieure (36 000 grévistes). Les manifestations qui se sont déroulées

dans la plupart des grandes villes, dont Séoul, n'ont pas donné lieu à des affrontements avec la police. Les syndicats demandent le maintien de l'emploi et une plus grande participation dans la gestion des entreprises. Faisant valoir l'accord intervenu en février sur l'assouplissement des conditions de licenciement, le gouvernement a rejeté ces demandes, mais il s'est engagé à accélérer son programme d'assistance aux sans-emploi.

Une nouvelle grève est prévue pour le 10 juin, mais il semble que les syndicats ne soient plus, pour le moment du moins, dans la situation de force qui fut la leur au début de 1997, lorsqu'ils menèrent une action de plusieurs semaines qui contraignit le gouvernement à réviser les nouvelles dispositions sur les relations de travail.

## MCI réduit son poids dans le domaine d'Internet

LES AUTORITÉS de réglementation américaine et européenne avaient clairement fixé les règles du jeu aux deux opérateurs américains de télécommunications WorldCom et MCI : s'ils voulaient pouvoir consommer leur mariage, officiellement annoncé le 10 novembre 1997, ils devaient d'abord réduire leur poids dans le domaine des infrastructures de télécommunications destinées au trafic Internet, jugé trop important et potentiellement dangereux pour la concurrence. Soit WorldCom cédait sa filiale UUNET, soit MCI vendait sa propre activité.

C'est la deuxième possibilité qui a été retenue. Jeudi 28 mai, MCI, qui a été l'un des pionniers du développement d'Internet aux Etats-Unis, a annoncé la vente d'une partie de ses infrastructures à l'opérateur britannique Cable & Wireless. L'opération lui rapportera 625 mil-

lions de dollars (3,7 milliards de francs). Les experts du secteur estiment que le réseau MCI véhicule 40 % du trafic mondial Internet. En l'état, la fusion avec WorldCom aurait conduit le nouvel ensemble à représenter 60 % de ce trafic.

Bruxelles doit se prononcer sur l'alliance MCI-WorldCom d'ici au 15 juillet. L'opérateur américain GTE, qui a tenté d'acheter MCI et a déposé une plainte contre la fusion envisagée avec WorldCom, a pour sa part jugé insuffisante cette vente, qu'il qualifie de partielle, des activités Internet annoncée par MCI.

Philippe Le Coeur

## Retour de week-end perturbé

Air France ne maintiendra, à partir de lundi 1<sup>er</sup> juin, que 10 % de ses vols long-courriers. Les vols court et moyen courriers seront assurés à 25 % au départ de Roissy et à 17 % au départ d'Orly. Certaines destinations bénéficieront toutefois d'un service minimum (Corse, la Réunion, Antilles, ainsi que Lisbonne en raison de l'Exposition mondiale).

Retour de week-end perturbé. Les cheminots de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ont déposé, jeudi, un préavis de grève à partir du 3 juin 1998. Les cheminots indiquent avoir pris cette décision après avoir émis « une fin de non-recevoir » de la part de la direction régionale à leurs revendications « sur l'emploi, les salaires et l'avenir du service public ferroviaire régional ».

## Des grèves catégorielles menacent la SNCF

LES CHEMINOTS suivent mal la logique de responsabilité prônée par leurs principaux leaders syndicaux. Alors que la CGT et la CFTD ont annoncé qu'elles ne perturberaient pas le déroulement de la Coupe du monde de football, plusieurs catégories de cheminots et certaines régions ont décidé de multiplier les mises en garde à quelques jours du premier coup de sifflet.

D'un part, une intersyndicale CGT-FO-CFTC a annoncé, jeudi 28 mai, qu'elle avait déposé un préavis de grève pour les contrôleurs du jeudi 4 juin au soir au samedi 6 juin au matin. L'an dernier, la grève des contrôleurs avait considérablement perturbé le trafic pendant près d'une semaine, les règlements de sécurité imposant la présence d'un contrôleur à bord des trains.

Le chef de file de la CGT-cheminots, Bernard Thibault, futur secrétaire général de la confédération, a rappelé, jeudi 28 mai, qu'il estimait « nécessaire que la Coupe du monde se déroule dans de bonnes conditions ».

Christian Pi du cad...  
Amor avec les post...  
RTL invite v chez...  
5 déje de fête à avec...  
8 h 30 - 13 h Isabelle Quenin Fabrice

صحة زمن الإصلاح

# Christian Pierret définit les grandes lignes du cadre stratégique de La Poste

## Le secrétaire d'Etat à l'industrie révèle le contenu du contrat de Plan fixé avec l'exploitant public

Dans un entretien au Monde, M. Pierret révèle le contenu du « contrat d'objectifs et de progrès » que l'Etat et La Poste sont sur le point de signer après

plusieurs mois de négociations. Celui-ci prévoit une stabilisation du prix du timbre et une diminution de certains tarifs postaux. Par ailleurs, La Poste obtient

l'autonomie de gestion des fonds des CCP jusqu'à ce qu'ils soient centralisés au Trésor. Une partie de la dérive du coût des retraites sera prise en charge par l'Etat.

L'Etat et La Poste ont bouclé le contrat de plan qui fixe les grandes lignes de la stratégie de l'exploitant public pour les années 1998-2001. Jeudi 28 mai, Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'Industrie, en a présenté les grandes lignes devant la Commission supérieure du service public des postes et des télécommunications. Vendredi, il devait transmettre officiellement le projet de contrat de plan aux parlementaires qui composent cette commission. Le même jour, il devait recevoir les organisations syndicales.

La commission dispose d'un peu moins d'un mois pour rendre son avis. Officiellement, le conseil d'administration de La Poste autorisera, le 25 juin, son président, Claude Bourmaud, à signer ce contrat. Pour M. Pierret, « l'autonomie de gestion de l'exploitant public, condition indispensable du dynamisme de La Poste, ne peut s'exercer pleinement que si le cadre stratégique est clairement fixé et les grands équilibres financiers correctement assurés. C'est ce à quoi nous sommes parvenus aujourd'hui, avec La Poste ».

Un autre résultat du travail approfondi mené avec Dominique Strauss-Kahn, le ministre de l'économie et des finances, concerne les aides à la presse. Un accord est intervenu début 1997 entre la presse, La Poste et l'Etat. Le coût de distribution pour la presse augmentait, mais La Poste s'engageait à faire un effort de productivité et l'Etat maintenait son aide. Le contrat de plan prévoit que cette aide sera maintenue à 1,850 milliard de francs par an, ce qui correspond à 38 % du manquant à gagner pour La Poste de la distribution de la presse.

pour tous les Français, un service postal de qualité, moderne et performant, à l'écoute des besoins des clients, qui sait diversifier son offre en intégrant les nouvelles technologies ; un service dont les coûts sont maîtrisés. Le prix du timbre n'augmentera plus et il faut prévoir des baisses sur les prestations qui sont ou seront en concurrence ».

Autre aspect du contrat de plan qui concernera le grand public : la présence en milieu rural et dans les zones sensibles. Pour « assurer une meilleure qualité de service », le ministre estime qu'« il faut, dans les zones rurales fragiles, moderniser la présence postale en recherchant des partenariats avec d'autres services publics, des administrations et avec les collectivités locales qui le souhaitent ».

lancement des maisons de service public que souhaite encourager Emile Zuccarelli, ministre de la fonction publique. Dans les zones urbaines sensibles « où la présence postale est notablement insuffisante », elle devra être renforcée.

Moins spectaculaire, un des principaux enjeux de ce contrat concernait les retraites. La Poste paie l'intégralité des pensions des postiers. Pour de simples raisons démographiques, le montant des retraites, qui est actuellement de 12,6 milliards de francs, augmente de 500 à 600 millions par an. Pour une entreprise dont le résultat net frôle zéro, la situation est intenable. Pour M. Pierret, « le projet de contrat, sur ce point, apporte un changement majeur : l'Etat s'engage à ce que les charges, hors inflation, n'augmentent pas. C'est un apport budgétaire considérable : près de 3 milliards de francs sur la période du contrat. Voilà un élément très fort de clarification et de stabilisation des relations financières entre l'Etat et La Poste. Pour les postiers, c'est une garantie nouvelle qu'ils attendaient et à laquelle ils seront très sensibles ».

En revanche, La Poste ne touchera plus 1 milliard de francs par an pour la tenue des comptes publics. « J'estime que les rémunérations forfaitaires ne sont pas saines. Elles n'incitent pas à l'amélioration du service et aux gains d'efficacité. Le coût, pour La Poste, du service qu'elle rend à l'Etat a fait l'objet d'un audit. Nous en tenons compte pour nous rapprocher de la réalité. Il ne s'agit pas là d'un élément du contrat de plan, mais de la mise en œuvre d'un principe de transparence et de sincérité des comptes ». En fait, l'inspection des finances avait estimé que cette tenue coûtait à La Poste 300 millions seulement. Pour 1999, La Poste touchera 600 millions. Aucune décision n'est prise pour les années suivantes.

Dans le domaine financier, La Poste a obtenu satisfaction sur un point important : la fin progressive de la centralisation obligatoire des fonds des CCP au Trésor. Dans cinq ans, La Poste pourra gérer librement ces 150 milliards de francs. Si, politiquement, La Poste peut se réjouir de cette autonomie, ses comptes risquent, à court terme, de s'en ressentir. Il n'est pas évident qu'elle trouve des placements plus rémunérateurs que les 4,75 % qu'elle reçoit de l'Etat actuellement.

Dans le domaine de l'assurance, le contrat de plan n'apporte pas de bouleversement majeur. « La Poste est déjà, avec la Caisse nationale de prévoyance, leader dans le domaine de l'assurance-vie. Elle pourra développer son offre dans le vaste domaine des assurances de personnes. Je pense notamment à la santé. Pour les autres risques, je suis soucieux de ne pas introduire de déséquilibres. Il n'est donc pas prévu que La Poste se développe sur le terrain de l'assurance-dommages qui est aujourd'hui bien couvert par les compagnies d'assurances et les mutuelles et où la compétition est rude et les marges faibles », estime M. Pierret.

Sur le plan social, l'avenir est marqué par les 35 heures sans aide de l'Etat. Comme M. Pierret devait le rappeler vendredi à ses interlocuteurs syndicaux, « La Poste a déjà proposé aux organisations syndicales d'ouvrir une concertation sur le calendrier et la méthode. Il faut être dans ce domaine à la fois dynamique et responsable. La précaution serait la pire des choses dans une entreprise de 310 000 personnes, dont les équilibres financiers doivent être surveillés attentivement. Par ailleurs, La Poste continuera à procéder à plusieurs milliers d'embauches par an. Et cela en plus des 5 000 emplois-jeunes qu'elle aura recrutés en 1997 et 1998. Mais il va de soi que cette capacité de recrutement repose d'abord sur l'amélioration de la performance globale de La Poste. La recherche d'un bon niveau de productivité, qui passe par le développement commercial de La Poste et l'augmentation de son chiffre d'affaires, est une condition indispensable pour conduire une bonne politique de l'emploi ».

LE DOSSIER du Crédit foncier de France (CFF) est un véritable feuilleton à rebondissements. Il a connu, jeudi 28 mai, un nouvel épisode. Les candidatures à la reprise du CFF, en cours de privatisation, qui étaient une « petite dizaine » il y a quelques semaines, se comptent aujourd'hui sur les doigts d'une main. L'américain GE Capital, filiale du géant américain General Electric, a décidé, jeudi, de jeter l'éponge. « GE Capital ne déposera pas d'offre révisée pour le Foncier comme il avait été invité à le faire », a indiqué un communiqué sibyllin du groupe outre-Atlantique. Il laisse ainsi supposer que sa première offre, déposée fin avril, n'a pas été considérée par les pouvoirs publics comme suffisamment élevée.

En d'autres termes, GE Capital ne remplissait pas les conditions demandées sur les éléments sociaux et le projet industriel, selon un observateur attentif. Il semble que l'américain avait plutôt une approche de démantèlement de la clé, ce qui n'était pas du tout du goût de Bercy. Phutôt que de se voir écarté, GE Capital a cette fois préféré prendre les devants. C'est le deuxième revers en peu de temps, puisqu'il avait été évincé par Bercy pour sa candidature au GAN le 14 mai. Il s'est déjà implanté en France en acquérant notamment le Crédit de l'Est, la Sovac, et la filiale immobilière du GAN, PUIS. L'appétit des investisseurs américains pour l'Hexagone est féroce.

C'est l'autre américain en lice, General Motors Acceptance Corporation (GMAC), filiale financière du puissant constructeur automobile de Detroit, associé à l'investisseur texan Robert Bass (Le Monde du 13 mai), qui devrait emporter la majorité du Foncier. GMAC n'est pas présent en France et très peu en Europe. C'est aujourd'hui, de toute façon, la seule alternative. Tandis que les syndicats militent pour une solution avec la Caisse des dépôts et consignations (CDC) comme actionnaire de référence, celle-ci ne veut pas rester dans le tour de table. C'est la CDC qui avait avancé, à la demande de l'Etat, 2,4 milliards de francs pour reprendre 90 % du Foncier (70 francs par titre) fin 1996. Mais « la banque de détail n'est pas dans le champ stratégique de la CDC », souligne un proche du dossier.

La solution GMAC-Bass est donc le seul schéma possible pour Bercy, qui souhaite une offre consensuelle. Aux côtés de l'américain, il reste deux candidats possibles, minoritaires : les Caisses d'épargne, à 34 %, et le tandem La Poste-GMF, candidats pour re-

prendre 20 % chacun. Pour l'heure, l'hypothèse de La Poste semble plus ou moins écartée, selon des sources proches du dossier. L'intersyndicale s'interroge elle aussi : « L'arrivée de La Poste dans le capital du Foncier serait tout à fait cohérente, mais il semblerait que cette candidature ne recueille pas la faveur du gouvernement », souligne Jean-Michel Lamy, membre de l'intersyndicale. Les banques AFB verraient cette solution d'un très mauvais œil.

Pour acquérir le Foncier, les candidats devront déboursier au mini-

### Groupama défend son projet pour le GAN

La première mutuelle française, candidate au rachat du GAN aux côtés de l'américain AIG, du suisse Swiss Life et du groupe européen Eureko, a défendu jeudi son projet. « En additionnant leurs forces, le GAN et Groupama constitueront le 2<sup>e</sup> groupe généraliste en assurances en France », souligne Bernard Delas, directeur général. Mais surtout, les dirigeants de Groupama assurent qu'ils « pourront maintenir et créer des emplois à condition de prendre le pari du développement des réseaux traditionnels de distribution du GAN ». Si Groupama Temporelle, le GAN sera « un ensemble de multirisques sous sa propre marque », a précisé M. Delas. Quant au prix, Groupama assure disposer de 20 milliards de francs de fonds propres « libres », et se félicite de ne pas avoir épuisé ses réserves. Sans parler de recapitalisation, l'assureur estime qu'il faudrait entre 5 et 10 milliards pour une remise en ligne de l'organigramme financier du GAN.

rum 2,4 milliards de francs et recapitaliser l'établissement entre 4 et 6 milliards. L'intersyndicale du Foncier, favorable à une solution franco-française, s'inquiète. Elle a même adressé une lettre au premier ministre, Lionel Jospin, pour lui réclamer un entretien et « obtenir toute la lumière sur le processus de reprise ». Une manifestation est organisée devant l'hôtel Matignon, jeudi 4 juin. « L'objectif est d'expliquer que la philosophie des groupes américains est antinomique avec celle du Foncier », a indiqué jeudi M. Lamy.

Rien n'est aujourd'hui complètement bouclé. Le gouvernement doit rendre sa décision avant la fin du mois de juin. Sa marge de manœuvre est étroite.

Pascalie Sarrati

### La BNP se renforce aux Etats-Unis avec la First Hawaiian

APRÈS L'ÉCHEC de sa seconde tentative pour prendre le contrôle du CIC, la BNP se console en se développant dans la banque de proximité aux Etats-Unis. L'établissement présidé par Michel Pébereau a annoncé, vendredi 29 mai, qu'il allait apporter la totalité du capital de sa très rentable filiale californienne, Bank of the West, à une autre banque américaine cotée en Bourse à New York sur le Nasdaq, la First Hawaiian. La BNP va se retrouver à la tête de 45 % du nouvel ensemble appelé BancWest Corp, qui devrait peser plus de 2 milliards de dollars (12 milliards de francs) de capitalisation boursière et 15 milliards de dollars de total de bilan.

La Bank of the West, qui est la cinquième banque californienne et possède 105 agences, est plus petite mais plus rentable que la First Hawaiian, forte de 110 agences et surtout de 40 % du marché de l'Etat américain de Hawaï. La Bank of the West, valorisée dans le rapprochement à plus d'un milliard de dollars, a dégagé l'an dernier un résultat net de 57,6 millions de dollars et la

First Hawaiian de 27,4 millions de dollars. Le nouvel ensemble est présent dans six Etats américains : Hawaï, la Californie, l'Oregon, Washington, l'Idaho et Guam. Les agences qui ne sont pas situées à Hawaï prendront toutes l'enseigne Bank of the West. La fusion devrait permettre dans les deux à trois ans de dégager 50 millions de dollars de résultats supplémentaires pour le nouvel ensemble en réduisant les coûts et en utilisant les synergies commerciales entre les deux banques.

Pour la BNP, ce changement de dimension aux Etats-Unis n'est qu'une étape. L'établissement français a manifesté des ambitions importantes dans la banque de proximité dans l'Ouest américain. Le fait d'être maintenant l'actionnaire de référence d'un établissement coté et d'une dimension déjà respectable (plus important que le Crédit du Nord et pas très éloigné du CIC) devrait permettre de procéder à de nouveaux rapprochements par échange de titres.

Eric Lesca

### Accord avec les postes américaine et canadienne

La Poste française a annoncé, jeudi 28 mai, la signature d'un accord de partenariat avec la société canadienne des postes et le United States postal service, c'est-à-dire la poste américaine. Selon le communiqué, cet accord va permettre de « tester et d'introduire sur le marché une offre universelle d'échanges de documents électroniques pour répondre à la demande des clients concernant la transmission sécurisée de documents via Internet ».

Nommé PostECS, ce service fournira le chiffrage de document, la protection par mot de passe et le suivi des étapes de l'échange en temps réel. La Poste cherche donc à conquérir un nouveau marché jusqu'ici occupé par les opérateurs téléphoniques : celui du marché des documents électroniques sécurisés.

Un autre résultat du travail approfondi mené avec Dominique Strauss-Kahn, le ministre de l'économie et des finances, concerne les aides à la presse. Un accord est intervenu début 1997 entre la presse, La Poste et l'Etat. Le coût de distribution pour la presse augmentait, mais La Poste s'engageait à faire un effort de productivité et l'Etat maintenait son aide. Le contrat de plan prévoit que cette aide sera maintenue à 1,850 milliard de francs par an, ce qui correspond à 38 % du manquant à gagner pour La Poste de la distribution de la presse.

lundi 1<sup>er</sup> juin

**RTL invite votre maman chez elle !**

5 déjeuners de fête à domicile avec **FD**

8 h 30 - 13 h  
Isabelle Quenin  
Fabrice

**Essentiel RTL**  
www.rtl.fr

Frédéric Lemaître

**Notes pourrait reprendre**

**Des grèves calées**

**Un poète dans**

## La communication d'entreprise cherche à mieux utiliser le multimédia

Au Festival de Biarritz, du 26 au 29 mai, 3 000 publicitaires et annonceurs ont pris le pouls du marché du film d'entreprise, désormais concurrencé par la création sur Internet et sur CD-ROM. Mais les annonceurs privilégient encore l'audiovisuel pour communiquer « l'émotion »

CINQ CENTS ENTREPRISES ont présenté pendant quatre jours dans les salles obscures du Palais des festivals et du casino de Biarritz le meilleur de leurs créations audiovisuelles et multimédias : film d'entreprise destiné à animer une convention interne, CD-ROM utilisé comme outil d'aide à la vente, ou site Internet de commerce électronique. Le 28<sup>e</sup> Festival de Biarritz de la communication audiovisuelle et du multimédia devait s'achever, vendredi 29 mai, avec la remise des prix traditionnelle, sous la houlette de Jacques Rigaud, président de RTL et président des jurys.

Créé en 1960 par le CNPF puis confié à Michel Frois, ex-directeur de la communication du patronat français, directeur de l'agence

DGM Conseil, ce rendez-vous annuel est désormais géré par Bruno Berthet, Saturne Communication, propriétaire à 51 % de la manifestation. Le Festival, positionné comme « une petite caisse de résonance consacrée aux supports de communication qui utilisent l'image », selon M. Berthet, veut privilégier les échanges d'expérience.

Au départ dédiée au film d'entreprise, la manifestation s'est ouverte depuis deux ans au multimédia et à l'international. Il ne continue, toutefois, à concerner qu'un petit nombre de spécialistes de la communication : ces deux disciplines représentent un volume d'activités de 2,5 à 3 milliards de francs sur un marché de la communication évalué à près de

12 milliards de francs en France. Au total, une centaine d'agences ou sociétés de production opèrent sur ce secteur. Après un cri 1997 qui a accordé une place importante au multimédia, sans forcément recueillir les visiteurs escomptés, les organisateurs ont tenté, cette année, de rééquilibrer le tout : « L'audiovisuel est plus spécifiquement utilisé pour la communication interne pour raconter des histoires, faire passer des émotions, ce que les CD-ROM et l'Internet ne savent pas faire », reconnaît Bruno Berthet. D'ailleurs, le nombre de réalisations est équivalent dans les deux catégories : quelque 315 programmes audiovisuels (image institutionnelle, marketing, communication interne, formation) et 300 créations multimédias (CD-ROM et

sites Internet) sont décernés par différents jurys d'experts.

Le film d'entreprise se relève d'une période de morosité. Les annonceurs, au départ déboussolés par l'arrivée des techniques multimédias, réapprennent à utiliser les techniques audiovisuelles : le secteur affiche une croissance de 20 % en 1998. « C'est typiquement français, affirme Gérard Denis, le PDG du groupe Denis & Co. Dès que quelque chose de nouveau apparaît, on oublie le reste. » Lui-même continue à travailler principalement dans l'audiovisuel, le multimédia ne représentant que 10 % de son chiffre d'affaires. « Le multimédia est le plus grand marché du monde à marge zéro », ironise-t-il.

### COMPRENDRE LE MARCHÉ

Son groupe conçoit et produit des films que ses clients utilisent dans leurs conventions internes ; il a réalisé pour les centres Leclerc des « mallettes pédagogiques » contenant trois films de huit minutes et des brochures informatives sur l'euro. Ce matériel, édité à 12 000 exemplaires - estampillé Leclerc - est actuellement distribué aux classes de CM1 et CM2. « On avait, au début, pensé faire un site Internet destiné aux enfants, raconte M. Denis. Puis on s'est rendu compte que la meilleure façon d'être utilisé par les instituteurs, c'était de proposer du matériel vidéo : toutes les écoles ont des magnétoscopes, peu ont des lecteurs de CD-ROM et encore moins ont accès à l'Internet. »

Pour autant, les nouvelles techniques de communication multimédia conservent une place prépondérante à Biarritz. La journée du 28 mai était placée, pour la pre-

mière fois, sous le signe de la convergence de la communication et des nouvelles technologies. « Comtek », autrement baptisé « séminaire du nouveau monde », a été conçu comme un show télévisé. Ateliers, échanges, démonstrations, débats entre ingénieurs, techniciens et directeurs informatiques, d'un côté, et directeurs de la communication, d'autre part, ont tenté de faire comprendre « ce que pouvait être la communication de demain ».

Concrètement, les CD-ROM ont trouvé leur place dans les secteurs de la formation, de l'éducation et d'aide à la vente. Ils sont principalement utilisés pour leur puissance : les images 3D leur sont encore réservées grâce à des capacités pouvant aller maintenant jusqu'à 4 giga octets de mémoire. Les sites Internet sont, eux, utilisés dans une proportion croissante par les collectivités locales et les médias. Les entreprises - de

plus en plus de PME - y consacrent un budget pouvant aller de 150 000 à 1 million de francs. Les professionnels du secteur estiment à 84 % que l'activité liée à la création et la gestion de sites Internet est en croissance, selon un sondage réalisé par l'organisation du Festival et l'hebdomadaire professionnel *Stratégies*. La conception et la réalisation technique sont généralement confiées à des agences spécialisées, les annonceurs se chargeant, eux, d'animer leurs sites.

A l'instar de Pierre Louette, le patron de Connect World (Havas Advertising) qui participe pour la première fois au Festival, la plupart des participants sont venus cette année, parfois à la demande de leurs clients, pour tenter de « se rendre compte du marché mais certainement pas pour vendre des produits packagés en deux minutes ».

F. A.

### TROIS QUESTIONS A... JACQUES RIGAUD

**1** Vous êtes président de RTL et président de l'Association pour le développement du mécénat industriel et commercial (Admicat). Pourquoi présidez-vous les jurys du Festival de Biarritz traditionnellement confiés à des cinéastes comme Claude Lelouch ou Alexandre Arcady ?

Je suis chef d'entreprise et je navigue depuis une vingtaine d'années dans le secteur de la communication. A l'Admicat, j'ai toujours encouragé les entreprises à se développer dans des formes de communication spécifiques. Je viens à Biarritz depuis quinze ans, et je m'occupe de la compétition « politique de communication » depuis dix ans. Je crois que la

communication d'entreprise fait appel à différentes techniques et que les critères essentiellement artistiques sur lesquels jugeaient les metteurs en scène ne suffisent plus.

**2** Comment évaluer des disciplines - l'audiovisuel et le multimédia - qui sont, a priori, sans rapport ?

Il est très bon que chaque discipline conserve son propre jury car chacune a ses propres critères d'évaluation. Mon rôle est d'appréhender des critères communs à ces techniques qui risquent de devenir étrangères les unes aux autres si elles s'enferment dans leur propre grammaire. Le sens, le contenu des messages véhiculés par les entreprises à leurs clients doit être privilégié sur la technique et le style qui parfois sont trop présents, surtout dans le multimédia.

**3** Le Festival accorde-t-il trop de place au multimédia au regard de sa réalité économique qui, elle, reste marginale ?

Je suis frappé à RTL par l'extraordinaire engouement que suscite le site Internet que nous avons expérimenté lors des élections et que nous allons mettre en service pour la Coupe du monde de football. Il ne représente rien en audience, ni en rentabilité, mais l'intérêt qu'il génère montre que, là, il se passe quelque chose. Chez nous comme dans d'autres entreprises, la volonté de développer le multimédia devance la réalité. C'est le propre de toute innovation. Quelque part, je trouve cela rassurant.

Propos recueillis par  
Florence Amalou

## Le CSA donne son aval à la privatisation de RMC

PLUS RIEN désormais ne s'oppose à la cession de RMC et de Nostalgie au trio NRJ, Sud-Radio, La Dépêche du Midi, et de Montmartre-FM à LV & Co, société du producteur de télévision Gérard Louvin. En effet, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), a donné, jeudi 28 mai, son avis qui était indispensable à la réalisation de l'opération.

« Au nom du respect de l'équilibre entre les opérateurs radiophoniques », les sages du CSA ont mis plusieurs conditions à leur agrément. Outre le respect des formats, notamment généraliste pour RMC, le CSA a posé des limites à la reprise de Nostalgie par NRJ « qui s'est engagé à les respecter », selon le communiqué du CSA. Le groupe de Jean-Paul Baudécroux renonce à la publicité locale pour la totalité de son réseau Rire et Chansons ; par ailleurs dans les zones de Saint-Etienne, Annecy, Chambéry, Bourg-en-Bresse, Oyonnax et Chalon-sur-Saône, il devra supprimer la publicité locale dans une des stations de ses quatre réseaux (NRJ, Chérie-FM, Rire et Chansons et désormais Nostalgie). Ces mesures aboutissent au fait que les quatre réseaux du groupe NRJ ne peuvent jamais recueillir tous ensemble de la publicité dans un même endroit.

### PROFOND DÉSACCORD

Ces décisions, qui s'ajoutent à la promesse de céder la régie de RMC, interviennent à la suite d'une longue polémique sur les risques que le rachat de Nostalgie par NRJ ferait peser sur la viabilité économique des radios indépendantes et même des autres groupes radiophoniques. Ils s'inscrivent notamment contre le fait que l'ajout de Nostalgie au groupe NRJ mettrait ce dernier en position dominante dans certaines zones. Le GIE des Indépendants y voyait « la fin du pluralisme ». Dans un communiqué, publié jeudi, les Indépendants trouvent « les contreparties insuffisantes » et réclament au gouvernement « d'arrêter des dispositions complémentaires indispensables en matière de concurrence et de concentration, en particulier sur

les marchés locaux ». En réalité, ce débat cache de profonds désaccords et divergences d'appréciations sur l'évolution du marché local de la publicité. Il s'agit en effet de mesurer jusqu'où l'achat de Nostalgie par NRJ donne à ce dernier une position dominante dans certaines zones. Si certains reprochent au CSA d'avoir essentiellement fondé sa position sur les démonstrations fournies par le groupe de Jean-Paul Baudécroux, les nombreuses opérations de lobbying menées par le groupe Europe 1, particulièrement inquiet de l'acquisition par NRJ d'un quatrième réseau, et les calculs effectués par le Groupe des Indépendants auront eu leur utilité. Au cours des deux derniers mois, les nombreux conseillers du CSA ont consacré sept réunions plénières à ce sujet et le « groupe radio » s'est réuni quatorze fois. Par ailleurs, outre les candidats à la reprise des stations de RMC, le CSA a reçu les responsables des groupes concurrents et les syndicats de RMC.

Il reste maintenant à attendre que Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, fasse connaître l'avis de la direction de la concurrence qui a aussi été consultée par les pouvoirs publics. La cession devrait ensuite avoir lieu rapidement. Déjà, jeudi après-midi, des avis du CSA commu, un conseil d'administration de la Sofirad, propriétaire du groupe RMC, s'est réuni pour avaliser définitivement le schéma suivant : RMC serait détenue par la principauté de Monaco (16,7 %) et Sud-Communication, réparti entre Pierre Fabre (52,9 %), La Dépêche du Midi (27,1 %), NRJ (19,99 %). Nostalgie serait détenue à 80 % par le groupe NRJ, qui reprendrait ainsi les actions du groupe Alcatel et à 20 % par RMC.

En cédant cette entreprise pour une somme relativement faible, l'Etat sort enfin d'un gouffre financier qu'il ne maîtrisait plus. Il pourra désormais assister en tant que spectateur au redressement de ces stations, dont il tentait la privatisation depuis plus de dix ans.

Françoise Chivot

## Des journalistes de la télévision israélienne mis à pied pour lèse-Nétanyahou

TEL-AVIV

« Pas de problème : qu'ils fassent grève. » Le ton est donné : le directeur général de la télévision publique israélienne, Uri Porat, n'a cure des protestations des journalistes de la chaîne et entend maintenir le licenciement de Nathan Guttman et d'Elisha Spiegelman, le rédacteur en chef du journal du soir *Mabat* et son adjoint. Il les accuse d'avoir diffusé un reportage monté de manière tendancieuse, montrant le premier ministre, Benjamin Nétanyahou, tout sourires devant une foule de supporters de football en délire criant « *Mort aux Arabes* ».

Les journalistes de la télévision sont unanimes à soutenir leurs collègues mis à pied et sont prêts à aller jusqu'à la grève pour obtenir qu'Uri Porat revienne sur sa décision. Pour l'heure, leur comité a obtenu, jeudi 28 mai, du tribunal des prud'hommes de Jérusalem, la suspension en référé du renvoi d'Elisha Spiegelman. Le tribunal doit se réunir, lundi 1<sup>er</sup> juin, pour traiter l'affaire sur le fond et statuer, aussi, sur le sort de Nathan Guttman.

Le quotidien *Haaretz* reproche à Uri Porat de « faire régner une ambiance d'intrigue et de peur ». Après la victoire du Bétar de Jérusalem dans le championnat israélien de football,

le 9 mai, les supporters du club s'étaient rassemblés place Saffra, au centre-ville. Le Bétar est un club proche du Likoud : aussi était-il naturel que son président, M. Nétanyahou, vienne encourager les supporters. Le reportage diffusé le lendemain par la première chaîne de télévision le montre saluant la foule tandis qu'on entend distinctement les cris « *Mort aux Arabes* » lancés par des supporters. Le premier ministre déclare ensuite : « *Yallah Bétar !* » (en avant, Bétar !).

Dès la diffusion, la droite crie à la manipulation, affirmant qu'il s'agit d'un montage destiné à suggérer que le premier ministre encourage les cris racistes. Uri Porat annonce alors l'ouverture d'une enquête interne. La comparaison de l'enregistrement d'origine et du reportage tel qu'il a été diffusé par *Mabat* révèle qu'au montage quarante-cinq secondes ont été coupées entre les cris racistes et la déclaration de M. Nétanyahou. Pendant ces quarante-cinq secondes, un des autres slogans qui montent de la foule est « *Har Hamah, Har Hamah* », le projet controversé de colonie juive à Jérusalem-Est à l'origine du blocage du processus de paix. Dans ses conclusions, publiées mercredi 27 mai, Uri Porat met en cause le montage et reproche aux journalistes de porter atteinte à la créd-

ibilité journalistique de la chaîne. Ces conclusions ont été accueillies avec grand plaisir dans l'entourage de M. Nétanyahou. Le président de l'Association des journalistes israéliens, Arieh Avineri, a exprimé la crainte que cette affaire lance « une nouvelle vague de haine des médias, qui sera accompagnée de violence ». Lorsque M. Nétanyahou avait nommé Uri Porat à la tête de l'Office public de radiotélévision en février, nombreux avaient été les journalistes qui avaient prédit une mise au pas de la télé et de la radio publiques. Lors de son passage à ce même poste, de 1984 à 1989, sous un gouvernement Likoud, le même responsable avait modifié le vocabulaire des médias officiels en interdisant notamment l'usage de l'antenne du mot « *Intifada* », remplacé par « troubles de l'ordre public » ou « agitations ».

Les images de M. Nétanyahou devant des manifestants déchaînés ont un arrière-goût particulier en Israël depuis qu'en 1995 il avait été filmé, place Sion à Jérusalem, devant des manifestants de droite qui arboraient des pancartes du premier ministre Itzhak Rabin en uniforme SS. Après l'assassinat d'Itzhak Rabin, le chef du Likoud avait affirmé qu'il n'avait pas vu, alors, ces pancartes. (Intérim.)

## La fusion Havas-Vivendi soumise au Conseil de la concurrence

LA FUSION-ABSORPTION d'Havas par Vivendi (ex-Générale des eaux) continue à faire des vagues. Selon *Le Figaro* du vendredi 29 mai, Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, a fait saisir le Conseil de la concurrence pour examiner les conséquences du rapprochement des deux groupes, notamment en matière de concentration. Deux points pourraient attirer l'œil du Conseil de la concurrence : l'accord entre America on line (AOL), Canal Plus et Bertelsmann et le poids de la chaîne cryptée dans le cinéma français. Selon Marc-André Feffer, vice-président de Canal Plus, « la saisine est limitée aux conséquences proches du rapprochement Havas-Vivendi. Cette fusion n'a pas changé la position concurrentielle de Canal Plus ». Pour lui, « il ne faudrait pas que la fusion Havas-Vivendi serve de prétexte » à une attaque anti-Canal Plus.

### DÉPÊCHES

■ **PRESSE** : le président du Syndicat des quotidiens départementaux (SQD), Alain Gascon, PDG de *L'Echo républicain* (Chartres), a présenté sa démission, lors de l'assemblée générale du SQD qui a eu lieu du 25 au 27 mai à Bruxelles. Il a été remplacé par Alain Bouillon, directeur général de *L'Yonne républicaine* (Auxerre).

■ **Le groupe canadien Seagram**, qui vient d'acquiescer PolyGram, a vendu le reste de ses actions de Time Warner à la banque d'affaires Goldman Sachs, a annoncé, mercredi 27 mai, Edgar Bronfman Jr, PDG de Seagram. Cette cession devrait rapporter 725 millions de dollars (4,3 milliards de francs). - (AFP.)

**Le Monde**  
LA TÉLÉVISION  
LES ÉMISSIONS  
LE MONDE DES IDÉES  
Le samedi à 12 h 10 et à 16 h 10  
Le dimanche à 12 h 10 et à 23 h 10

Le Grand Jury  
RTL-LC  
dimanche à 18h30

De l'actualité à l'Histoire  
HISTOIRE  
Les mardi à 9 h et 23 h,  
mercredi à 11 h et 17 h,  
jeudi à 13 h et 19 h,  
vendredi à 15 h et 21 h

Le Grand Débat  
FRANCE-CULTURE  
Les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> jeudis de chaque mois  
à 21 heures

A la « une » du Monde  
RFI  
Du lundi au vendredi  
à 12 h 45 (heures de Paris)

La « une » du Monde  
BFM  
Du lundi au samedi  
à 13 heures et 15 heures

**Le Monde**  
SUR INTERNET  
<http://www.lemonde.fr>

Le journal du jour  
des 17 heures

En accès gratuit, l'intégralité de la « une », une présentation de chaque rubrique et les titres de tous les articles. Le journal complet est vendu 5 F.

Les dossiers  
En accès gratuit, des dossiers thématiques, d'actualité, images d'Actualité, Mondial 98, proches Papon, etc.

Nos forums  
Un lieu de débats ouvert à tous

Les services  
Toutes les offres d'emplois de 19 journaux, sélection d'opportunités, de livres...

Le multimédia  
Les pages multimédias et leurs archives depuis 18 mois.

**MARDI 2 JUIN\***  
Le Monde Economie  
Le Monde des Initiatives  
Ces deux suppléments  
comporteront des offres d'emploi

\* daté 3 juin.

AFFAIRES

INDUSTRIE

● CEGELEC : le rachat du groupe d'installation électrique par GEC-Alsthom est effectif depuis le 29 mai. Alcatel lui a cédé sa filiale pour un montant de 10,6 milliards de francs.

● ROSNEFT : le premier ministre russe Sergueï Kirienko a limogé le 28 mai la direction du pétrolier Rosneft, après l'échec de la privatisation de cette société faute de candidats. Ilya Lechtchinski, un des vice-présidents de la compagnie, issu du ministère de l'énergie, a été nommé président en remplacement de Iouri Besspalov. (Lire page 22.)

● FINMECCANICA : le conseil d'administration du groupe italien a décidé, jeudi 28 mai, de céder sa participation dans Eltag Bailey Process Automation. Il a également décidé de redéfinir les termes du transfert de sa filiale Ansaldo (énergie, transports) dans une joint-venture à 50 % avec le sud-coréen Daewoo.

SERVICES

● ALL NIPPON AIRWAYS : la deuxième compagnie aérienne japonaise, déficitaire comme le numéro un du secteur, Japan Airlines, a décidé de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice 1997-1998, et ce pour la première fois depuis trente ans.

● CCMX : la mise en vente de la société de services informatiques par le CDR, consortium chargé de céder les actifs sortis du bilan du Crédit lyonnais, va démarrer début juin.

FINANCE

● GAN : la société GAN SA, l'union européenne de CIC et FIDUC ont cédé à DePfa Bank Europe Plc trois prêts qu'ils avaient consentis à Bâtiment Finance et C\* dont l'encours cumulé au 31 décembre 1997 est de 10,854 milliards de francs, a annoncé le GAN jeudi 28 mai.

● ASSURANCES : United Healthcare va devenir le premier groupe américain d'assurance-santé en rachetant Humana pour 5,5 milliards de dollars (33 milliards de francs) en actions.

● BANCA DI ROMA-COMIT : Gianfranco Gurty, numéro deux de l'assureur italien Generali, a jugé qu'une fusion entre les banques Banca commerciale italiana (Comit), dont Generali est le premier actionnaire, et Banca di Roma, serait « une opération d'une importance stratégique ».

● KBC-RABOBANK : le groupe financier belge KBC et la banque néerlandaise Rabobank confirment qu'ils examinent toujours une « éventuelle collaboration », a indiqué jeudi la Kredietbank, principale banque du groupe KBC.

RÉSULTATS

● MITSUBISHI ELECTRIC : le groupe japonais d'électronique a annoncé, jeudi, la première perte de son histoire. Son déficit s'élève à 105,92 milliards de yens (4,9 milliards de francs).

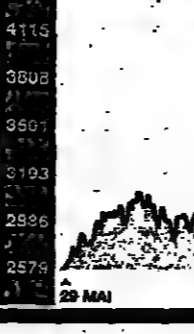
● NESTLÉ : le groupe agroalimentaire suisse a réalisé en 1997 un chiffre d'affaires de 70 milliards de francs suisses (280 milliards de francs français) et un bénéfice net de 4 milliards de francs suisses.

● EMIN-LEYDIER : le groupe papeterier a annoncé pour l'exercice 1997 une perte de 17,3 millions de francs pour un chiffre d'affaires de 352 millions. Le groupe, qui a lourdement investi l'an dernier, prévoit de redevenir bénéficiaire cette année.

● GROUPAMA : la première mutuelle d'assurances française, candidate au rachat du GAN (lire page 19) a enregistré un résultat net consolidé par du groupe en hausse de 6,8 % en 1997 à 1,515 milliard de francs contre 1,418 milliard, en 1996. Le chiffre d'affaires consolidé a progressé de 2,9 %, à 36,6 milliards.

\* Toutes les valeurs du CAC 40 sur le site Web « Le Monde » : www.lemonde.fr

PARIS CAC 40



Principaux écarts au règlement mensuel

Table with columns: Hausses, Cours, Var. %, and Baisses, Cours, Var. %.

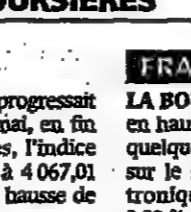
Indices boursiers

Table of stock indices: Europe 12h30, Paris CAC 40, SBF 120, SBF 250, Second Mars, MIDCOX, LONDRES FTSE, AMSTERDAM ASE, BRUXELLES BEL, FRANCFORT DAX, MADRID IBEX35, MILAN MIBEX, SUISSE SM1, EURO STOXX 50, STOXX 50, EURO STOXX 30.

PARIS SBF 120



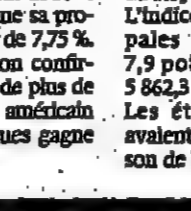
NEW YORK Dow Jones



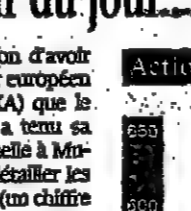
LONDRES FTSE 100



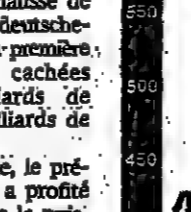
FRANCFORT DAX



TOKYO Nikkei



NEW YORK Wall Street



LES PLACES BOURSIERES

PARIS

LA BOURSE DE PARIS progressait nettement, vendredi 29 mai, en fin de matinée. A 12 heures, l'indice CAC 40 gagnait 1,50 %, à 4 067,01 points. Il avait ouvert en hausse de 0,71 %.

FRANCFORT

LA BOURSE DE Francfort a ouvert en hausse, vendredi 29 mai. Après quelques minutes de transactions sur le système de cotations électroniques, l'indice DAX gagnait 0,92 % à 5 558,12 points, les opérateurs semblaient moins inquiets à propos de la situation en Russie.

LONDRES

LA BOURSE DE Londres avait terminé la séance du jeudi 28 mai en légère baisse, affectée par les risques de dégradation de la situation économique dans les pays émergents et l'annonce d'un tassement des carnets de commandes au Royaume-Uni.

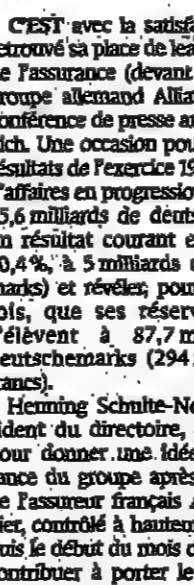
TOKYO

LA BOURSE DE Tokyo a terminé la séance du vendredi 29 mai en baisse, déprimée par l'annonce d'un chômage record au Japon en avril et par un nouveau décrochage du yen.

NEW YORK

WALL STREET avait légèrement monté, jeudi 28 mai, les opérateurs ayant peu réagi à la révision à la hausse de la croissance au premier trimestre et restant très nerveux face à la crise asiatique et aux retours sur les marchés financiers russes.

Valeur du jour : Allianz va être coté à Paris



de risques industriels, dans la gestion d'actifs (plus de 2 000 milliards de francs de fonds gérés) et dans l'assurance-crédit. Toutefois, ce dernier secteur pose problème. La Commission européenne s'est penchée sur l'adjonction des forces des AGF (Ruler et Coface) et d'Allianz (Hermès). Et elle a réclamé la cession de la participation de 25 % dans la Coface. Allianz a précisé qu'elle conservera une grande liberté de manœuvre dans sa nouvelle filiale.

Mieux, le groupe allemand prévoit de s'introduire, le 12 juin 1998, sur le marché français, avant d'accéder à Wall Street dans un an ou deux.

Allianz semble ne pas tenir rigueur à la place parisienne des conditions douteuses de son OPA sur les AGF. La Commission des opérations de bourse (COB) a enquêté sur les pratiques de banques qui ont apporté leurs titres à l'OPA d'Allianz avant de les reprendre pour profiter de la hausse de l'action AGF. Les résultats de cette enquête ont été transmis au Conseil des marchés financiers (CMF) qui devra décider d'éventuelles sanctions.

Enguérand Renault

MONNAIES

● Dollar : le billet vert était stable, vendredi matin 29 mai, face aux devises européennes, lors des premières transactions entre banques. Il cotait 1,78 deutschemark et 5,9675 francs.

Cours de change

Table of exchange rates for various currencies: Franc, DM, Livre, Yen, Florin, Pr. S., Livre, Scl., Dollar.

Taux d'intérêt (%)

Table of interest rates for various countries: France, Allemagne, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Suède, Suisse.

Marché des changes

Table of exchange rates for various currencies: Allemagne, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Suède, Suisse.

● France : le marché obligataire a ouvert en légère hausse, vendredi 29 mai. Après quelques minutes de transactions, le contrat notional du Matif, qui mesure la performance des emprunts d'Etat, gagnait 3 centimes, pour s'inscrire à 104,07 points.

Le taux de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans s'inscrivait à 4,93 %, soit 0,05 % au-dessus du rendement du titre allemand de même échéance.

La veille, la Bundesbank avait, sans surprise, décidé de laisser inchangés ses taux directeurs.

● États-Unis : les obligations américaines avaient terminé la séance du jeudi 28 mai en légère hausse, en dépit de l'annonce d'une forte révision à la hausse du produit intérieur brut au premier trimestre et d'une progression soutenue des commandes de biens durables en avril.

Le rendement de l'emprunt à trente ans s'était inscrit à 5,84 % en clôture.

ÉCONOMIE

Chômage record au Japon

LE CHÔMAGE a continué à progresser à vive allure au Japon en avril, les sans-emploi représentant désormais 4,1 % de la population active, selon les données publiées vendredi 29 mai par l'agence gouvernementale de gestion et de coordination.

Le chômage n'avait jamais atteint un tel niveau depuis que le gouvernement nippon a commencé à compiler des statistiques dans ce domaine, en 1953. En avril, l'archipel comptait 2,90 millions de chômeurs, ce qui correspond à une hausse de 590 000 personnes (+25,5 %) sur un an.

« Le Japon doit faire face à une situation très difficile en matière de chômage », a reconnu le vice-ministre du travail Nobuko Matsubara. « Il ne nous est pas possible d'être optimiste sur l'évolution à venir », a-t-elle ajouté.

Les mises en chantier de logements au Japon ont reculé de 16,1 % en avril par rapport à leur niveau d'il y a un an, a annoncé vendredi 29 mai le ministère japonais de la construction.

Les prix à la consommation au Japon ont fortement décliné en avril, avec une hausse ne dépassant pas 0,2 % sur mars, qui ramène leur croissance en glissement annuel à 0,4 %.

● INDOONÉSIE : une partie du plan de sauvetage international à l'Indonésie nécessite des ajustements en raison de la détérioration de la situation économique, a indiqué, jeudi 28 mai, le responsable Asie-Pacifique du Fonds monétaire international (FMI), Hubert Neiss.

● PAKISTAN : la firme de notation financière Moody's a annoncé jeudi 28 mai qu'elle abaissait la note des obligations et avoirs en devises du Pakistan de B2 à B3 à la suite des essais nucléaires effectués par ce pays. (Lire pages 2 et 3.)

● RUSSIE : l'agence de notation financière Standard and Poor's a placé jeudi 28 mai sept banques russes sous surveillance avec implications négatives.

● Le Fonds monétaire international (FMI) a démenti jeudi 28 mai l'information selon laquelle il allait mettre en place un « fonds de stabilisation » pour aider le gouvernement russe à défendre le rouble.

● ÉTATS-UNIS : les commandes de biens durables ont progressé de 2,6 % en avril contre une hausse de 0,2 % en mars, a indiqué jeudi 28 mai le département du commerce.

● Le produit intérieur brut (PIB) aux États-Unis a progressé de 4,8 % en rythme annuel au 1er trimestre, selon le département du commerce qui avait initialement fait part d'une progression de 4,2 %.

● FRANCE : le nombre de demandeurs d'emploi a diminué de 0,4 % en avril, soit une baisse de 15 100 par rapport à mars, ce qui porte leur nombre total à 2 976 700, selon les statistiques publiées vendredi 29 mai par le ministère de l'emploi. (Lire page 32.)

● ROYAUME-UNI : le gouvernement de Tony Blair s'orientait vers l'introduction d'un salaire horaire minimum de 3,60 livres (35 francs).

● La force de la livre pèse toujours « durement » sur les industriels britanniques qui ont vu leurs commandes à l'exportation chuter en mai au plus bas depuis le mois de janvier 1998.

● UNION EUROPÉENNE : le produit intérieur brut (PIB) moyen des quinze pays de l'Union européenne (UE) a augmenté de 2,6 % en 1997, selon les estimations révisées publiées jeudi 28 mai par Eurostat.

NOMINATIONS

● FICIME : Pierre Leboncher a été élu à la présidence de la Fédération des entreprises industrielles et commerciales internationales de la mécanique et de l'électronique.

● CDC INNOVATION : Albert Ollivier a été nommé président du conseil d'administration de la société de capital-risque.

Advertisement for 'utiliser le multimédia' with various text and graphics.

Advertisement for 'MARDI 2 JUIN' with text 'Le Monde'.

RÈGLEMENT MENSUEL

VENDEDI 29 MAI
Liquidation : 23 Jun
Taux de report : 3,88
Cours relevés à 12h30

CAC 40
+1,37%
CAC 40 : 4069,96

Table of French stock values (VALEURS FRANÇAISES) with columns for Cours précéd., Derniers cours, % variation, and Nominal.

Table of foreign stock values (VALEURS ÉTRANGÈRES) with columns for Cours précéd., Derniers cours, % variation, and Nominal.

Table of foreign stock values (VALEURS ÉTRANGÈRES) with columns for Cours précéd., Derniers cours, % variation, and Nominal.

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12h30
VENDEDI 29 MAI

Table of bond values (OBLIGATIONS) with columns for du nom., % du coupon, and Cours.

Table of French stock values (ACTIONS FRANÇAISES) with columns for Cours précéd., Derniers cours, and % variation.

Table of foreign stock values (ACTIONS ÉTRANGÈRES) with columns for Cours précéd., Derniers cours, and % variation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12h30
VENDEDI 29 MAI

Table of stock values (VALEURS) with columns for Cours précéd., Derniers cours, and % variation.

Table of stock values (VALEURS) with columns for Cours précéd., Derniers cours, and % variation.

Table of stock values (VALEURS) with columns for Cours précéd., Derniers cours, and % variation.

SICAV et FCP

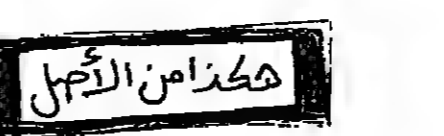
Une sélection Cours de clôture le 28 mai

Table of SICAV and FCP values (VALEURS) with columns for Emission, Frais ind., and Rachat net.

Table of SICAV and FCP values (VALEURS) with columns for Emission, Frais ind., and Rachat net.

Table of SICAV and FCP values (VALEURS) with columns for Emission, Frais ind., and Rachat net.

NOUVEAU MARCHÉ and HORS-COTE sections with various market data and tables.



سكروم لاجل

**SCIENCES** Ces dernières années, de nombreux micro-organismes ont été découverts dans des lieux apparemment hostiles à la vie, tels que des lacs de soude ou les sources hydrothermales très chaudes, au fond des océans.

LE SECRET de la résistance de ces bactéries à des températures de plus de 80°C semble résider dans une enzyme particulière, la

gyrase inverse, qui empêche la chaleur de dénaturer son ADN, le support de son héritage.

DES CHercheurs français ont montré cependant qu'un de ces micro-organismes hyperthermophiles, *Thermotoga maritima*, possède aussi la gyrase inverse, une autre enzyme ayant l'effet inverse sur l'ADN.

CETTE Découverte suscite des interrogations sur les rôles respectifs de ces enzymes et sur la place des bactéries hyperthermophiles, considérées comme les premiers habitants de la Terre, dans l'évolution.

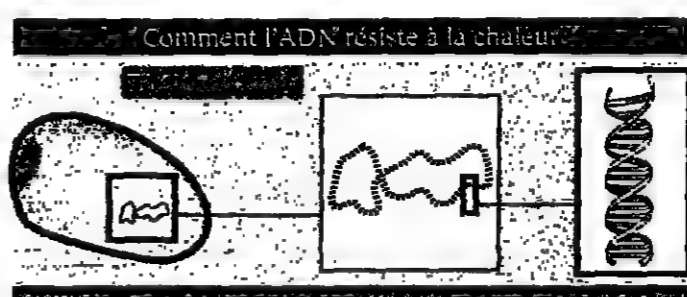
## Les bactéries de l'extrême ne livrent pas facilement leurs secrets

La détection de deux enzymes censées avoir un rôle antagoniste dans la protection de l'ADN contre les hautes températures ébranle les convictions des chercheurs sur les fonctions de ces substances et sur les caractéristiques des premiers micro-organismes apparus sur notre globe

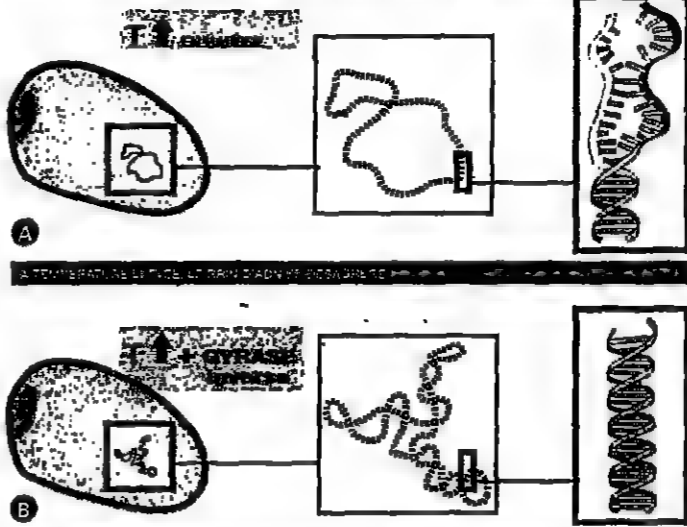
LA VIE a colonisé des zones de notre planète que l'on croyait totalement inhospitalières. Depuis plusieurs années, les scientifiques découvrent, fascinés, que des bactéries s'épanouissent dans des endroits aussi favorables que les lacs de soude, les geysers aux eaux sulfureuses et acides, ou encore les sources hydrothermales très chaudes tapées au fond des océans, par 2 500 m de fond, où règnent une obscurité totale et des pressions de quelque 250 atmosphères.

Autour de ces dernières, les bactéries thermophiles et hyperther-

miques ont modifié leurs acides aminés pour permettre à leurs enzymes de rester fonctionnelles à haute température. Elles ont mis au point une parade qui protège des méfaits de la chaleur leur ADN (acide désoxyribonucléique), le support de l'hérédité.



Comment l'ADN résiste à la chaleur



A plus de 80 degrés, la chaleur casse les liaisons faibles des brins d'ADN de la bactérie (A). La présence de gyrase inverse, une enzyme, resserrera la double hélice (B), rendant ainsi l'ADN plus résistant.

effets globaux. « La curieuse cohabitation de ces deux enzymes antagonistes, spécifiques aux procaryotes et absentes chez les eucaryotes (qui regroupent les plantes et les animaux), pose de nouvelles questions sur l'origine de la vie et - en particulier - sur la recherche de la plus ancienne cellule, que les scientifiques ont baptisée LUCA (Last Universal Common Ancestor).

SÉQUENÇAGE L'hyperthermophilie est-elle une des premières caractéristiques de la vie, comme le croyait jusqu'à présent la majorité des spécialistes, ou, au contraire, une adaptation plus tardive? « L'invention de la gyrase inverse a peut-être permis à certains procaryotes d'envahir les régions les plus chaudes de notre planète dans une seconde étape, cernée d'entre eux perdant alors la gyrase. C'est une hypothèse iconoclaste, car le scénario évolutif le plus en vogue actuellement postule que l'ancêtre commun à tous les êtres vivants est un procaryote primitif hyperthermophile », précise Patrick Forster.

### « Pyrococcus abyssi » au Génoscope

Le séquençage de la bactérie hyperthermophile marine, *Pyrococcus abyssi*, découverte sur des échantillons d'une cheminée hydrothermale du Pacifique, inaugurerait les installations du Génoscope (Centre national de séquençage français), nouvellement installé à Evry (Essonne). « Pour nous, c'est une double première, car *Pyrococcus abyssi*, isolée par un Français, sera le premier génome entièrement séquencé en France, et aussi le premier à être étudié dans notre centre », explique Jean Weissbach, directeur général du Génoscope.

Les premières données de séquence devraient être prêtes à la fin du printemps. Commencera ensuite une longue phase « d'interprétation et d'annotation ». Le Génoscope, en fonctionnement depuis novembre dernier, a été doté d'un budget de 800 millions de francs sur dix ans par le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

### CURIUSE COEXISTENCE

Jusqu'à ce jour, les rôles respectifs de la gyrase et de la gyrase inverse semblaient donc bien définis. La gyrase inverse ayant été trouvée uniquement chez les hyperthermophiles, on a pensé logiquement que son rôle était de protéger l'ADN contre la chaleur. C'était sans compter avec l'imagination de la nature. De nouveaux travaux, menés à l'IGM par deux chercheurs, Olivier Guipaud et Claire Boutier de la Tour, ont bouleversé ce beau scénario en démontrant qu'une bactérie hyperthermophile - *Thermotoga maritima*, vivant dans des sources maritimes chaudes au large de l'Italie - possède les deux gyrases antagonistes, et que son ADN est surenroulé négativement, donc - en théorie - plus sensible à la chaleur!

mophiles, qui s'épanouissent à des températures comprises entre 60 et 80°C pour les premières, entre 80°C et 110°C pour les secondes, retiennent tout particulièrement l'attention des chercheurs. Elles ouvrent en effet d'intéressantes perspectives concernant l'origine de la vie et l'évolution cellulaire et pourraient, de surcroît, avoir des applications prometteuses dans l'industrie.

voque leur séparation. Pour empêcher ce processus, les hyperthermophiles, et elles seules, mettent en œuvre une enzyme particulière, la gyrase inverse. Cette substance, découverte en 1984 par un japonais, Akhiko Kikuchi, et isolée plus récemment un an plus tard par Patrick Forster et Michel Duguet (Institut de génétique et microbiologie [IGM], du CNRS), provoque un surenroulement positif du brin d'ADN.

Ainsi resserrée, la molécule de l'ADN est

## Une nouvelle voie dans la thérapeutique du cancer

UNE ÉQUIPE de biologistes français annonce, dans le dernier numéro des comptes rendus de l'Académie nationale américaine des sciences, avoir obtenu des résultats expérimentaux prometteurs dans le nouveau champ de la thérapie anticancéreuse qui vise à s'opposer au développement des vaisseaux sanguins. Cette approche a été récemment commentée lors de la présentation des derniers résultats du docteur Judah Folkman de l'hôpital pédiatrique de Boston, Massachusetts (*Le Monde* du 8 mai). L'originalité des travaux expérimentaux du docteur Folkman, conduits sur la souris, réside dans l'usage conjoint de deux substances - l'angiostatine et l'endostatine - qui, après administration à des animaux de laboratoire porteurs d'une tumeur induite, permettent d'observer une régression spectaculaire de cette dernière. Dans l'optique d'un passage à l'expérimentation humaine, l'un des obstacles à vaincre réside dans la production de ces molécules. C'est cet obstacle que permet, entre autres, de contourner le travail publié dans la revue américaine.

## Les risques sanitaires des aliments transgéniques inquiètent le Parlement

QUELLE PLACE faut-il accorder aux organismes génétiquement modifiés (OGM) en agriculture et dans l'alimentation? Quels sont les enjeux et les avantages des plantes transgéniques, quels contrôles faut-il mettre en œuvre pour en estimer les risques? L'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (Opecst) a consacré, mercredi 27 et jeudi 28 mai, à l'Assemblée nationale, deux journées d'auditions « publiques, pluralistes et contradictoires » à cette nouvelle technologie.

« Autant plus le gouvernement que le maïs modifié de Novartis, le seul dont la culture en France est actuellement autorisée, contient précisément un tel gène de résistance à l'ampicilline.

En autorisant la culture et la dissémination de cette variété de maïs, « on a créé délibérément un risque parfaitement inutile », estime Patrice Courvaillin, chercheur à l'Institut Pasteur de Paris et responsable du Centre national de référence sur les mécanismes de résistance aux antibiotiques. Plus préoccupant encore: selon ce spécialiste, le « système de biovigilance » mis en place pour surveiller l'impact des OGM sur l'environnement et la santé sera incapable, dans les conditions naturelles, d'évaluer l'impact de ces constructions génétiques sur la dissémination de la résistance aux antibiotiques.

Dans le cas du maïs transgénique, « le bon sens aurait été de respecter le principe de précaution », a conclu Patrice Courvaillin, en rappelant qu'« aucune nouvelle famille d'antibiotiques n'a pu être créée depuis plus de vingt ans ». Le ministre de la santé, Bernard Kouchner, a réaffirmé que le danger était considéré comme « très improbable par la quasi-totalité des experts ». Pour que ces gènes puissent s'exprimer, il faudrait, « d'une part que les protéines qui les constituent résistent au processus de préparation des aliments et de la digestion et, d'autre part, qu'elles puissent se conjuguer à un vecteur susceptible de les introduire dans les bactéries présentes dans la lumière digestive », a-t-il précisé. Mais il n'en a pas moins estimé « souhaitable, à l'avenir, d'abandonner l'utilisation de gènes de résistance aux antibiotiques » dans la mise au point d'organismes transgéniques.

Politique, Economie, Société, Culture, Histoire

**La Pologne en français**  
chaque semaine dans

**Le Courrier de Varsovie**

A Varsovie - tél : 0-48 22-639 93 21 - fax : 0-48 22-639 93 18  
E-mail : varcovar@uadinet.pl  
Adresse postale en France : AFPE - 46, rue d'Alsace - 75014 Paris

### L'Europe opte pour l'affichage obligatoire

Les ministres de l'Agriculture des Quinze ont décidé, mardi 26 mai, que les emballages des aliments contenant des organismes génétiquement modifiés devraient désormais mentionner explicitement. Cette décision entrera en vigueur quatre-vingt-dix jours après sa publication au Journal officiel européen, prévue dans les prochains jours. Devant la fronde d'une majorité d'Etats membres de l'Union, la Commission s'est résolue à opter pour un étiquetage plus strict que ne le prévoyait son projet initial (Le Monde du 22 mai). Adoptée à la majorité qualifiée, ce compromis a été rejeté par trois pays. Pour la Suède et le Danemark, le texte n'est pas assez contraignant; l'Italie le trouve trop difficile à appliquer pour les petits producteurs.

Selon le bureau européen des fédérations de défense de consommateurs, environ 60% des produits d'usage courant vendus en supermarchés, comme le chocolat, la margarine ou l'huile de table, contiennent déjà des dérivés de soja ou de maïs génétiquement modifiés.

Catherine Vincent

**NOUVEAU MARCHÉ HORS-COÛT**

Les produits du monde entier, à des prix exceptionnels. Venez découvrir notre large gamme de produits sélectionnés dans les meilleurs marchés d'Europe.

Adresse : 12, rue de la République, 75011 Paris. Tél : 01 47 70 00 00









CULTURE

LE MONDE / SAMEDI 30 MAI 1998

SUCCESSIONS Le docteur Claude Gubler a hérité de 82 tableaux de Hans Arp, Sophie Taeuber et Theo Van Doesburg, légués par la nièce d'Arp, Ruth Tillard-Arp. Il s'ap-

prêtait à les vendre aux enchères le 21 juin lorsqu'une fondation a contesté la validité du testament devant le tribunal des référés, qui doit se prononcer aujourd'hui. ● LA FON-

DATION Arp et Sophie Taeuber, installée à Rolandseck, près de Bonn, n'accepte pas que Ruth Tillard-Arp ait modifié un testament qui était jusque-là en sa faveur. ● ELLE EST

elle-même au centre d'un imbroglio judiciaire pour avoir tenté d'exporter, illégalement selon les douanes françaises, une centaine de plâtres d'Arp qui provenaient de la fonda-

tion Arp de Clamart. ● HANS ARP a en effet donné son nom à trois fondations, en Allemagne, en France et en Suisse, qui se disputent aujourd'hui ses œuvres.

Le docteur Claude Gubler, héritier contesté d'une collection d'œuvres d'Arp

L'ancien médecin de François Mitterrand s'apprête à vendre quatre-vingt-deux œuvres majeures, qui sont réclamées par une fondation allemande devant le tribunal de Paris

« JE NE CROIS PAS que le docteur Gubler soit un assassin de vieilles dames », déclare M. Georges Klejman. « Malgré les différends qui nous ont opposés, c'est plutôt un brave type. » Les différends sont connus : M. Klejman a plaidé avec succès en 1996 pour la famille de François Mitterrand, qui réclamait l'interdiction de la vente du Grand secret, le livre dans lequel Claude Gubler, médecin personnel du chef de l'Etat jusqu'en 1994, révélait avoir caché le cancer dont souffrait son patient. Le livre a été saisi et le docteur Gubler a été condamné à quatre mois de prison avec sursis pour violation du secret médical. M. Georges Klejman devait plaider à nouveau contre lui vendredi 29 mai, devant le juge du tribunal des référés de Paris. Son client n'est plus la famille présidentielle, mais la Stiftung Hans Arp und Sophie Taeuber Arp, sise à Rolandseck, près de Bonn, qui conteste un testament.

Mme Tillard-Arp aurait été choquée par la campagne menée contre son ami lors de la publication de son livre, et aurait voulu compenser ces avanies

Car le docteur Claude Gubler a hérité. Plus de quatre-vingts œuvres de Hans Arp, de Sophie Taeuber, mais aussi de Theo Van Doesburg, sans oublier une aquarelle de Miro. Y figurent notamment Composition statique, une très rare peinture à l'huile de 1915, estimée de 1,5 million à 2 millions de francs ; un des premiers collages abstraits d'Arp, réalisés à Zurich en 1916, estimé de 500 000 à 600 000 francs ; Fleur-marteau, formes terrestres, un relief en bois peint de 1916, estimé de 1,8 à 2,2 millions de francs ; Florologie de 1924, également un relief en bois polychrome, estimé de 1,3 à 1,6 million. Un ensemble exceptionnel, qui avait appartenu au frère de Hans, François Arp, lequel l'avait légué à sa fille Ruth Tillard-Arp.

Ruth est morte le 28 janvier 1998. Et le docteur Gubler s'apprête à vendre les œuvres le 21 juin, par le ministère de l'étude

Calmels, Chambre et Cohen, commissaires-priseurs à Paris, qui en espèrent 23 millions de francs, s'attendent à quelques préemptions des musées nationaux, voire à une dation de quelques chefs-d'œuvre aux musées, en paiement des droits de succession, et s'enorgueillissent à juste titre de pouvoir vendre à Paris une des plus importantes successions d'art moderne de ces dernières années.

Tout est désormais suspendu à la décision que le juge du tribunal des référés doit rendre ce vendredi soir. Car le testament qui profite à Claude Gubler en annule et remplace un précédent, fait en faveur de la fondation allemande. Lequel remplaçait lui-même un premier acte, qui donnait les tableaux à Johannes Wasmuth, le créateur de la fondation, décédé avant sa bienfaicte.

Outre-Rhin, on n'apprécie guère. La fondation porte plainte, et le journal Der Spiegel publie un article incendiaire, qui laisse entendre que le docteur Gubler ne serait pas pour rien dans la fin prématurée, à 85 ans, de Ruth Tillard-Arp : « Ce qui a provoqué la mort subite de la vieille dame, seul l'homme qu'elle appelait "mon docteur", le sait exactement. Il avait pris directement ses quartiers au-dessus de son appartement à Paris, la soignant avec dévouement cette dernière année, la protégeant des appels téléphoniques et veillant à ce qu'elle reçoive régulièrement ses pilules... »

D'où la réaction de M. Georges Klejman, qui s'efforce de dépassionner le débat, et assure même avoir tenté une négociation amiable. Il invoque cependant l'article 909 du code civil, qui précise que les médecins ne peuvent hériter de leur clients. A quel le docteur Gubler rétorque qu'il n'est

114 plâtres bloqués à Valenciennes

Le 22 mai 1996, les douanes françaises retiennent 114 plâtres et 32 reliefs d'Arp venant de la fondation de Clamart et destinés à celle de Rolandseck (Allemagne). Les douaniers pensent que certaines pièces excèdent le seuil de 50 000 francs (350 000 francs), qui nécessite la délivrance d'un certificat d'exportation. En attendant que le tribunal correctionnel se décide, les œuvres sont bloquées à Valenciennes. Une première expertise estime la valeur de certains plâtres au moins de 674 000 francs. Cette somme est contestée par les avocats de la fondation allemande, qui obtiennent la nomination d'un nouvel expert, Marie-Aline Prat, qui revêt l'estimation à la baisse.

Consultés, les conservateurs des Musées nationaux ont dit qu'il s'agit de plâtres originaux, de la main de l'artiste, d'une importance historique majeure, et qu'ils doivent être maintenus groupés. La direction de l'Administration générale a donc porté plainte, au nom de la direction des Musées de France, pour exportation illicite. Le tribunal a désigné un nouvel expert, dont on attend les conclusions. Selon certaines sources, la fondation allemande accepterait que les plâtres reviennent à Clamart.



Hans Arp, photographié à Paris en 1949.

plus médecin depuis 1986, date à laquelle il était devenu fonctionnaire à l'Inspection des affaires sociales, ce qui lui interdisait d'exercer, exception faite toutefois de son plus célèbre et unique patient. Il dément formellement avoir soigné Ruth Tillard-Arp. « Ce n'est en aucun cas une spoliation, explique-t-il au Monde. Je reçois quatre-vingt-quatre pièces, estimées

23 millions de francs. La fondation de Rolandseck en reçoit dix-sept, qui sont bien plus importantes, puisqu'elles sont estimées 17 millions de francs. Il y a certes une condition suspensive : si le musée de Metz n'est pas construit d'ici deux ans, le legs ne se fera plus à la fondation, mais les œuvres iront au Musée national d'art moderne, au Centre Georges-Pompidou. »

Pourquoi une telle générosité de la part de Ruth Tillard-Arp ? « Nous nous connaissons depuis 1965. La famille Arp et la mienne se fréquentaient, à Zurich. Elle était très seule, depuis la mort de Johannes Wasmuth, et je la voyais souvent. Elle a voulu, je crois, faire un geste pour les gens qui lui ont été fidèles. Elle a ainsi légué une somme importante au gardien de son immeuble. Elle avait besoin d'affection, et une fondation ne sait pas procurer ce genre de chose. »

Claude Gubler, si. Lors d'un des procès l'opposant à la famille de François Mitterrand, le professeur Adolphe Steg, chirurgien du président, l'avait décrit comme « un homme droit, désintéressé. Il n'y a aucune motivation méprisante dans ce qui l'a conduit à trébucher »,

avait-il ajouté, avant de conclure : « C'est un être d'une extraordinaire sensibilité. Il avait des liens affectifs extrêmement profonds avec le président... »

Selon d'autres protagonistes de cette affaire, il y aurait d'autres raisons encore, que le docteur Gubler n'évoque pas. Ruth Tillard-Arp aurait été profondément choquée par la campagne menée contre son ami au moment de la publication de son livre, et aurait voulu, en quelque sorte, compenser les avanies qu'il avait eu à subir. Elle aurait également très mal vécu la polémique née en Allemagne autour des œuvres acquises par le Land de Rhénanie-Palatinat (lire ci-dessous), dont certaines se sont révélées être des réalisations posthumes fabriquées par la fondation au nom de son droit de reproduction.

La responsable de la fondation, Anna Krems, a refusé de se prononcer sur l'éventuelle influence qu'aurait pu exercer le docteur Gubler sur Ruth Tillard-Arp pour la faire tester en sa faveur. Elle a souligné que Mme Tillard-Arp était en pleine possession de ses moyens intellectuels à la fin de sa vie, et qu'il serait sans doute difficile de faire valoir les arguments de sa fondation.

La réflexion a le don d'enlever M. Georges Klejman, qui estime avoir une chance sur deux de faire entendre ses arguments au tribunal. Ce dont doute un des commissaires-priseurs responsables de la vente, M. Cynille Cohen : « Le testament est authentique. Il a été dicté devant notaire, par une personne saine d'esprit. La fondation allemande n'est pas deshéritée, puisqu'il lui revient dix-sept œuvres. Elle n'a donc pas "intéressé pour agir". Même si le tribunal estime que le docteur Gubler ne doit pas hériter, le testament reste valable. Et la première phrase stipule qu'il annule et remplace les précédents. C'est-à-dire ceux qui faisaient hériter la fondation allemande. Elle ne peut donc prétendre récupérer ces œuvres. »

Cette perspective ne semble pas inquiéter M. Georges Klejman : « Ce sont des œuvres qui ont leur place dans un musée. Ce qui importe avant tout, pour la fondation que je représente, c'est d'éviter qu'un tel ensemble soit dispersé dans une vente publique. »

Harry Bellet

Trois fondations se disputent l'artiste

IL EXISTE trois fondations dédiées à Hans Arp, qui entretiennent les plus relations qui soient. L'une est basée en Allemagne, à Rolandseck, près de Bonn, sur les bords du Rhin. Elle est baptisée Stiftung Hans Arp und Sophie Taeuber Arp. Il s'agit d'une association de droit privé créée en 1977 par un ancien organisateur de concerts nommé Johannes Wasmuth, décédé en septembre 1997. Il avait aidé la veuve d'Arp à résoudre quelques tracasseries causées par le fisc français, et Marguerite Arp-Hagenbach, reconnaissante, lui avait cédé non seulement des œuvres d'Arp et de Sophie Taeuber, sa première épouse, mais aussi les droits d'édition et de reproduction les concernant.

Pour l'instant, la fondation est installée dans une gare désaffectée. Les œuvres y sont exposées dans deux petites salles latérales, sans cartel explicatif, sans même qu'en soient mentionnés le titre ou la date. La place d'honneur de l'ancienne gare est réservée à la maquette du musée que doit construire à proximité l'architecte new-yorkais Richard Meier, auteur des nouveaux bâtiments du Musée

Getty à Los Angeles. Les autorités locales, le Land de Rhénanie-Palatinat en l'occurrence, envisagent d'en subventionner la construction.

La deuxième fondation est installée à Clamart, dans la maison qu'avaient hérité Arp et Sophie Taeuber. Le docteur Claude Gubler en a présidé le conseil d'administration durant une dizaine d'années, jusqu'en juillet 1997. Elle a été reconnue d'utilité publique en mars 1979, mais les autorités n'ont pas fait grand-chose pour la soutenir depuis. D'une part, les Musées nationaux n'aiment guère les fondations dédiées à un artiste : ils préfèrent de beaucoup les donations ou les dations enrichissant leurs propres fonds. D'autre part, le statut de la fondation française est extraordinairement complexe, puisqu'elle n'est que locataire des immeubles, qui appartiennent à la fondation allemande. Cette dernière s'était engagée à la subventionner, ce qui avait permis d'obtenir la reconnaissance d'utilité publique. Mais la subvention s'est interrompue en 1988, et les Allemands refusent depuis de verser les arriérés, qui s'élèvent au-

jourd'hui à 5 millions de francs. La fondation de Clamart est condamnée à vivre d'expédients et à vendre des œuvres pour couvrir ses dépenses. Elle survit grâce à une association d'amis très active, qui a en particulier établi un plan de redressement, un budget prévisionnel et fait avancer l'étude des nouveaux statuts, qui supprimeraient l'allégeance à la fondation allemande.

DROIT DE REPRODUCTION

Il existe une troisième fondation Arp en Suisse, à Locarno. Elle a été créée en 1988, à l'initiative de l'avocat de Marguerite Arp, M. Christian Englert. Selon les statuts, toutes les œuvres qui ne figurent sur aucune liste de donation dans les deux autres fondations lui appartiennent. Elle revendique ainsi la propriété de 295 œuvres d'Arp et 53 de Sophie Taeuber qui sont à Rolandseck. Elle possède des œuvres majeures d'Arp, mais aussi de ses amis Max Ernst, Raoul Hausmann, Magnelli et Miró. Elle revendique également la possession du droit moral sur l'œuvre d'Arp, ce qui l'a conduit à s'interroger, dans une lettre ouverte au

ministre de la culture du Land de Rhénanie-Palatinat, sur la provenance de sculptures acquises par le Land pour le futur musée de Rolandseck : neuf d'entre elles (et quinze reliefs) ne figurent dans aucun inventaire, ni au catalogue raisonné.

La fondation suisse jugeait également que le prix des œuvres était surestimé et citait en exemple un verre soufflé par le vénitien Egidio Constantini d'après une maquette d'Arp, payé 50 000 deutschemarks par le Land, qu'elle comparait aux 9 500 marks qu'un exemplaire similaire avait atteint lors d'une vente publique en 1995. A ces reproches se sont ajoutées les critiques de l'historien d'art de Karlsruhe, Gert Reising, qui estime que certaines éditions posthumes ne respectent pas les proportions du modèle original. Car la sculpture peut être multipliée, même après la mort d'un artiste, jusqu'à douze exemplaires, sans perdre son caractère d'authenticité. C'est le fameux droit de reproduction, dont bénéficiaient Johannes Wasmuth et la fondation de Rolandseck.

Ha. B.

Advertisement for 'EARTH, WIND AND FIRE' exhibition at Palais des Congrès on July 9th. Includes logos for ZOH30 and NUSTALGE, and contact information for the Palais des Congrès.







FILMS DE LA SOIRÉE

20.30 Un nommé Joe... Victor Fleming (Etats-Unis, 1942, N., v.o., 125 min.)

23.55 Northern Lights... John Hanson et Rob Nilsson (EU, v.o., 95 min.)

0.05 Les Abysses... Nico Paparazzo (France, 1962, 1970, N., v.o., 95 min.)

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs... Gili Scott Heron (Ivry, Renaud Vain, Raymond, B. Bernoss, Canal +)

SPORTS EN DIRECT

20.50 Hongkong: une subtilité trahison... Odyssée

THÉÂTRE

23.15 Les Caprices de Marianne... Alfred de Musset. Mise en scène: Bernard Murat

DOCUMENTAIRES

18.00 Indochine... De Dien Bien Phu à Dien Bien Phu... Odyssée

MUSIQUE

19.25 Virtuoses... Bryn Terfel... Mezzo

NOTRE CHOIX

21.00 13<sup>e</sup> rue... En l'an 2045, la réalité virtuelle domine le monde grâce au tek...

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF1... 18.25 Excessif... 19.00 Au théâtre... 19.30 Ushmaïa découverte...

FRANCE 2

19.15 et 22.55 Un livre, des livres... 19.30 1 000 enfants vers l'an 2000...

FRANCE 3

18.20 Questions pour un champion... 18.48 Un livre, un jour... 18.55 Le 19-20 de l'information...

CANAL

En clair jusqu'à 21.00... 18.30 Nulle part ailleurs... 20.30 Allons au cinéma ce week-end...

ARTE

19.00 Tracks... 19.30 7/12... 20.00 Brut... 20.30 8 1/2 Journal...

M 6

19.00 Lois et Clark... 19.30 The Six Minutes... 20.10 Plus vite que la musique...

RADIO

FRANCE-CULTURE

19.45 Les Enjeux internationaux... 20.00 Les Chemins de la musique... 20.10 Plus vite que la musique...

FRANCE-MUSIQUE

20.05 Concert franco-allemand... 20.15 Les Dossiers de l'histoire... 20.30 Musique plurielle...

RADIO-CLASSIQUE

19.30 Classique affaires-sob... 20.40 Les Solistes... 22.30 Les Solistes...

FILMS DU JOUR

13.00 Australia... Jean-Jacques Andrien (France - Belgique, 1989, 120 min.)

18.00 Viridiana... Luis Buñuel (Espagne, 1961, N., v.o., 90 min.)

23.15 Les Innocents... aux mains sales... Claude Chabrol (France, 1974, 120 min.)

GUIDE TÉLÉVISION

DEBATS

12.10 et 16.10 Le Monde des Idées... LC

MAGAZINES

13.30 Mai 68... La révolte contre l'autorité et l'État...

MUSIQUE

18.00 Oregano... Avec Ralph Turner, Paul McCandless, Glen Moore, Tihok Guru...

TELEFILMS

18.30 Concert européen... au Théâtre Marigny...

DOCUMENTAIRES

17.15 Israël: les origines de la mer Morte... La Cinquième

SPORTS EN DIRECT

13.00 Tennis... Internationaux de France...

SÉRIES

19.00 Absolutely Fabulous... L'hôpital (v.o.)...

NOTRE CHOIX

20.45 Arte... Il était une fois la Mésopotamie... La grande aventure des fouilles...

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF1... 13.15 Reportages... 13.55 MacGyver... 14.50 Alertes à Malibu...

FRANCE 2

13.30 L'Esprit d'un jardin... 13.55 Cosmosmag... 14.45 Tennis... 14.55 1000 enfants vers l'an 2000...

FRANCE 3

13.00 Tennis... 14.50 Keno... 14.55 Destination pêche... 15.40 Conleur pays...

CANAL

En clair jusqu'à 14.00... 13.50 Le Journal de l'emploi... 13.55 Basket... 14.05 Les Superstars du catch...

LA CINQUIÈME/ARTE

13.30 Correspondance pour l'Europe... 14.00 Fête des bébés... 14.30 Le Journal de la santé...

M 6

13.15 Code Quantum... 15.15 Les Aventures de Bircsa County... 16.10 Les Têtes brûlées...

RADIO

FRANCE-CULTURE

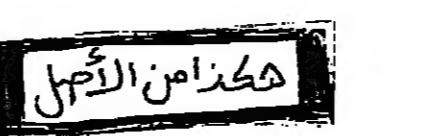
20.00 Fiction... 22.35 Opus... 0.05 Le Gai Savoir... 0.05 Musique et Cie...

FRANCE-MUSIQUE

19.07 Prétitude... 19.31 Opéra... 20.40 La Musique dans l'œuvre de Juan Gris...

RADIO-CLASSIQUE

19.30 Intermozzo... 20.40 La Musique dans l'œuvre de Juan Gris... 22.30 Die Clärchen... 23.07 Présenté la facture...



# EDF décide de décharger à Civaux et à Chooz les cœurs de trois réacteurs nucléaires

## C'est la première opération de ce type menée à la suite d'un incident, qualifié de préoccupant

L'AFFAIRE de la centrale de Civaux (Vienne) où une fissure de 18 centimètres a été découverte le 13 mai sur un circuit de refroidissement du réacteur n°1 prend des proportions « gênantes » pour l'exploitant (EDF) et le constructeur (Framatome) de la centrale. Ce qui, hier, n'était qu'un « incident préoccupant », soit dans la langue des spécialistes un incident très sérieux, devient « de plus en plus préoccupant ». Pour la première fois dans l'histoire du parc nucléaire français, EDF et la Direction de la sûreté des installations nucléaires (DSIN) ont décidé de viduer de leur combustible les trois centrales actuellement en service de Civaux-1 et de Chooz-1 et 2 (Ardenne). Trois tranches de 1450 Mw qui étaient à l'arrêt pour maintenance.

Il s'agit d'une mesure de précaution, insiste EDF, qui préfère prendre toutes les mesures nécessaires pour ne pas avoir à faire face à un autre problème et permettre ainsi à ses équipes de travailler dans de meilleures conditions sur des machines totalement inertes. Là où le bât blesse, c'est que de tels déchargements de combustibles ne se font que lors de très grandes campagnes de maintenance décidées longtemps à l'avance où lors de recherche de corps migrants circulant dans un circuit.

Cette fois, ce sont trois tranches identiques (Civaux-2 n'est pas en service), et pas n'importe lesquelles puisqu'il s'agit du tout dernier modèle de réacteur français, qui sont d'un coup vidées de leur cœur. « Une mesure inédite dans ces conditions », dit-on à la DSIN

où l'on craint que cette nouvelle série de centrales ultramodernes et très informatisées ne soit victime d'un problème générique.

En effet, le coude d'acier d'un des deux circuits de refroidissement à l'arrêt (RRA) de la centrale de Civaux sur lequel est apparue la fuite du 13 mai, maîtrisée au bout de neuf heures, n'est pas le seul de cette nature. Il en existe treize autres analogues dans cette tranche de Civaux dont EDF et les autorités de sûreté veulent connaître l'état. Là ne s'arrête pas leur curiosité dans la mesure où les circuits RRA de la centrale de Chooz, conçus également par Framatome, « ont le même design, mais ont fait l'objet d'une fabrication différente ».

Le problème n'est pas simple. Pour Yves Corré, directeur délégué du parc nucléaire d'EDF, la cause de cette fissure et de celles découvertes récemment sur la partie voisine de la tuyauterie sur laquelle on n'a pu encore ressouder un coude neuf, est « vraisemblablement due à un problème de fatigue thermique. A de mauvais mélanges de flux de fluides froids et de flux de fluides chauds qui soumettent les différentes parties de la pièce à des températures trop différentes ». « Bien sûr, ajoute-t-il prudemment, il ne faut rien écarter et j'attends beaucoup de conclusions de notre laboratoire des matériaux irradiés de Chinon auquel la pièce a été envoyée pour expertise. » Mais, insiste André Claude Lacoste, directeur de

### Un problème découvert il y a seize jours

● Mardi 12 mai : à 19 h 46, une fuite importante - environ 30 mètres cubes par heure - est détectée sur le circuit de refroidissement à l'arrêt (RRA) du réacteur numéro 1 de la centrale de Civaux (Vienne). Mise en service le 29 novembre 1997, cette unité est arrêtée depuis cinq jours pour maintenance. C'est précisément dans cette configuration que le circuit RRA est nécessaire pour évacuer la chaleur résiduelle dégagée par le combustible du cœur.

● Mercredi 13 mai : à 5 heures, la fuite est colmatée, et l'eau, légèrement radioactive, du circuit fuyard est récupérée dans une fosse. On s'aperçoit que la tuyauterie est percée sur une longueur de 18 centimètres et

sur 1 à 2 millimètres de large.

● Vendredi 15 mai : la direction de la sûreté des installations nucléaires (DSIN) autorise EDF à réparer en remplaçant le tronçon percé par un neuf, mais exige un contrôle du reste du circuit.

● Samedi 23 mai : les techniciens d'EDF détectent « un réseau de microfissures » sur l'extrémité des tuyauteries restant en place.

● Jeudi 28 mai : après avoir entendu les responsables techniques d'EDF, la DSIN donne dans la matinée son accord à la proposition de décharger le combustible du cœur du réacteur de Civaux-1, mais aussi des deux réacteurs de la centrale de Chooz (Ardenne) faisant partie de la même série.

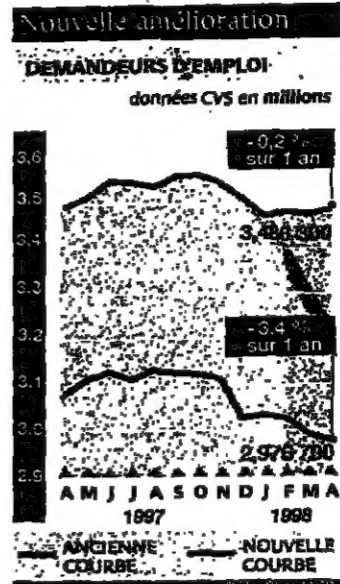
# Le taux de chômage passe en dessous de 12 % en avril

## Les chômeurs de longue durée n'en profitent pas

QUAND Lionel Jospin est arrivé à Matignon, le 3 juin 1997, le chômage frappait 12,6 % de la population active. Ce taux est tombé à 11,9 % en avril (contre 12 % en mars), selon les statistiques mensuelles publiées, vendredi 29 mai, par le ministère de l'emploi et de la solidarité.

Le recul du chômage s'est bien poursuivi en avril. Il confirme la tendance amorcée en septembre 1997, sans pour autant marquer une accélération. « Si l'on prend les données du Bureau international du travail, le nombre de chômeurs a baissé de 153 000 au cours des six derniers mois », se félicite-on au ministère de l'emploi, où l'on assure que « ce rythme de baisse est sans précédent ». Le mois dernier, le recul a essentiellement profité à la tranche d'âge 25-49 ans (-0,8 %), alors que le nombre de chômeurs de plus de 50 ans a, lui, augmenté de 0,8 %. Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que le chômage de longue durée (un an au moins), qui frappe surtout des salariés âgés, résiste toujours : il a progressé de 0,2 % en un mois et de 4,5 % en un an, et il touche 1 150 500 personnes (39,2 % du nombre des chômeurs).

Le chômage des jeunes, qui reculait globalement depuis octobre 1997, n'a pas baissé en avril : celui des hommes de moins de 25 ans se réduit de 0,4 %, mais celui des femmes enregistre une hausse de 0,5 %. Reste que, sur les douze derniers mois, le nombre de ces demandeurs d'emploi s'est réduit de 11,8 % : 12,7 % pour les hommes, 10 % pour les femmes. Faut-il y voir une montée en ré-



gize moins rapide que prévu des emplois-jeunes créés dans les secteurs public et parapublic ? Fin mai, 60 000 de ces emplois étaient pourvus et « 40 000 autres emplois sont décidés », a précisé Martine Aubry dans un entretien publié, jeudi, par *Le Parisien*.

Un indicateur intéresse particulièrement le gouvernement : la baisse des licenciements économiques. De 27 253 en avril 1997, ils sont tombés à 20 545 un an plus tard (-24,6 %). Les offres de l'ANPE restent, en valeur absolue, concentrées sur les emplois de plus de six mois, mais leur nombre augmente peu (+1,6 % en un an). En revanche, les emplois de moins de six mois, voire de moins d'un mois sont en progression de 5,9 % et 13,3 %, confirmant le très fort développement de l'interim depuis un an.

### Le premier ministre russe limoge la direction de la dernière société pétrolière publique

MOSCOU de notre correspondant

Réagissant à la crise financière qui frappe la Russie, son premier ministre, Sergueï Kirienko a limogé, jeudi 28 mai, la direction de Rosneft, la dernière société pétrolière aux mains de l'Etat. Cette décision a été prise en raison des mauvais « préparatifs » de l'appel d'offre sur sa privatisation, qui, en échouant mardi faute de candidats, a précipité le lendemain la chute des marchés russes. Ceux-ci se sont calmés jeudi, la Banque centrale ayant triplé la veille son taux de refinancement, mesure extrême qu'elle ne peut maintenir longtemps.

Les investisseurs s'attendent à un renouveau des caisses russes par des crédettes étrangers, dont le FMI. Son directeur, Michel Camdessus, a pris le relais des efforts de Boris Eltsine pour désamorcer la crise. Le président avait affirmé que « les finances russes ne vont pas s'écrouler », ayant « suffisamment de réserves pour y faire face ». M. Camdessus, qui se trouvait jeudi au Kazakhstan, a précisé que le FMI « n'a pas commencé de discussions » avec Moscou sur l'octroi d'un prêt exceptionnel de stabilisation du rouble. « Je n'ai pas de raisons de penser qu'un tel besoin existe », a-t-il ajouté.

A Moscou, un vice-président de la Banque centrale a affirmé, jeudi, que le triplement des taux d'intérêt a provoqué un « tournant radical » sur le marché des changes, la Banque centrale ayant

### Le premier ministre russe limoge la direction de la dernière société pétrolière publique

« acheté, et non vendu, des dollars aujourd'hui », poussant ses réserves à 14,5 milliards de dollars.

La fuite des investisseurs du marché russe mercredi est la plus importante de celles qui ont lieu depuis le début de la crise asiatique en octobre 1997. Leurs craintes viennent du fait que les réserves de la Banque centrale sont inférieures aux 20 milliards de dollars que détiennent les non-résidents, étrangers ou russes, en bons du Trésor russe (GKO). Ces investisseurs semblaient convaincus que le FMI « bluffait » et allait annoncer le déblocage d'une tranche de crédits de 700 millions de dollars.

BORIS ELTSINE FAIT DU TÉLÉMARKETING

Boris Eltsine a parlé au téléphone jeudi avec Bill Clinton et devait appeler vendredi Helmut Kohl pour les « persuader qu'investir en Russie n'est pas dangereux ». Le renvoi de la direction de Rosneft est une mesure qui devrait rassurer les investisseurs. Cette direction avait manifesté « une réticence active aux plans de privatisation de la société », a précisé le cabinet du premier ministre. Celui-ci avait cependant reconnu que le prix de vente de Rosneft, 2,5 milliards de dollars, était trop élevé à un moment où les prix du pétrole ont fortement chuté.

# SCIENCE & VIE

## Comment le cerveau crée la pensée

Comment définir la pensée ? Existe-t-il un lien entre l'activité cérébrale et l'activité mentale ? Voici des révélations bien "pensées" !

Et aussi :

- **Exclusif :** Les secrets du Centre technique national du football.
- **Sexologie :** Que vaut la pilule contre l'impuissance ?
- **Justice :** Les tests ADN sont-ils fiables ?
- **Météo :** Les prévisions à long terme enfin possibles

EN VENTE DÈS AUJOURD'HUI

Retrouvez Science & Vie sur 3615 5CV (2,23 TTC/min)

### Depuis 1981, les salaires nets n'ont pas augmenté

Selon une étude publiée, jeudi 28 mai, par l'Insee, la hausse régulière du salaire moyen observée de 1951 à 1976 - de l'ordre de 4 % par an en francs constants - s'est brisée à partir de 1977, avec une progression annuelle de 0,5 %, en raison notamment de l'augmentation des cotisations sociales. Depuis 1981, l'évolution du salaire moyen net est pratiquement nulle en francs constants. 1997 devrait être marquée par une annulation sensible du pouvoir d'achat des salariés. L'Insee a relevé aussi un accroissement de l'écart de revenus, même si l'écart au détriment des femmes tend à se réduire.

piet a baissé en avril de 13 10 (-0,4 %) en données corrigées de variations saisonnières, la France en compte encore 2 976 700.

Faut-il y ajouter les chômeurs de la catégorie 6 - ceux qui sont inscrits à l'ANPE mais qui ont travaillé plus de 78 heures dans les mois ? Leur nombre, qui dépassait 500 000, a progressé de 0,2 % en un mois, et si on y ajoute aux autres demandeurs d'emploi, le nombre de chômeurs atteint 3 486 300. Il faudra bien un jour, ouvrir la boîte noire de cette catégorie 6, non pour relancer la polémique sur les « fa chômeurs », mais pour affiner la notion même de chômage. C dans cette catégorie, une proportion non négligeable travaille pendant 30 heures par semaine. temps partiel est souvent su mais quand un certain nombre salariés seront passés à 35 heures, ces chômeurs inscrits dans la catégorie 6 seront, de fait, des « chômeurs-travailleurs quasiment à temps complet.

FINANCES PUBLIQUES

Passage à l'euro

Vient de paraître

LCB

Les points de vue de la Commission européenne de la Banque de France de la Banque de France du Trésor des collectivités locales

Renseignements et abonnements 01.56.54.16.00

### Un médiateur pour les grévistes de la faim de Lyon

LE GOUVERNEMENT a nommé, jeudi 28 mai, un médiateur chargé de trouver une issue, à Lyon, à la longue grève de la faim contre la « double peine » de dix Algériens et Tunisiens menacés d'expulsion. Jean-Michel Galabert, président de section honoraire au Conseil d'Etat, a rencontré, jeudi, les grévistes, puis a tenu une réunion à la préfecture du Rhône avec la délégation chargée par eux de négocier. Une nouvelle rencontre devait avoir lieu vendredi matin. Les responsables de six associations nationales de défense des droits de l'homme demandent à Jacques Chirac de « faire sans tarder usage de [son] droit de grâce ».

DÉPÊCHES

■ **MUSÉES :** la direction du Musée du Louvre a décidé de reporter ses expositions temporaires à venir afin de réaliser des travaux de sécurité dans certaines salles. Une seule exposition est maintenue : « Mummies de l'Egypte ancienne et leurs parures ». D'autre part, une expertise a été demandée à une société extérieure afin de localiser les points faibles de la sécurité du musée.

■ **JUSTICE :** l'écrivain Paul-Loup Sulitzer a été placé en garde à vue, mercredi 27 mai, à Nanterre (Hauts-de-Seine). M. Sulitzer a été interrogé durant vingt-quatre heures à propos de ses relations avec l'homme d'affaires Michel Coencas (*Le Monde* du 30 juillet 1997).

Tirage du Monde daté vendredi 29 mai : 524 714 exemplaires. 1 - 3

Jean-Michel Bez